



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 3952 à 4065) :	

20 octobre 2017

MOULINS	1
---------------	---

22 octobre 2017

CHOLET	2
LIGNIERES EN BERRY	3
MACHECOUL	4
MAURE-DE-BRETAGNE	4
MONTAUBAN	5
PARAY-LE-MONIAL	6
SENONNES-POUANCE	6

23 octobre 2017

CASTERA-VERDUZAN	7
------------------------	---

24 octobre 2017

AUTEUIL	8
---------------	---

25 octobre 2017

STRASBOURG	11
------------------	----

26 octobre 2017

TOULOUSE	12
----------------	----

27 octobre 2017

AUTEUIL	12
---------------	----

LES SABLES-D'OLONNE	14
---------------------------	----

28 octobre 2017

COMPIEGNE	15
NANTES	17

29 octobre 2017

AGEN-LE PASSAGE	18
ARGENTAN	19
LYON PARILLY	21
MESLAY-DU-MAINE	22
NANCY	22
ORLEANS	23
SAINT-BRIEUC	24
SAUMUR	25

31 octobre 2017

FONTAINEBLEAU	26
---------------------	----

1er novembre 2017

DURTAL	28
NIMES	29
PONTCHATEAU	29

Index des chevaux cités dans ce numéro	31
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : novembre

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2017 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 10 mai 2017)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTEUR DU :
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Décisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

VIC-FEZENSAC - LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 - PRIX DE LA BAQUERE - PRIX DE LAGRAULAS

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Prix de LA BAQUERE :

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné les jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN et Dylan ALBERCA-GAVILAN par une amende de 150 euros pour ne pas avoir respecté leur engagement en refusant de monter respectivement les chevaux FRANCKY MINUTY, SINGARRA, SANG ESPAGNOLA et EARLY OUEST ;

Prix de LAGRAULAS :

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné les jockeys Jimmy MARTIN et Julien GROSJEAN par une amende de 150 euros pour ne pas avoir respecté leur engagement en refusant de monter respectivement les chevaux SUNNY CAT et MICK SANTO, ce dernier ayant été monté par le jockey Sébastien PRUGNAUD en remplacement ;

Saisis de cinq courriers mentionnant des appels interjetés par les jockeys susvisés contre la décision des Commissaires de courses de les sanctionner par des amendes ;

Après avoir dûment appelé les propriétaires, entraîneurs et jockeys des chevaux susvisés à adresser leurs explications écrites avant le jeudi 5 septembre 2017 ou à demander à être entendus avant cette date, et après avoir pris connaissance du courrier du conseil desdits jockeys demandant à ce que ses clients soient entendus ;

Après avoir en conséquence dûment appelé l'entourage des chevaux susvisés à se présenter à la réunion fixée le jeudi 19 octobre 2017 et après avoir constaté la non présentation des intéressés à l'exception du conseil des jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les décisions des Commissaires de courses, le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par Mme Beca ENBEBO, propriétaire de la pouliche SANG ESPAGNOLA, les cinq jockeys appelants, l'agent du jockey Valentin SEGUY, les entraîneurs Charles GOURDAIN, Pierrick TORLAY, Jean-Laurent DUBORD, Stéphane-Richard SIMON, Enrique LEON PENATE et le conseil desdits jockeys et entendu ce dernier en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales en séance ce qu'il n'a pas souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Attendu que les appels des jockeys susvisés sont recevables sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les explications écrites du jockey Valentin SEGUY, adressées par courrier électronique le 28 septembre 2017 et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le 28 septembre 2017, mentionnant notamment :

- que chaque sanction prise à l'égard d'un jockey doit être communément admise comme sanction juste et impartiale, du point de vue commun des parieurs, des courses, et surtout de l'intéressé et que pour ces trois raisons, il sollicite l'appréciation des Commissaires de France Galop car il a le sentiment d'avoir été puni de façon arbitraire et peu méticuleuse ;
- qu'ils ont monté la première course du programme réservée aux deux ans alors que des inquiétudes sur l'état de la piste planaient d'ores et déjà quant au fait qu'elle glissait, qu'ils ont pris la peine d'honorer leurs engagements avec des chevaux de deux ans sur une piste qui était déjà glissante ;
- qu'ils en ont fait part aux Commissaires en place qui n'ont pas pris la peine d'aller voir l'état de la piste, ce que plusieurs témoins peuvent attester ;
- que suite à leurs inquiétudes quant à l'état de la piste, et sans même s'être déplacés pour en attester, les Commissaires de courses ont demandé que les trotteurs ayant un partant dans la course suivante fassent tous remettre les fers aux pieds de leurs chevaux car la piste était glissante et qu'ils préféreraient procéder ainsi ;
- qu'à ce stade de la réunion de courses et n'ayant toujours pas été voir la piste, les Commissaires ont souhaité poursuivre les courses alors qu'une averse supplémentaire importante venait d'avoir lieu ;
- qu'ils se mettaient donc en selle pour la prochaine course au moment où quatre d'entre eux commençaient à glisser au canter d'essai, que c'était une évidence : la piste n'était pas en mesure de leur apporter une sécurité même minimale soit elle, et qu'il fallait en discuter avec les Commissaires ;
- que dans le communiqué de France Galop, il est stipulé qu'ils ont été sanctionnés après enquête desdits Commissaires : seulement, une enquête rigoureuse (il était en question la sécurité de leurs vies et de celles de leurs chevaux) sous entendait que les Commissaires aient pris la peine de se déplacer sur la piste ;
- que dans leur bureau, ils leur ont bien fait comprendre que s'ils ne montaient pas, c'était une amende d'office,

que cette décision a été prise en commun avec les Commissaires de courses et par téléphone avec le secrétariat des Commissaires ;

- qu'il tient à stipuler que lorsque les services de France Galop ont été sollicités par les Commissaires des courses quant à la sanction à leur infliger, tous ces éléments n'étaient pas en leur possession ;
- qu'il est pour sa part, en déplacement depuis des années sur tous les hippodromes de France : ceux de catégorie 1, 2, 3... et il pense, de part son expérience sur ce genre de petits hippodromes, avoir jugé ce jour là que la piste n'était pas praticable afin que puissent s'y courir des courses régulières et sereines ;
- que l'on peut d'ailleurs constater sur la vidéo de ceux qui ont bien voulu monter la course, que ceux-ci n'étaient pas rassurés aux vues de l'écart entre eux dans le parcours, et du déroulement de la course mais qu'heureusement pour eux, personne n'est tombé ;
- que cela n'est pas un plaisir de se rendre sur un hippodrome pour ne plus y monter au bout de la deuxième course, raison pour laquelle ils ont sollicité les Commissaires à plusieurs reprises pour aller attester du terrain ;
- qu'il regrette cette situation qui il l'espère, peut servir de point d'appui afin que les Commissaires de courses puissent être auditionnés sur tous les détails qu'il a pu exposer ci-dessus avec la plus grande transparence ;

Vu les explications écrites du jockey Dylan ALBERCA-GAVILAN, adressées par courrier électronique le 29 septembre 2017 et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le même jour, mentionnant notamment qu'il interjette appel pour les mêmes raisons que le jockey Valentin SEGUY et atteste « vrai » toutes les informations décrites sur le déroulement et les conditions et que dans ces conditions exceptionnelles, il a invoqué le principe de précaution pour lui, ses collègues et les chevaux ;

Vu les explications écrites du jockey Clément CADEL, adressées par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le 28 septembre 2017, reprenant les explications du jockey Valentin SEGUY ;

Vu les explications écrites du jockey Julien GROSJEAN, adressées par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le 29 septembre 2017, reprenant les explications du jockey Valentin SEGUY et ajoutant notamment :

- qu'ils ont monté la 1ère course, où la piste semblait déjà « fatiguée » de la réunion précédente ;
- qu'entre la 1ère et la 4ème course, il y a eu une grosse averse qui a duré 30 minutes et qui a dégradé considérablement l'état de la piste qui avait déjà souffert ;
- qu'ils ont tout de même voulu honorer leurs engagements en montant la 4ème et que suite au canter d'essai, ses compagnons et lui-même ont glissé à plusieurs reprises ;
- que le juge de départ, leur a demandé leur avis sur la piste, qu'ils ont jugé trop dangereuse pour les chevaux et eux-mêmes et que seul un jockey était d'accord pour courir ;
- que lorsque les Commissaires leur ont demandé de revenir au rond de présentation, certains jeunes jockeys sous la pression des entraîneurs et des Commissaires ont décidé de monter ;
- que pour sa part, il a décidé de ne pas prendre part à l'épreuve avec l'appui de l'entraîneur et du propriétaire qui jugeaient le terrain dangereux ;
- que les Commissaires semblaient ravis de les sanctionner d'une amende de 30 euros, qui fut revue à 150 euros après vérification sur le site de France Galop ;
- que certains jockeys ont été sanctionnés et d'autres pas ;

Vu les explications écrites du jockey Jimmy MARTIN, adressées par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le 29 septembre 2017, reprenant les explications du jockey Valentin SEGUY ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Stéphane-Richard SIMON et de Mme Carole BOTTON, locataire de la pouliche SINGARRA, adressées par courrier électronique en date du 2 octobre 2017, mentionnant notamment :

- que le jockey Clément CADEL ayant jugé dangereuse la piste de l'hippodrome de VIC-FEZENSAC après qu'il soit tombé deux averses successives et après avoir fait le « canter d'essai », a refusé de monter la jument SINGARRA, estimant qu'il mettait en cause sa sécurité et également celle de sa monture ;
- qu'ayant donc pris connaissance des arguments dudit jockey et compte-tenu du fait de ne plus avoir de jockey pour monter la jument SINGARRA, il s'est retrouvé dans l'obligation de déclarer la jument non partante avant le départ de la course ;
- que par ailleurs, il a jugé lui-même ainsi que plusieurs de ses confrères sur place, qu'il y avait la possibilité de prendre des risques à faire courir ce jour là des chevaux sur cette piste devenue glissante ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Charles GOURDAIN adressées par courrier électronique en date du 3 octobre 2017, mentionnant notamment :

- qu'en tant qu'entraîneur, ils ont été les premiers pénalisés des conséquences du comportement des jockeys Julien GROSJEAN et Jimmy MARTIN lesquels, estimant les conditions climatiques non adaptées pour courir, ont décidé de ne pas monter ;
- qu'au dernier moment, un jeune présent sur l'hippodrome a accepté de monter le hongre MICK SANTO ;
- que concernant le hongre SUNNY CAT, ils n'ont pu lui trouver de jockey et qu'il n'a donc pu courir et que comme ils n'ont pas voulu pénaliser le propriétaire, ils n'ont pas refacturé le voyage qui reste à leur charge ainsi que le déplacement de la personne pour mener le cheval ;

- qu'ils sont donc l'entraîneur comme le propriétaire totalement étrangers à cette infraction bien qu'ils en soient les « 1^{ères} victimes » ;
- qu'il transmet la copie de ces explications à l'assistante du Président de TRADITIA RACING CLUB qui lui a demandé de répondre ;

Vu le courrier du conseil des jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN, adressé par courrier électronique en date du 3 octobre 2017, et mentionnant notamment :

- qu'il intervient dans la défense des intérêts des jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN ;
- qu'il leur a été demandé de transmettre leurs explications écrites alors que leurs déclarations d'appel étaient conformes aux dispositions de l'article 231 du Code des Courses (et contenaient déjà l'essentiel de leurs explications) ;
- qu'il ressort de circonstances tout à fait exceptionnelles que l'état de la piste avant le départ des prix de LA BAQUERE et de LAGRAULAS était absolument impraticable, voire d'un état de dangerosité particulièrement élevé ;
- que ces circonstances exceptionnelles (état de la piste associé à de très fortes pluies après le départ de la première course) étaient bien évidemment indépendantes de la volonté des jockeys qui auraient pour le moins préféré assurer leurs montes (pour lesquelles ils n'ont donc pas été rémunérés) ;
- qu'il est d'ailleurs fort regrettable qu'aucun des Commissaires de courses présents sur l'hippodrome n'ait cru devoir vérifier l'état de la piste suite aux indications des jockeys ;
- qu'il joint deux photographies de la piste ainsi qu'un lien vidéo dont le visionnage démontre sans aucune contestation possible l'impraticabilité et la dangerosité de la piste ;
- que dans ces conditions, les sanctions (amende de 150 euros) prononcées par les Commissaires de courses sont infondées, et, subsidiairement, à tout le moins disproportionnées, eu égard à l'état d'impraticabilité de la piste, à sa dangerosité manifeste, à la violation du droit de retrait des jockeys, à la violation d'une obligation de sécurité de résultat tant de l'hippodrome ou des Commissaires de courses (organisateur de la manifestation), que des propriétaires des chevaux (en leur qualité d'employeurs) ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Pierrick TORLAY reçues le 4 octobre 2017 par courrier électronique mentionnant notamment :

- qu'à aucun moment, il n'a pris la décision de ne pas courir et que les Commissaires de courses après plus de 3/4 d'heure de réflexion et suite à un entretien avec France Galop, ont pris la décision de courir, demandant à chaque entraîneur leur avis à ce titre ;
- que dans son cas, il était en accord avec les Commissaires pour courir, mais que son jockey Dylan ALBERCA-GAVILAN s'y est opposé lui déclarant qu'après avoir effectué son canter il trouvait la piste glissante et a décidé de ne pas monter cette course ;
- qu'il ne demande pas de sanction de ce jockey, mais qu'il a effectué un déplacement de plus de mille kilomètres avec des frais, et qu'il demande donc de lui régulariser son indemnité de transport ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Jean-Laurent DUBORD reçues le 4 octobre 2017 par courrier électronique mentionnant notamment :

- qu'arrivé sur place, une « paire d'heure » avant la course avec son cheval « FRANCKY MINUTY » qui selon lui avait une première chance, il s'est mis à pleuvoir et les entraîneurs ont été appelés par les Commissaires de courses pour prendre une décision quant à leur volonté de courir, une poignée de jockeys déjà rangés derrière les élastiques de départ ne voulant pas monter car la piste était glissante et donc dangereuse ;
- qu'il ne s'est pas prononcé car il n'était pas à même de juger la piste alors qu'il n'était pas à cheval ;
- qu'il ne portera pas de jugement à l'encontre des jockeys qui n'ont pas voulu monter mais qu'il s'est senti énormément lésé ainsi que son propriétaire quand ils ont appris la décision des Commissaires de laisser courir uniquement les jockeys qui voulaient monter, soit 4 sur 8 ;
- qu'il aurait préféré que la course soit annulée et reportée ;
- que sachant que cela ne servait à rien d'obliger un jockey de monter, la peur au ventre, il a accepté cette décision car il n'avait pas d'autre choix ;
- qu'il espère que ce genre d'incident n'amènera pas son propriétaire à réduire son effectif de chevaux à l'entraînement et que cela devient un manque à gagner si petit qu'il soit ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Enrique LEON PENATE reçues le 5 octobre 2017 par courrier électronique mentionnant notamment qu' :

- il a pris la décision de ne pas faire courir sa jument SANG ESPAGNOLA suite à l'averse tombée et l'état de la piste qui s'était fortement dégradé et qu'il est donc allé vérifier par lui-même et qu'il l'a trouvée glissante et très dangereuse ;
- il en a discuté avec le propriétaire de la jument et qu'ils ont pris cette décision de ne pas courir ;
- il n'a pas compris l'attitude des Commissaires les obligeant à continuer la réunion alors qu'ils rappelaient tous les trotteurs à referrer leurs chevaux pour cause de terrain glissant ;
- ils n'ont pas jugé bon d'aller voir par eux-mêmes l'état de la piste suite aux nombreuses demandes des jockeys ;

Vu les explications écrites de l'agent du jockey Valentin SEGUY reçues par courriers électroniques, les 6 et 7 octobre 2017 mentionnant notamment :

- que le jockey Valentin SEGUY n'a jamais interjeté appel d'une décision prise par les Commissaires de Courses depuis qu'il est jockey et encore moins pour une amende de 150 euros, ce qui peut paraître absurde, mais que le Code des courses permet à tout intéressé sanctionné de se manifester en appel lorsqu'il n'est pas d'accord sur la sanction prise, aux vues des circonstances ;
- que la procédure d'appel est le seul moyen pour le jockey de manifester son incompréhension face à une situation qui ne lui semble pas avoir été jugée avec impartialité ;
- que ledit jockey n'a eu d'autre choix que de manifester son incompréhension de principe sur la situation en faisant appel de la décision des Commissaires de courses ;
- qu'un simple courrier n'aurait pas suffi, aux vues des dispositions du Code, à étudier le dossier ;
- que ledit jockey est un jeune homme bien élevé, respectueux de tous, et surtout des professionnels pour qui il se met en selle, qu'il n'a jamais été concerné par une quelconque affaire avec les services de France Galop ;
- que de nombreuses incohérences se sont glissées selon lui dans la façon de juger la situation, notamment le fait que les Commissaires de courses ne se soient pas déplacés sur la piste et le fait qu'ils aient pris la peine de faire renvoyer les trotteurs dans la course précédente pour ne pas prendre de risque, alors que la piste leur semblait praticable et sans danger ;
- que plusieurs situations comme celles-ci ont déjà eu lieu par le passé avec deux des jockeys dont il est l'agent et qu'il avait d'ailleurs envoyé un courrier aux services de France Galop afin de manifester son incompréhension quant à l'article 144 alinéa II du Code des Courses au Galop et suggéré éventuellement qu'il puisse être révisé ;
- qu'au plus grand regret de ses collègues et de nombreux professionnels, il n'est pas stipulé dans cet article que puissent être pris en compte les motifs de non engagement de la dite monte par le jockey alors selon lui qu'il y a une différence entre un jockey qui, délibérément, décide d'arrêter de monter et qui de fait mérite sanction ou un jockey qui est malade et qui ne peut assurer sa monte, ou encore un jockey qui après avoir foulé une piste qu'il juge glissante, se sent incapable de monter et que pourtant le premier et le troisième cas sont sanctionnés de la même façon ;
- qu'on ne peut refuser à quelqu'un le droit de protéger sa vie ainsi que celle du cheval dont il a la responsabilité et que plus généralement, personne ne peut reprocher à autrui d'occulter le principe d'assistance à personne en danger ;
- qu'il a toute foi dans le professionnalisme des Commissaires de France Galop et qu'il espère une révision dudit article et de son application stricte afin de faire évoluer les choses ;
- qu'il espère n'avoir froissé personne ;

Vu les explications de Mme Beca ENBEBE, propriétaire de la pouliche SANG ESPAGNOLA, reçues par courrier électronique le 10 octobre 2017 mentionnant notamment que son représentant en France, l'entraîneur Enrique LEON PENATE a déjà envoyé une lettre en expliquant la situation avec laquelle elle est d'accord ;

Vu les nouvelles explications écrites de Mme Carole BOTTON, locataire de la pouliche SINGARRA, adressées par courrier électronique en date du 16 octobre 2017, mentionnant notamment qu'elle et l'entraîneur Stéphane-Richard SIMON ne se sont pas sentis lésés par la décision prise par leur jockey Clément CADEL de ne pas assurer sa monte, qu'au regard de l'aspect dangereux de la piste, très glissante, ils ont compris la décision prise par ledit jockey et ont décidé en conséquence de déclarer non partants leurs deux partants de la journée ;

Vu le courrier électronique du conseil des jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN en date du 18 octobre 2017 mentionnant notamment de bien vouloir prendre connaissance de la vidéo de la 6^{ème} course de VIC-FEZENSAC du 18 septembre 2017 et attirant l'attention des Commissaires de France Galop sur la glissade du cheval de tête à la sortie du dernier tournant (vers 2m50s) ;

Attendu que le conseil des jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN a déclaré en séance :

- que l'on perçoit mieux l'état de la piste sur un ordinateur, qu'il n'y a que de la boue sur la moitié de la piste près de la corde et qu'il reste de l'herbe sur la moitié située vers l'extérieur et que l'on voit d'ailleurs que les jockeys prennent la piste sur l'extérieur ;
- que la vue du film de la course du 18 septembre 2017 permet de constater que le terrain était en bien meilleur état, que même s'il était lourd, il n'avait pas du tout le même aspect, que les jockeys avaient d'ailleurs adopté une trajectoire normale mais que néanmoins le cheval de tête avait glissé ;
- que l'attitude des chevaux et des jockeys la semaine d'avant n'avait rien à voir ;
- que la vue du film montre que plus on se rapproche de la corde, plus le terrain glisse ;
- qu'il communique deux photos en séance relatives à l'état de la piste ;
- qu'il s'agit d'un dossier de principe, pas seulement d'un jockey qui refuse de monter et prend 150 euros d'amende ce qui n'est pas le bout du monde, mais qu'il souhaite que l'on reconnaisse qu'« il y a quelque chose » dans le fait de ne pas reconnaître l'état d'impraticabilité et de dangerosité de la piste sans même aller voir la piste et quand 5 jockeys refusent de monter ;
- que le jockey Julien GROSJEAN a de l'expérience, a couru en Groupe 1, qu'il s'est blessé en mars dernier, a été arrêté 3 mois et demi et qu'alors qu'il revient sur les pistes depuis cet été, il doit faire face à cette situation ;
- que lors de la première course de cette réunion, les jockeys Valentin SEGUY, Julien GROSJEAN et Clément

CADEL ont couru sachant qu'ils ont déjà couru sur des terrains difficiles mais qu'après leur course, les Commissaires ont fait ferrer les trotteurs et qu'une grosse averse de 30 minutes a eu lieu entre la 3^{ème} et la 4^{ème} course, ce qui est imprévisible, irrésistible et extérieur et qui a rendu la piste définitivement impraticable ;

- que le fait de décider de faire courir dans un état catastrophique n'est pas forcément digne d'une course, que plus que catastrophique cela est dangereux ;
- que tous ceux qui sont allés voir la piste, les entraîneurs comme les propriétaires, ont été d'accord avec l'attitude des jockeys et que ceux qui ont considéré être lésés comme l'entraîneur Jean-Laurent DUBORD n'ont pas vu la piste, sachant qu'ils se sont considérés lésés par l'attitude des Commissaires et non par celle des jockeys ;
- qu'il rejoint les explications de l'agent du jockey Valentin SEGUY quant à la décision de faire appel ;
- que les jockeys ne se déplacent pas pour ne pas monter, cela ne les amuse pas, qu'ils ne vont pas à la pesée, au rond de présentation et au canter pour ne pas monter ;
- qu'il aurait fallu à minima que les Commissaires aillent voir la piste ;
- que les circonstances sont totalement indépendantes des jockeys et résultent de circonstances exceptionnelles et d'une météo déplorable du mois de septembre mettant en cause la santé et la sécurité des jockeys et des chevaux ;
- qu'il y a eu un précédent avec la décision rendue par les Commissaires de France Galop le 11 septembre 2016 concernant le Prix FITECO EXPRIX MARQUIS DE JUIGNE et le jockey Morgan DELALANDE pour lequel les Commissaires de France Galop avaient retenu un cas de force majeure au regard des circonstances exceptionnelles et avaient infirmé l'amende prononcée à son encontre ;
- qu'il demande aux Commissaires de France Galop de s'inscrire dans la lignée de cette décision, les circonstances de l'espèce s'apparentant à celle-ci ;
- que si les amendes n'étaient pas retirées cela donnerait presque une jurisprudence contraire selon laquelle les Commissaires pourraient forcer tout le monde à ne pas monter car ils n'ont pas envie de prendre en compte l'état de la piste ;
- que cela violerait le droit de retrait que les jockeys ont depuis 1979 et prévu par l'article 4131-1 et du Code du travail et l'absence de sanction prévue à ce titre ;
- qu'il y aurait une responsabilité juridique des propriétaires, entraîneurs et organisateurs de la manifestation, ce dernier ayant une obligation notamment de sécurité et de résultat ;
- que par un arrêt de la Cour de Cassation rendu le 5 juillet 2016, n°16-20363, la Cour a retenu la responsabilité d'une Commune qui n'avait pas attiré l'attention des usagers de l'état d'une piste de ski, sur l'existence de risques particuliers liés à l'état de la piste ;

Attendu que l'intéressé à indiquer n'avoir plus rien à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président de séance ;

Attendu que les Commissaires de courses ont exercé leurs fonctions conformément aux dispositions du Code des Courses au Galop notamment en son article 205 dudit Code, les éléments du dossier ne mettant pas en évidence une procédure d'enquête irrégulière, les 5 jockeys concernés par le présent appel ayant notamment été entendus de manière contradictoire avant une prise de décision, et le fait de ne pas se déplacer sur la piste soulevé par les appelants n'étant pas vérifiable et n'étant, en tout état de cause, pas de nature à entacher leur décision d'irrégularité ;

Sur le non respect de l'engagement de monte des appelants :

Attendu que les dispositions de l'article 144 du Code des Courses au Galop précisent notamment que les Commissaires de courses peuvent infliger une amende de 15 à 800 euros au jockey dont la monte a été déclarée et qui, sauf cas de force majeure, ne se présente pas au moment de la pesée avant la course pour remplir son engagement ;

Attendu que les jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, et Dylan ALBERCA-GAVILAN étaient déclarés partants à l'occasion du Prix de LA BAQUERE, le 25 septembre 2017 sur l'hippodrome de VIC-FEZENSAC et que les jockeys Jimmy MARTIN et Julien GROSJEAN l'étaient à l'occasion du Prix de LAGRAULAS ;

Attendu que les jockeys susvisés ont refusé de monter leurs partenaires respectifs ;

Que lesdits jockeys n'ont pas pu être remplacés, à l'exception du jockey Julien GROSJEAN dans le Prix de LAGRAULAS, remplacé par le jockey Sébastien PRUGNAUD, pour monter le poulain MICK SANTO, classé 4^{ème} ;

Attendu que les hongres FRANCKY MINUTY, EARLY OUEST et SUNNY CAT et les juments SINGARRA et SANG ESPAGNOLA n'ont ainsi pas pu participer aux courses en question et ont été déclarés non partants par leur entourage ;

Que dans le cadre de leurs appels respectifs, lesdits jockeys expliquent leur refus de monter, considérant que la piste était déjà trop glissante lors de la première course de la réunion et après avoir glissé lors du canter d'essai de la 4^{ème} course, après qu'une averse soit intervenue ;

Qu'ils indiquent que les trotteurs ayant un partant dans la course suivant celle des appelants ont été invités à remettre les fers aux pieds de leurs chevaux car la piste était glissante sur demande des Commissaires de courses ;

Que lesdits jockeys, qui sont tous des professionnels expérimentés en France (Dylan ALBERCA-GAVILAN : 197 courses, Clément CADEL : 1 485 courses - Julien GROSJEAN : 2 397 courses - Jimmy MARTIN : 2 553 courses - Valentin SEGUY : 2 146 courses en France) avaient ainsi refusé de participer à la course en question au regard d'événements survenus après la 1^{ère} course, à savoir de circonstances météorologiques supplémentaires ayant eu lieu entre la 1^{ère} et la 4^{ème} courses, privilégiant ainsi des impératifs de sécurité ;

Que le jockey Dylan ALBERCA-GAVILAN invoque le principe de précaution pour lui, ses collègues et les chevaux,

les jockeys Valentin SEGUY, Jimmy MARTIN et Clément CADEL, la mise en cause de leur sécurité et celle de leur monture, le jockey Julien GROSJEAN indiquant avoir glissé à plusieurs reprises lors du canter d'essai et avoir jugé que la piste était « trop dangereuse » et avoir ainsi décidé, avec l'appui de son entraîneur Enrique LEON PENATE et du propriétaire, Mme Beca ENBEBE, de ne pas courir ;

Que les explications des entraîneurs Stéphane-Richard SIMON, Jean-Laurent DUBORD et Enrique LEON PENATE, de Mme Carole BOTTON confirment la compréhension par lesdits propriétaires et entraîneurs de l'état de la piste et de la décision des jockeys ;

Attendu que le conseil des appelants précise que selon lui, il ressort de circonstances exceptionnelles que la piste avant le départ des deux courses en question était impraticable, voire d'un état « de dangerosité particulièrement élevé » et que ces circonstances exceptionnelles étaient indépendantes de la volonté des jockeys ;

Que les explications de l'ensemble des jockeys appelants, de leur conseil et agent ainsi que des propriétaires et entraîneurs permettent, dans ces conditions, et a posteriori, au vu des circonstances exceptionnelles consistant en une réunion de courses de galop et de trot tenue sur une unique piste, et de conditions météorologiques singulières, d'expliquer de manière suffisamment acceptable le non respect de leur engagement de monte par plus de 35% des jockeys engagés dans des courses plates ce jour-là, décision de ne pas monter ayant été prise par certains après avoir pourtant effectué des canters ce qui démontre leur bonne foi ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu de ce qui précède et de l'ensemble des éléments du dossier concernant le non respect de leur engagement de monte par les appelants :

- d'infirmer les décisions des Commissaires de courses en fonction le lundi 25 septembre 2017 sur l'hippodrome de VIC-FEZENSAC lors des Prix de LA BAQUERE et de LAGRAULAS en ce qu'elles les ont sanctionnés par une amende de 150 euros chacun, des circonstances particulièrement exceptionnelles ayant été suffisamment caractérisées, et ce conformément aux dispositions de l'article 144 du Code des Courses au Galop qui prévoient une simple faculté pour les Commissaires de courses d'infliger une amende de 15 à 800 euros au jockey dont la monte a été déclarée et qui, sauf cas de force majeure, ne se présente pas au moment de la pesée avant la course pour remplir son engagement ;
- de ne pas prononcer d'amende à l'encontre des jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN ;

Qu'il convient enfin, à toutes fins utiles, de préciser que les indemnités de transport ont bien été régularisées à l'issue des courses susvisées ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevables les appels interjetés par les jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN ;
- d'infirmer la décision des Commissaires de courses en fonction le lundi 25 septembre 2017 sur l'hippodrome de VIC-FEZENSAC lors du Prix de LA BAQUERE, d'avoir sanctionné les jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN et Dylan ALBERCA-GAVILAN par une amende de 150 euros pour ne pas avoir respecté leur engagement de monte ;
- d'infirmer la décision des Commissaires de courses en fonction le lundi 25 septembre 2017 sur l'hippodrome de VIC-FEZENSAC lors du Prix de LAGRAULAS, d'avoir sanctionné les jockeys Jimmy MARTIN et Julien GROSJEAN par une amende de 150 euros pour ne pas avoir respecté leur engagement de monte ;

Statuant à nouveau :

- de dire n'y avoir lieu au prononcé d'une amende à l'encontre des jockeys Valentin SEGUY, Clément CADEL, Julien GROSJEAN, Jimmy MARTIN et Dylan ALBERCA-GAVILAN.

Boulogne, le 23 octobre 2017

G. HOVELACQUE - A. CORVELLER - P. DE LA HORIE

DECISION RECTIFICATIVE DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Attendu que par décision des Commissaires de France Galop en date du 12 octobre 2017, lesdits Commissaires, ont, au regard des éléments mis à leur disposition infligé une amende de 450 euros à la Société d'Entraînement Henri-François DEVIN au titre du contrôle à l'entraînement effectué le 18 juillet 2017 dans l'effectif de ladite société d'entraînement dont l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur la pouliche HAGGLE a révélé la présence de PHENYLBUTAZONE ET D'OXYPHENYLBUTAZONE ;

Après avoir pris connaissance du courrier électronique en date du 14 octobre 2017 de l'entraîneur Henri-François DEVIN, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment au vétérinaire de France Galop :

- qu'ainsi qu'il l'avait déjà évoqué lors de leurs entretiens, le jour du contrôle, le vétérinaire mandaté par les

Commissaires de France Galop, chargé de prélever ses chevaux lui a demandé s'il pouvait emprunter l'ordonnancier dans sa totalité ;

- qu'il lui a confié l'intégralité de l'ordonnancier et que ledit vétérinaire a posé le cahier des ordonnances sur un vestiaire dans la pièce où ils se sont entretenus ;
- que ledit cahier a ensuite été oublié lors du départ dudit vétérinaire et que cet emplacement n'étant pas à portée de vue, il l'a retrouvé ce matin ;
- que dans cet ordonnancier figurait bien l'ordonnance du 10 juillet 2017 puisqu'elle est visée par la date, le tampon et la signature dudit vétérinaire et que celui-ci ne l'avait donc pas emportée avec lui ;
- que l'ordonnance qui concerne les soins de HAGGLE le 10/07/2017 était donc bien présente dans son établissement le 19/07/2017 et celle-ci a bien été présentée au vétérinaire en charge dudit contrôle, justifiant du traitement au moment du contrôle effectué ;
- qu'il n'a donc commis aucune infraction au Code des courses contrairement à ce que prétend la décision du 12/10/2017 ;
- que compte tenu des faits exposés ci-dessus, il sollicite que soit explicitement reconnue dans le prochain bulletin officiel qu'il n'a commis aucune infraction au Code des courses et que l'amende de 450 euros lui soit remboursée ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 12 octobre 2017 et l'ensemble des éléments visés dans cette décision ;

Vu le complément d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 25 octobre 2017 mentionnant notamment :

- que l'enquête effectuée avait permis d'établir que la prescription mentionnant le traitement de PHENYLBUTAZONE ne figurait pas au dossier du contrôle à l'entraînement constitué par le vétérinaire préleveur ;
- que le double de cette ordonnance établie le 10 juillet 2017 avait été retrouvé lors de l'enquête par le vétérinaire traitant de M. Henri-François DEVIN et communiqué le 22 août 2017 ;
- qu'un complément d'enquête a été effectué après que ce dernier ait retrouvé la prescription dans son bureau le 14 octobre 2017 au matin ;
- que cette prescription transmise par M. Henri-François DEVIN porte la signature du vétérinaire de la Fédération chargé de cette mission de contrôle, ce qui établit que l'ordonnance était effectivement présente dans l'établissement au moment du contrôle ;
- qu'interrogé sur ces points, le vétérinaire préleveur ne peut préciser les raisons de l'absence de communication de cette prescription ;

Attendu qu'aux termes de leur décision du 12 octobre 2017, les Commissaires de France Galop ont considéré, avec les seuls éléments à leur disposition, que la Société d'Entraînement Henri-François DEVIN devait être sanctionnée au titre du contrôle à l'entraînement effectué le 18 juillet 2017 dans l'effectif de ladite société dont l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur la pouliche HAGGLE a révélé la présence de PHENYLBUTAZONE ET D'OXYPHENYLBUTAZONE, étant responsable de son établissement et responsable de la tenue de son ordonnancier et de la présence de l'ensemble des ordonnances de ses chevaux au moment précis des contrôles ;

Qu'il ressort des nouveaux éléments communiqués au vétérinaire de France Galop et du complément d'enquête de ce dernier qu'il y a lieu de prendre acte dudit rapport et de rectifier la décision prise par les Commissaires de France Galop le 12 octobre 2017 en ce qu'elle a infligé à la Société d'Entraînement Henri-François DEVIN une amende de 450 euros et dire n'y avoir lieu à sanction ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte du complément d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 25 octobre 2017 ;
- de rectifier la décision prise en date du 12 octobre 2017 en ce qu'elle a infligé à la Société d'Entraînement Henri-François DEVIN une amende de 450 euros ;
- de dire n'y avoir lieu à sanction à l'encontre de la Société d'Entraînement Henri-François DEVIN.

Boulogne, le 25 octobre 2017

A. CORVELLER – P. DE LA HORIE - N. LANDON

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL (susceptible de recours devant les Tribunaux)

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par M. Bernard LE REGENT contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 28 septembre 2017 de :

- disqualifier la jument TCHERNICHEVA qui devient donc incapable de courir dans les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop ;
- distancer la jument TCHERNICHEVA de la 1^{ère} place du Prix de ROFFIGNAC couru le 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT ;
- distancer la jument TCHERNICHEVA de la 3^{ème} place du Prix des BENEVOLES couru le 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON ;
- distancer la jument TCHERNICHEVA de la 4^{ème} place du Prix FRANCOIS CORBEL couru le 24 septembre 2017 sur l'hippodrome de LANDIVISIAU ;
- le sanctionner par une amende d'un montant de 1 500 euros pour une première infraction en la matière ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 5 octobre 2017 par lequel M. Bernard LE REGENT a interjeté l'appel susvisé et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé MM. Bernard LE REGENT et Jean UZEL, respectivement locataire dirigeant et bailleur jusqu'au 24 juillet 2017 de ladite jument, à se présenter à la réunion fixée au mardi 24 octobre 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications fournies par MM. Bernard LE REGENT et Jean UZEL ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Alain DESGRANGE ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 28 septembre 2017 et l'ensemble des éléments visés dans cette décision ;

Vu la déclaration d'appel, accompagnée de ses pièces jointes, adressée par M. Bernard LE REGENT en date du 5 octobre 2017, et reçue par courrier recommandé le 6 octobre 2017, mentionnant notamment :

- que la jument TCHERNICHEVA n'a pas couru les 23 juillet 2017 et 6 août 2017 dans une réunion non régie par le Code des Courses au Galop sur l'hippodrome non référencé à France Galop de Saint-Théo à PLOUGUENAST et que dès lors les sanctions disciplinaires prononcées à son égard le 28 septembre 2017 et notifiées le 2 octobre ne peuvent pas lui être appliquées ;
- que c'est en effet en se basant sur des documents erronés que les Commissaires de France Galop ont motivé les décisions disciplinaires de disqualification et de distancement de sa jument TCHERNICHEVA ainsi que de l'amende de 1 500 euros qui lui a été infligée ;
- que la course du 23 juillet a été annulée pour cause de mauvais temps, comme il l'est signalé plus loin dans les conclusions du jugement, ainsi que sur l'article du journal « *Le Télégramme* » ;
- qu'il est exclu que sa jument ait couru cette course qui n'a jamais existée, malgré l'affirmation sans aucun fondement du vétérinaire mandaté ;
- que l'article du « *Télégramme* » du 8 août 2017 cite la jument et la propriétaire Mme Emilie OUVRIER, comme gagnante des 3^{ème} et 6^{ème} courses courues le 6 août ;
- que le journaliste s'est servi du programme du 23 juillet, en associant le numéro du cheval vainqueur au nom et propriétaire y figurant alors que ce programme ne correspondait pas à la réalité des chevaux ayant couru le 6 août, comme il ressort des témoignages qu'il joint ;
- que selon lui, Mme Emilie OUVRIER, qui n'est ni propriétaire, ni entraîneur de la jument, a inscrit la jument sur le programme de courses de PLOUGUENAST prévues le 23 juillet 2017 et que cette inscription peut avoir été faite par erreur, par malveillance, ou autre raison inconnue, qu'aucun contrôle de capacité à engager n'est effectué par le Comité des Fêtes de PLOUGUENAST, et qu'il n'a jamais été prévenu de cette inscription qu'il a découverte suite à sa mise en cause par France Galop ;
- que le jour de la course reportée, le 6 août, Mme Emilie OUVRIER n'a bien entendu pas pu faire courir la jument dont il est entraîneur et propriétaire et qui se trouve dans ses écuries, et qu'elle l'a remplacée par VERIGOUD et JOJOSTAR, qui vont courir sous le numéro attribué à la jument (n°15) sur le programme ;
- que le Comité des Fêtes de PLOUGUENAST, qui a imprimé son programme depuis un bon moment, dispose de faibles moyens financiers, et ne procède pas à une réimpression pour tenir compte des modifications des chevaux engagés après le report de la course du 23 juillet au 6 août, a distribué ce programme tel quel ;
- que le journaliste, pour faire son papier, a recopié également sans modification les données portées sur le programme correspondant aux numéros : nom de cheval et de propriétaire, données ne correspondant plus à la réalité : les gagnants des 3^{ème} et 6^{ème} courses étant JOJOSTAR et VERIGOUD et non TCHERNICHEVA, comme indiqué par erreur dans l'article du « *Télégramme* » ;
- que cet article erroné basé sur un programme caduc sont les seuls éléments qui ont conduit à sa très lourde sanction disciplinaire et qu'aucun témoignage ne vient le corroborer ;
- que les organisateurs de cette course de pays témoignent dorénavant en joignant la copie d'une pièce d'identité, ainsi que le journaliste du « *Télégramme* » ;
- que le Président du Comité de fêtes atteste que les chevaux ayant couru le 6 août ne correspondaient plus aux chevaux inscrits le 23 juillet, en particulier pour les 2 courses de galop – que la jument TCHERNICHEVA

inscrite pour le 23 juillet n'était pas présente le 6 août – que le correspondant du Télégramme a reçu du Comité uniquement les numéros des chevaux gagnants, et qu'il a reporté les noms à partir du programme inexact ;

- que le Président de l'association des propriétaires de chevaux et du comité hippique de Bretagne atteste que les deux courses de galop (3 et 6) comportaient comme seuls participants chacune uniquement trois chevaux dont il cite les noms et que la jument TCHERNICHEVA n'en faisait pas partie ;
- que le journaliste atteste que ledit article a bien été rédigé à partir des numéros des chevaux gagnants fournis par l'organisateur, et des noms des chevaux et propriétaires trouvés sur le programme et qu'il transmet par ailleurs quelques photos qu'il a prises ce jour durant la course, en particulier des photos du cheval n°15, qui n'est à l'évidence pas la jument TCHERNICHEVA ;
- des observations sur l'exécution de la décision des Commissaires de France Galop et la procédure ;

Vu les explications écrites en date du 9 octobre 2017 adressées par M. Jean UZEL mentionnant notamment que suite à son précédent courrier du 20 septembre 2017, il expliquait sa situation concernant ladite jument qui ne lui appartenait plus avant ces trois courses de 2017, qu'auparavant elle était en location et qu'il ne peut par conséquent faire appel puisque ces faits ne concernent que M. Bernard LE REGENT ;

Vu les explications écrites de M. Bernard LE REGENT en date du 16 octobre 2017, mentionnant notamment :

- qu'il lui semble que les témoignages et photos joints à ses précédents courriers prouvent de manière indéniable que la jument TCHERNICHEVA n'a pas couru les 23 juillet et 6 août 2017 dans une réunion non régie par le Code des Courses au Galop sur un hippodrome non référencé à France Galop ;
- que toutefois, s'il s'élevait une difficulté à ce sujet ou autre, étant dans l'impossibilité d'y répondre directement devant la Commission, il sollicite instamment la Commission afin de lui en faire part pour respecter le contradictoire et lui permettre de s'exprimer ;

* * *

Vu les dispositions des articles 1, 8, 9, 10, 22, 30, 39, 47, 62, 63, 224 du Code des Courses au Galop ;

l) Sur les nouveaux éléments communiqués devant la Commission d'Appel et ses conséquences sur la qualification de la jument TCHERNICHEVA et ses courses ultérieures :

Attendu que les Commissaires de France Galop ont considéré, au regard des seuls éléments mis à leur disposition en première instance, notamment un article de presse extrait du site Internet « *letelegramme.fr* », que la jument TCHERNICHEVA avait couru, le 6 août 2017, deux courses « de pays » dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des courses de galop, ledit article mentionnant la phrase a priori non équivoque suivante « **Les résultats : la troisième course a été remportée par Emilie OUVRIER avec TCHERNICHEVA, de NAISIN (56) ; la sixième par Emilie OUVRIER avec TCHERNICHEVA** » ;

Que le programme local des courses mis à disposition desdits Commissaires mentionnait notamment « **Courses Hippiques sous le contrôle de l'association des Propriétaires et comités hippiques de Bretagne** », et que la jument TCHERNICHEVA avait été engagée pour courir au sein de la catégorie « GALOPEURS 2017 » avec comme mention audit programme « **numéro 15 TCHERNICHEVA – Propriétaire : Madame Emilie OUVRIER – VILLE : 56500 NAIZIN** » ;

Que lesdits Commissaires ont relevé que ladite jument avait ensuite, après sa participation le 6 août 2017 à ces courses non officielles, couru 3 courses officielles régies par le Code des Courses au Galop ;

Qu'en application de l'article 63 dudit Code, lesdits Commissaires ont alors, en l'absence de présentation de M. Bernard LE REGENT pour s'expliquer devant eux et d'éléments nombreux et suffisamment probants apportés devant eux :

- disqualifié ladite jument, au motif que sa participation à une réunion de courses dont les conditions n'ont pas été publiées au Programme officiel des Courses de Galop ne permettait pas de garantir l'égalité des chances entre les concurrents ni de préserver la régularité des courses et leur contrôle et que cette situation n'était pas tolérable ;
- distancé ladite jument des places obtenues lors de sa participation aux courses publiées au Programme officiel des courses au galop intervenues après la réunion de « courses de pays » susvisée ;

Attendu que c'est n'est qu'en appel, que M. Bernard LE REGENT indique plus clairement que ladite jument n'a couru ni le 23 juillet ni le 6 août 2017, et que les documents mis à la disposition des Commissaires de France Galop seraient erronés ;

Qu'en effet, ce n'est que dans le cadre de son recours que M. Bernard LE REGENT fournit finalement plusieurs documents concordants permettant de mettre en évidence un faisceau d'indices laissant penser que ladite jument, si elle a été engagée dans une course non officielle de manière non équivoque, n'y aurait finalement pas participé ;

Qu'aux termes de son attestation en date du 4 octobre 2017, le Président du Comité des fêtes de PLOUGUENAST, organisant les courses non officielles en cause, indique notamment que « *le programme du 23 juillet a été conservé pour le 6 août mais les numéros ne correspondaient plus aux chevaux* », « *la jument TCHERNICHEVA, inscrite pour le 23 juillet ne participait pas le 6 août* » et que « *que le journaliste n'ayant reçu du Comité que les numéros des chevaux gagnants, a reporté les noms à partir du programme inexact* » ;

Que ledit journaliste certifie lui-même par courrier transmis à la Commission d'Appel que les photos qu'il a envoyées proviennent des courses de pays organisées le 6 août 2017 à PLOUGUENAST et que pour communiquer les résultats des courses, il a « *demandé aux organisateurs les numéros des chevaux gagnants dans chaque course* » et s'est « *référé au programme distribué ce jour là* » ;

Attendu qu'il ressort de ces nouveaux éléments transmis seulement en appel, un faisceau d'indices suffisamment précis et concordants permettant dorénavant de considérer que si la jument a été inscrite de manière caractérisée au programme d'une réunion de courses non officielle, il n'est pas suffisamment caractérisé que ladite jument a participé de manière effective à ces courses de pays en violation de l'article 63 susvisé ;

Qu'il convient donc d'infirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a disqualifié et distancé ladite jument de ces 3 courses officielles ultérieures, les éléments nouveaux fournis en cause d'appel le permettant dorénavant, étant observé que les effets de la décision des Commissaires de France Galop ont été suspendus en conformité avec les dispositions de l'article 235 du Code des Courses au Galop, à réception de la lettre d'appel de M. Bernard LE REGENT, le 6 octobre 2017, ce dernier l'ayant adressée par courrier recommandé en omettant de la transmettre parallèlement par courrier électronique, comme le mentionne pourtant le Code des Courses au Galop, ne permettant donc pas d'en prendre connaissance le jour de son envoi ;

II- Sur l'inscription de la jument TCHERNICHEVA à une course non officielle et ses conséquences en termes de responsabilité :

Attendu que les Commissaires de France Galop ont considéré, avec les seuls éléments à leur disposition, qu'en laissant la jument participer à une réunion de courses non officielle avec un propriétaire désigné sur le programme de courses local ne disposant d'aucun agrément délivré par France Galop, M. Bernard LE REGENT avait été responsable d'une situation qui ne peut être tolérée et totalement contraire au Code des Courses au Galop et au contrôle des courses publiques en France ;

Qu'il ressort des nouveaux éléments communiqués dorénavant en appel qu'un faisceau d'indices suffisamment précis et concordants permet de considérer que ladite jument n'aurait pas participé aux courses de pays finalement courues le 6 août 2017 suite à un report dû à la météo ;

Attendu que ladite jument, dont la situation d'entraînement n'a jamais cessé d'être régie par le Code des Courses au Galop a cependant été inscrite à une course non officielle au regard du programme des courses du 23 juillet 2017, courses finalement reportées, une telle inscription ne pouvant être tolérée alors qu'elle était déclarée en sortie provisoire au sein de l'établissement de M. Bernard LE REGENT ;

Que si M. Bernard LE REGENT explique en appel, que Mme Emilie OUVRIER aurait inscrit cette jument sans qu'il ne soit au courant, il convient de relever qu'à cette date il était le locataire dirigeant au sein du contrat relatif à cette jument qu'il avait récupérée de l'entraînement de M. Christian LE GALLIARD, compagnon de Mme Emilie OUVRIER avec qui il avait été associé auparavant ;

Que la jument avait été déclarée sous l'entraînement de la société d'entraînement de M. Christian LE GALLIARD du 9 juin au 22 juin 2016 et comme faisant l'objet d'un contrat d'association entre MM. Bernard LE REGENT, Jean UZEL et Christian LE GALLIARD du 17 juillet 2015 au 20 juillet 2016 ;

Que le 8 juin 2016, la Commission Supérieure de France Galop avait suspendu l'agrément de M. Christian LE GALLIARD en sa qualité d'entraîneur public pour une durée de 12 mois, étant observé que par décision du 17 novembre 2016, les Commissaires de France Galop, conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, avaient retiré l'ensemble des agréments lui ayant été délivrés ;

Qu'à compter du 22 juin 2016, ladite jument avait été placée en sortie provisoire jusqu'au 10 septembre 2016, étant observé qu'à cette date elle avait été déclarée sous l'effectif d'entraînement de M. Bernard LE REGENT ;

Que le 7 juillet 2016, M. Bernard LE REGENT avait adressé aux services de France Galop une demande de changement de lieu d'entraînement en mentionnant comme nouvel établissement d'entraînement les installations de M. Christian LE GALLIARD à NAIZIN (56500), demande qui lui a été refusée le 28 juillet 2016 après qu'il lui ait été notamment rappelé la suspension des agréments de M. Christian LE GALLIARD, ce qu'il convient de noter pour mettre en évidence la proximité entre l'appelant et l'entourage précédent de la jument TCHERNICHEVA, à savoir l'ancien entraîneur Christian LE GALLIARD et Mme Emilie OUVRIER, directement visée dans le présent dossier ;

Que le 20 juillet 2016, ladite jument a fait l'objet d'un contrat de location entre MM. Bernard LE REGENT et Jean UZEL, respectivement locataire dirigeant et bailleur ;

Qu'après avoir été placée en sortie provisoire le 12 décembre 2016, ladite jument a de nouveau été placée, le 31 juillet 2017, dans l'effectif de M. Bernard LE REGENT ;

Attendu que M. Bernard LE REGENT n'apporte ainsi aucun élément probant permettant de le mettre hors de cause quant à l'inscription initiale de ladite jument à une course de pays le 23 juillet 2017, celui-ci se contentant de dire que la compagne de son ancien associé, M. Christian LE GALLIARD, l'aurait inscrite sans son consentement ;

Qu'à cette date, M Bernard LE REGENT était responsable de ladite jument et que les éléments susvisés impliquent de le sanctionner pour la situation anormale concernant l'inscription de cette jument à une réunion de courses non officielle alors qu'elle dépendait de sa responsabilité au sens du Code des courses au Galop, ce qui constitue une situation contraire au contrôle de la régularité des courses publiques en France ;

Attendu que les éléments mis à la disposition des membres de la Commission d'Appel constituent ainsi un faisceau d'indices suffisamment précis et concordants pour considérer que M. Bernard LE REGENT a une part de responsabilité dans la situation, celui-ci étant le locataire dirigeant de ladite jument à la date du 23 juillet 2017 et l'ayant déclarée en sortie provisoire au sein de son établissement à cette même date, ce qui en fait le responsable objectif au sens du Code ;

Attendu qu'il y a donc lieu au vu de l'ensemble des éléments susvisés et du contexte de cette inscription de la jument TCHERNICHEVA à une course non officielle, de maintenir la décision des Commissaires de France Galop

en ce qu'elle a retenu une part de responsabilité de M. Bernard LE REGENT, mais de l'infirmier en ce qu'elle l'a sanctionné par une amende d'un montant de 1 500 euros, la Commission d'Appel considérant que ce montant doit être minoré et réduit à un montant de 1 000 euros au regard des nouveaux éléments communiqués devant elle concernant la participation de la jument aux courses en cause ;

PAR CES MOTIFS :

La Commission d'Appel décide :

- d'infirmier la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a :
- disqualifié la jument TCHERNICHEVA ;
- distancé la jument TCHERNICHEVA de la 1^{ère} place du Prix de ROFFIGNAC couru le 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT et retenu le classement suivant :
1^{er} : MOT DE PASSE ; 2^{ème} : CHANGE OF GOLD ; 3^{ème} : QUEEN OF HOLY ; 4^{ème} : ALEX CHOICE ; 5^{ème} : YOU MAKE ME FEEL ;
- distancé la jument TCHERNICHEVA de la 3^{ème} place du Prix des BENEVOLES couru le 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON et retenu le classement suivant :
1^{er} : ISIS DE PETIVILLE ; 2^{ème} : AMAREION ; 3^{ème} : ALEX CHOICE ; 4^{ème} : PICCIO PACCIO ; 5^{ème} : DEL MAR RIVER ;
- distancé la jument TCHERNICHEVA de la 4^{ème} place du Prix FRANCOIS CORBEL couru le 24 septembre 2017 sur l'hippodrome de LANDIVISIAU et retenu le classement suivant :
1^{er} : ROYAL LAW (IRE) ; 2^{ème} : INTERNALRUNNER ; 3^{ème} : BARNETEAU ; 4^{ème} : SIX COTES ; 5^{ème} : SECRET LAD ;
- infligé à M. Bernard LE REGENT une amende d'un montant de 1 500 euros ;

Statuant à nouveau :

La Commission d'Appel décide :

- de requalifier la jument TCHERNICHEVA ;
- de rétablir la jument TCHERNICHEVA à la 1^{ère} place du Prix de ROFFIGNAC couru le 15 août 2017 sur l'hippodrome du DORAT ;
- de rétablir la jument TCHERNICHEVA de la 3^{ème} place du Prix des BENEVOLES couru le 27 août 2017 sur l'hippodrome de MAURON ;
- de rétablir la jument TCHERNICHEVA de la 4^{ème} place du Prix FRANCOIS CORBEL couru le 24 septembre 2017 sur l'hippodrome de LANDIVISIAU ;

vd'infliger à M. Bernard LE REGENT une amende d'un montant de 1 000 euros.

Boulogne, le 25 octobre 2017

F. MUNET - P. DELIOUX DE SAVIGNAC – A. DESGRANGE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 12 juillet 2017 dans l'effectif de l'entraîneur Maurizio GUARNIERI et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le poulain ANIMA ROCK a révélé la présence de COBALT au-dessus du seuil dans le plasma, publié au Code des Courses au Galop ;

Attendu que cette substance appartient dans ces conditions à la catégorie des substances prohibées interdites, agissant sur l'érythropoïèse, étant observé que s'agissant d'une substance endogène, ou pouvant provenir de l'alimentation normale du cheval, des seuils ont été définis internationalement par les analystes et vétérinaires officiels ;

Attendu que l'entraîneur Maurizio GUARNIERI informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, sa décision de faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement par le Laboratoire QUANTILAB, qui a confirmé ladite présence au-dessus du seuil ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé le propriétaire M. Sergio BAZZANI et l'entraîneur Maurizio GUARNIERI à se présenter à la réunion fixée au jeudi 26 octobre 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation du propriétaire ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, et avoir entendu l'entraîneur Maurizio GUARNIERI assisté du vétérinaire M. Vincent AMMANN en leurs explications, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, ce que ledit vétérinaire a souhaité faire ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'Enquête du vétérinaire de France Galop en date du 9 octobre 2017 mentionnant notamment :

- que l'entraîneur ne s'explique pas la situation, le poulain ANIMA ROCK FR n'ayant pas reçu de traitement vétérinaire ;
- qu'il reçoit quotidiennement des compléments alimentaires : du RACING MIX PRO nd, un sachet de SEDAMYNE nd, de l'EQUISPORT ELECTROLYTES RECUPERATION nd après le travail et du GREAT FORM MUSCLES nd ;

- que des échantillons de ces compléments alimentaires ont été prélevés dans le cadre de l'enquête de suivi positif sous le numéro SP 17-27/E 621 ;
- que leur analyse a permis de déceler la présence de COBALT dans 2 d'entre eux en faible concentration : 0,7µg/g dans le RACING MIX PRO nd et 19 µg/g dans l'EQUISPORT ELECTROLYTES RECUPERATION nd et à très forte concentration 1100 µg/g dans le GREAT FORM MUSCLES nd ;
- que le produit GREAT FORM MUSCLES nd commercialisé par la SOCIETE GREAT FORM à Château Thebaud comme contenant de la VITAMINE E et du SELENIUM était administré par voie orale au poulain ANIMA ROCK à raison de 25 ml le matin, et que cela correspond à une administration de COBALT de 27 mg, soit une dose de COBALT très supérieure aux besoins journaliers du cheval qui sont fixés entre 1 et 2,5 mg/jour ;
- que des travaux scientifiques menés à partir de l'administration d'un complément alimentaire correspondant à une dose de COBALT de 10 mg ont permis de déterminer que certains chevaux restent au-dessus du seuil plasmatique de COBALT pendant moins de 5 heures après administration ;
- que dans le cas d'espèce, l'administration orale d'une dose de COBALT de 27 mg peut théoriquement expliquer un dépassement du seuil dans le plasma pendant les quelques heures suivant l'administration ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Attendu que l'entraîneur Maurizio GUARNIERI a déclaré en séance :

- qu'il donne les mêmes compléments tous les jours, de même que le jour du prélèvement, que ce complément alimentaire est en vente libre, qu'il dispose des factures de vente, que pour lui c'est régulier, qu'il n'y a pas de difficulté à administrer ce produit, qu'il en donne lorsqu'un cheval est fatigué, faisant observer que ledit poulain avait couru 5 fois ;
- que le poulain a eu un travail très doux à cette période ;
- qu'il est entraîneur depuis 30 ans, n'est pas idiot et n'arrive pas en France pour faire des choses irrégulières ;
- que 4 chevaux ont été prélevés ce jour là et que c'est le seul à être positif ;

Attendu qu'à une question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE visant à connaître la composition du produit en cause, le vétérinaire en charge de l'enquête a indiqué que sur l'un des deux emballages, la composition de COBALT est de 100mg/litre, ce qui est beaucoup et que sur l'autre emballage, extrait du catalogue une autre composition du produit apparaît, qui ne mentionne pas la présence de COBALT ;

Attendu que le vétérinaire en charge de l'enquête a précisé que le deuxième emballage évoque de la VITAMINE E, du SELENIUM et des excipients et que selon la notice qu'on regarde on n'a pas du tout les mêmes informations ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé de quelle époque étaient ces documents, le vétérinaire répondant qu'ils sont de l'époque actuelle ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé à l'entraîneur M. Maurizio GUARNIERI s'il avait connaissance des mentions présentes sur l'emballage complet, ledit entraîneur lui répondait qu'à l'achat du produit, le vendeur lui a expliqué qu'il n'y avait pas de problème concernant la concentration de COBALT ;

Qu'à la question M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir s'il avait conscience des sanctions prononcées dans les affaires relatives au COBALT, ledit entraîneur a indiqué que oui grâce à internet notamment mais qu'il pensait ne rien faire d'irrégulier ;

Qu'à la question de M. Nicolas LANDON de savoir si tous les chevaux recevaient le même produit, ledit entraîneur a indiqué que oui lorsqu'ils en avaient besoin ;

Attendu que le vétérinaire M. Vincent AMMANN a déclaré en séance :

- que le vétérinaire en charge de l'enquête l'a averti le 16 août 2017 de ce cas positif au COBALT et qu'il est allé voir ledit entraîneur ;
- que ce dernier était très surpris d'où son conseil de réaliser l'analyse de contrôle de la seconde partie du prélèvement afin d'être sûr des premiers résultats et du caractère réel de la positivité, même s'il y avait 99,99% de chance que les premiers résultats soient confirmés ;
- qu'ils ont essayé de comprendre les causes possibles de contamination, et qu'il ont notamment étudié les compléments alimentaires un peu marginaux et que celui incriminé avait une concentration de 100 mg de COBALT par litre, ce qui est beaucoup quand on regarde les besoins journaliers des chevaux en COBALT, même s'il est difficile d'établir les besoins en minéraux des animaux ;
- que l'analyse de contrôle de la seconde partie du prélèvement a confirmé les premiers résultats et que la concentration de COBALT retrouvée dans le prélèvement du poulain était 11 fois supérieure à la concentration indiquée ;
- que si l'on regarde le bon de commande, le produit contient juste de la VITAMINE E et du SELENIUM, qu'on peut reprocher à l'entourage du poulain de ne pas avoir vérifié la composition mais qu'il ne connaît personne qui vérifie tous ses produits et qu'en revanche quand on regarde le bidon du produit, il est indiqué une concentration de 100 mg de COBALT par litre ce qui lui est apparu immédiatement énorme et ce qu'il a alors indiqué à l'entraîneur pendant l'enquête ;
- qu'à aucun moment il n'a pu mettre en doute l'honnêteté dudit entraîneur ;
- que le prélèvement a eu lieu le matin, que s'il avait eu lieu l'après-midi, le résultat aurait pu être négatif puisque le seuil était dépassé de 34 % le matin ;
- que concernant le choix des fournisseurs, il pourrait être reproché à cet entraîneur que ceux-ci soient marginaux mais que lorsque l'on arrive de l'étranger on ne connaît pas la fiabilité des gens et qu'il a fait une commande auprès de ce vendeur qui l'a démarché ;

Attendu qu'à une question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir s'il agissait en qualité de conseil ou de vétérinaire traitant dudit entraîneur, ledit vétérinaire a indiqué intervenir en tant que conseil même s'il avait déjà soigné occasionnellement deux chevaux de son effectif ;

Attendu qu'à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir s'il aurait déconseillé audit entraîneur de prendre le produit s'il avait vu ledit produit, et ce au regard de la communication faite à ce titre auprès des vétérinaires équins, il a indiqué ne pas en être sûr, ce pendant s'il avait vu que la concentration de COBALT était 11 fois supérieure aux besoins des chevaux il l'aurait déconseillé, mais qu'il n'avait pas connaissance de la communication intervenue sur le COBALT ;

Attendu que le vétérinaire M. Vincent AMMANN a précisé que si l'on suit les indications figurant sur le bidon du produit, la concentration tombe à 2,7 mg par jour, ce qui suivant les auteurs, correspond à la fourchette haute des besoins requis, qu'il n'aurait donc pas pu être formel si on lui avait demandé un avis sur ce produit avant, sauf si la concentration était 10 fois supérieure ;

Attendu que le vétérinaire en charge de l'enquête a indiqué :

- que la communication est passée par les canaux institutionnels et par l'Association Vétérinaire Equine Française afin de sensibiliser la plupart des vétérinaires équins ;
- que les vétérinaires n'ayant pas disposé de la communication sont ceux qui ne font pas partie de l'Association ou qui ne lisent pas les informations en émanant ;
- que l'information est notamment disponible sur le site internet de l'association ;
- que l'on ne peut être certain que l'information soit effective qu'à condition d'avoir une liste de vétérinaires équins à pointer ;
- qu'en tout état de cause, il est très probable que le cheval prélevé aurait été en dessous du seuil s'il avait été prélevé à l'issue d'une course ayant lieu ½ journée après l'administration décrite par Monsieur GUARNIERI ;

Attendu que les intéressés ont indiqué de rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

Attendu que les dispositions de l'article 198 du Code prévoient notamment qu'aucun cheval ne doit faire l'objet de l'administration d'une substance anabolisante, d'hormones peptidiques, facteurs de croissance ou assimilés, d'hormones et modulateurs métaboliques ou d'une substance aux propriétés analogues, ou qui n'a pas d'autorisation officielle en tant que médicament vétérinaire ou qui n'a pas été reconnue comme traitement légitime par les autorités scientifiques telle que les hormones peptidiques, facteurs de croissance et assimilés du type agents stimulant l'érythropoïèse, tels que l'EPO, les Epoïétines Alfa et Béta, la Darbepoïétine Alfa, la Methoxy-polyéthylène Glycol Epoïétine, la Peginesatide, les facteurs induits par l'hypoxie (HIF) ;

Que des exceptions à cette interdiction qui ne peuvent être appliquées qu'aux substances endogènes chez le cheval ou aux substances provenant de la nourriture normale du cheval, sont énoncées ci-après :

- a) S'il s'agit d'une des substances endogènes chez le cheval pour lesquelles un seuil a été fixé, le prélèvement ne peut être déclaré positif que si la concentration de la substance dépasse le seuil physiologique normal défini internationalement par les analystes et vétérinaires officiels, adopté par les Commissaires de France Galop et publié au Bulletin officiel des courses de galop ;

Quand l'analyse d'une substance endogène donne un résultat positif, les Commissaires de France Galop peuvent décider de faire procéder à tous examens et analyses complémentaires. Le propriétaire ou l'entraîneur peut demander que le cheval soit soumis, à ses frais, à tous examens et analyses complémentaires dans les conditions fixées par les Commissaires de France Galop afin de vérifier si la quantité de substance incriminée est produite naturellement ou non ;

- b) S'il s'agit d'une substance provenant de la nourriture normale du cheval, le prélèvement ne peut être déclaré positif que si la concentration de la substance dépasse le seuil internationalement défini par les analystes et vétérinaires officiels et adopté par les Commissaires de France Galop. De tels seuils peuvent être fixés pour des substances provenant d'aliments normaux, c'est-à-dire de plantes traditionnellement broutées ou récoltées ;

- c) Des seuils peuvent être aussi établis pour des substances trouvées en très faible quantité dans les aliments manufacturés préparés spécifiquement pour les équidés et qui proviennent de contamination en cours de fabrication ou de transport ou apportées par des facteurs d'appétence (voir annexe 5 du présent Code) ;

Que l'entraîneur est dans l'obligation de protéger le cheval dont il a la garde et de le garantir comme il convient contre toute infraction au principe général édicté au présent Code et leur personnel doit se conformer à cette obligation ;

Qu'il est notamment responsable de la nourriture, des conditions de vie et d'hébergement, de la protection et de la sécurité des chevaux dont il a la garde ;

Qu'il appartient, en conséquence, à l'entraîneur avant d'entraîner ou de faire courir un cheval qui vient de rentrer dans son effectif à l'entraînement, de s'assurer par tous contrôles et analyses biologiques qu'il juge nécessaires que ce cheval ne recèle pas une substance prohibée dans ses tissus, fluides corporels, excréments ou tout autre partie de son corps ;

Que l'entraîneur doit se tenir précisément informé de tout traitement ou produit administré à ses chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées et qu'il ne peut détenir de substances prohibées qu'avec la prescription vétérinaire qui le justifie ;

Que pour chaque traitement nécessitant l'utilisation d'un ou plusieurs produits entrant dans l'une des catégories de substances prohibées, le titulaire d'un agrément en tant qu'éleveur-bailleur, le propriétaire d'un cheval à l'élevage ainsi que les personnes à qui sont confiés les chevaux tant à l'élevage qu'en sortie d'entraînement, de même que l'entraîneur doivent être en possession d'une ordonnance qu'ils sont dans l'obligation de pouvoir présenter au

moment du contrôle effectué à la demande des Commissaires de France Galop et que l'ordonnance, qui doit être conforme au Code de la santé publique, doit préciser le nom du cheval ou le numéro "Sire" si celui-ci n'est pas encore nommé, le nom (ou la dénomination) du médicament, la posologie et la durée du traitement ainsi que les précautions à prendre avant de faire recourir le cheval ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que si l'analyse du prélèvement biologique effectué sur un cheval qui est provisoirement stationné ou entraîné en France fait apparaître la présence d'une substance appartenant à la liste figurant au § I alinéa a de l'article 198 du présent Code ou qui n'a pas d'autorisation officielle en tant que médicament vétérinaire ou qui n'a pas été reconnue comme traitement légitime par les autorités scientifiques, ou d'une substance ayant des propriétés analogues aux substances ci-dessus, ou la présence d'un métabolite d'une des substances indiquées ci-dessus ou d'un isomère d'une telle substance ou d'un métabolite de cet isomère, une enquête est ouverte par les Commissaires de France Galop ;

Qu'à l'issue de l'enquête, ce cheval est passible d'une interdiction pour une durée de six mois au moins et de deux ans au plus, qui peut prendre effet à compter de la date de la première notification d'interdiction de courir du cheval faite au propriétaire, et, s'il a couru, le distancer de la course à l'occasion de laquelle a été effectué le prélèvement, le distancement pouvant être prononcé avant la fin de l'enquête ;

Que les Commissaires de France Galop peuvent infliger une amende dont le montant ne peut excéder 15.000 euros au plus, qui pourra être portée jusqu'à 45 000 euros en cas de récidive, à l'éleveur, le propriétaire ou l'entraîneur du cheval, si l'analyse du prélèvement biologique effectué a révélé la présence d'une substance appartenant à la liste figurant au § I alinéa a de l'article 198 du présent Code ou qui n'a pas d'autorisation officielle en tant que médicament vétérinaire ou qui n'a pas été reconnue comme traitement légitime par les autorités scientifiques et qu'ils peuvent, en outre, suspendre ou retirer ses agréments ;

Que les dispositions de l'annexe 19 du Code des Courses au Galop prévoient que lorsqu'il est sursis à l'exécution d'une sanction, la décision prévoit le délai dans lequel toute nouvelle infraction de même nature donnant lieu à une sanction d'une durée supérieure ou égale à 3 mois révoquera le sursis accordé et que ce délai ne peut dépasser 5 ans ;

Que toute sanction assortie d'un sursis sera non avenue si la personne n'a pas commis, dans le délai prévu, une faute impliquant le prononcé d'une sanction sans sursis qui emporte révocation ;

Qu'en cas de révocation du sursis, la première sanction est exécutée sans qu'elle puisse se confondre avec la seconde et que la seconde sanction entre en application le lendemain du dernier jour d'exécution de la première sanction ;

Que la première sanction dont le sursis a été révoqué, entre en application le 14^{ème} jour à compter de la notification de la sanction entraînant la révocation ;

Que l'appel interjeté à l'encontre de la décision entraînant la révocation suspend la révocation du sursis et l'exécution de la première sanction ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué le 12 juillet 2017 sur le poulain ANIMA ROCK a mis en évidence la présence de COBALT au dessus du seuil dans le plasma susvisé ;

Qu'en effet, il est caractérisé que le poulain ANIMA ROCK a reçu du GREAT FORM MUSCLES nd, produit présenté comme contenant de la VITAMINE E et du SELENIUM à raison de 25 ml le matin, et que cela correspond à une administration de COBALT de 27 mg, soit une dose de COBALT très supérieure aux besoins journaliers du cheval qui sont fixés entre 1 et 2,5 mg/jour ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier de mettre une sanction à l'entraîneur Maurizio GUARNIERI responsable du poulain ANIMA ROCK à l'entraînement et responsable du choix de lui administrer un produit complémentaire commercialisé par la Société GREAT FORM sans prendre toutes les précautions de contrôle utiles concernant un tel produit et ses composants ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que l'entraîneur Maurizio GUARNIERI savait que le COBALT était une composante du complément alimentaire qu'il utilisait et qu'il avait ainsi eu un comportement fautif à l'égard du poulain dont il était responsable ;

Que ledit entraîneur, qui s'est contenté des indications du vendeur lors de l'achat du produit tout en ayant conscience des sanctions prononcées dans les affaires relatives au COBALT, aurait dû procéder aux vérifications complémentaires nécessaires, au regard des notices dont il disposait, sur les composants et le dosage du GREAT FORM MUSCLES, pour ne pas administrer au poulain ANIMA ROCK un produit complémentaire contenant du COBALT à une dose ne correspondant pas aux besoins d'un cheval à l'entraînement ;

Attendu qu'il y a donc lieu au vu de ce qui précède, d'infliger une amende à l'entraîneur Maurizio GUARNIERI, ce dernier n'ayant pas suffisamment assuré son obligation, prévue par les dispositions de l'article 198 du Code des Courses au Galop, de protection de son cheval, le poulain ANIMA ROCK étant positif à l'entraînement à une substance totalement interdite dès lors que sa présence dépasse le seuil dans le plasma défini par le Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il y a donc lieu, de sanctionner l'entraîneur Maurizio GUARNIERI au vu de la présence d'une substance visée à l'article 198 § I a) et par l'annexe 5 dans le prélèvement biologique d'un cheval, par d'une part, une amende de 1 500 euros, en sa qualité de gardien dudit poulain, au vu de sa première infraction en matière de prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement et d'autre part, par la suspension de son autorisation d'engager et d'entraîner pour une durée de 3 mois en assortissant la durée de cette sanction d'une mesure de sursis totale pendant une durée de 5 ans ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- sanctionner l'entraîneur Maurizio GUARNIERI en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable dudit poulain pour la 1^{ère} infraction en la matière par une amende de 1 500 euros ;
- sanctionner l'entraîneur Maurizio GUARNIERI en sa qualité d'entraîneur par la suspension de son autorisation d'engager et d'entraîner pour une durée de 3 mois en assortissant la durée de cette sanction d'une mesure de sursis pendant une durée de 5 ans.

Boulogne, le 31 octobre 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE – D. LE BARON DUTACQ – N. LANDON

« Susceptible de Recours »

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

MOULINS

0716 293 Vendredi 20 octobre 2017

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE -
Cécile BENOIST D'AZY - Philippe BEAUCHAMP - Bruno VAGNE

3952 4482 PRIX D'AUTOMNE 3.600 m (Haies. - Autres Que de Pur Sang)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant, ni reçu 10.000 (victoires et places) en courses de haies, ni reçu une allocation en steeple-chase. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3755 1 **Durkash**, h, b, 4 ans, (AQ), par Blue Bresil et Meralda (Baby Turk IRE), 70 k, R. W. Denechere (RL O'Brien), G Macaire (s) 1
- 2477 3 **Ding Ding Dong**, h, b, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Toque Rouge (Loup Solitaire USA), 67 k, Haras de Saint-Voir (J Reveley), N de Lageneste 2
- 3861 **Djean Rock**, h, al, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Rosalba (Vertical Speed), 67 k, Mme Philippe Chemin (S Paillard), Chemin & Herpin (s) 3
- 3805 5 **Destin Sacre**, h, bb, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Legende Sacree (Hawker's News IRE), 67 k, Mme Philippe Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) 4
- 3850 5 **Dimana**, f, b, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Quatre Bleue (Cyborg), 65 k, Manuel Martinez (A Renard), G Macaire (s) 5
- 3805 4 **Dorelko Des Obeaux**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, Mme N Devilder (W Denuault), N Devilder 6
- 3805 **Dandy Du Seuil**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, ☉, Mme M Boudot (F de Giles), M Seror (s) 7
- 3805 **Dotation**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, D Chachignon (D Ubeda), E Vagne (s) 8
- Destin De L'Oasis**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Scea Haras D'Orfausse (W Lajon), E&G Leenders (s) arr
- 3673 **Divine De Thaix**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), L Viel (s) (M Viel), L Viel (s) tbé

10 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 287 €
encolure, 3,5 long, 8 long, courte encolure.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Eric Becq.
756 € Haras de Saint-Voir.
441 € Bertrand Delabays.
299 € Mme Claudine Winkel.
141 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 04'27"90

3953 4484 PRIX LAMARTINE CONSTRUCTION (PRIX DE MONTLIVAUT) 4.400 m (Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en steeple-chase ni reçu une allocation de 11.000, ni cette année, été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 25.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : + 16.

- 2606 **Van Gogh Du Granit**, h, b, 8 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Etnou (Le Pontet), 72 k, ☉, Pierre-Olivier Robert (D Mescam), J Marion (s) 1
- 3660 **Ulbery**, f, b, 9 ans, (AQ), par Assessor IRE et Elbury (Royal Charter), 71 k, ☉, Michel du Jonchay (J Plouganou), E Vagne (s) 2
- 3783 5 **Dourdour**, h, b, 5 ans, par Redback GB et La Bezizais (Astarabad USA), 70 k, Luc Monnet (P Carberry), L Carberry (s) 3
- 3731 5 **Miss Protektor**, f, gr, 6 ans, par Protektor GER et Ruy River [Nikos (GB)], 64 k, Nicolas Lefebvre (H Lucas), N Paysan 4
- 3812 5 **Valseur De Sarti**, h, b, 8 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Hopala (Shafoun), 68 k, Chemin & Herpin (s) (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) 5
- 3759 1 **Adelantado**, h, 7 ans, (AQ), 71 k, F Delord (G Olivier), F Lagarde 6
- 3712 5 **Jupiter GER**, h, 7 ans, 68 k, ☉, Mme EM Herresthal (H Tabet), Mme EM Herresthal 7
- 3819 2 **Bain De Soleil**, h, 6 ans, 70 k, A de Seroux (A Lelievre), A Boisbrunet (s) 8
- 3797 **Saint Path**, h, 6 ans, 70 k, ☉, Haras de Saint-Voir (P Lucas), N de Lageneste tbé

9 partants ; 34 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 437 €
3 long, 3 long, 5 long, tête, 3 long, 1 long, 6 long.
12 000 € - 6 000 € - 3 500 € - 2 375 € - 1 125 €

Primes aux éleveurs :

1 800 € Pierre-Olivier Robert.
900 € Michel du Jonchay, Pacifico S.a..
525 € Luc Monnet.
356 € Laurent Huau, Patrice Huau, Mme Josiane Huau.
168 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.

Temps total : 05'40"90

3954 4481 PRIX CERFRANCE TERRE D'ALLIER (PRIX DU PREMIER PAS) 3.400 m (Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 8.500 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- En Grande Pompe**, f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Posh Lady IRE (Peintre Célebre USA), 66 k (67 k), Haras de Saint-Voir (J Reveley), N de Lageneste 1
- 3383 **Goji**, f, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Medanik (Medaaly GB), 66 k (64 k), Ecurie Mirande (C Sagot), Mme I Pacault 2
- 3803 **Elleland**, f, b, 3 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Keisland (Lute Antique), 66 k, Thierry Cypres (H Lucas), E&G Leenders (s) 3
- Eurvad Pembo**, f, af, 3 ans, par Honolulu IRE et Miss Des Aigles (Alamo Bay USA), 66 k, Suc. Goulven Berthoulioux (D Mescam), Y Gourraud (s) 4
- 3736 **Equita Des Obeaux**, f, b, 3 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Hispaniola (Useful), 66 k, ☉, Mme Nicolas Devilder (W Denuault), N Devilder 5
- 3659 3 **Pomone Du Berlais**, f, 3 ans, 67 k (68 k), Mme M Bryant (J Plouganou), Y Fouin (s) tbé
- 3802 **Gentiane De L'Aube**, f, 3 ans, 66 k (67 k), M Houta (P Lucas), JP Bernhardt (s) tbé
- 3803 **Eticelle D'Ainay**, f, 3 ans, 66 k, S Milaveau (G Malone), E Clayeux (s) tbé

8 partants ; 37 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 424 €

8 long, 4 long, 3 long, 11 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Haras de Saint-Voir.

756 € Haras de Mirande.

441 € Thierry Cypres, Edward Walsh.

299 € Vincent Le Corre.

141 € Mme Nicolas Devilder, Mme Laure Rebuffe.

Temps total : 04'25''00

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête notamment pour déterminer les causes des chutes des jockeys Gareth MALONE (ETINCELLE D'AINAY) à 1000 mètres de l'arrivée et Paul LUCAS (GENTIANE DE L'AUBE) dans le dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys concernés, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la chute des deux concurrents n'étaient pas due à l'irrégularité de l'un de leur concurrent.

3955 4483 PRIX LANTANA TREYVE PAYSAGES (PX DE CLUNY) 4.400 m
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3658 1 De Main De Maitre, h, al, 4 ans, (AQ), par Sholokhov IRE et Sortie De Secours (Tremolino USA), 67 k (68 k), Haras de Saint-Voir (J Plouganou), G Chereil 1

3809 1 Gaspar De Pretot, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Tekakwhita (Siam USA), 72 k, ♂, Mme Philippe Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) 2

3820 Ducello, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Idy (Quart De Vin), 72 k (70 k), Jacques Detre (Q Samaria), A Boisbrunet (s) 3

3818 3 Lady Bellissima, f, al, 4 ans, par Thewayouare USA et Lady Bex IRE (Sadler's Wells USA), 66 k, Pegasus Farms Ltd (K Herzog), S Culin 4

3773 1 Red Mix, h, 4 ans, 72 k, Mme P Papot (M Regairaz), D Bressou tbé

3748 Djeddel, h, 4 ans, (AQ), 71 k, Gold And Blue Ltd (W Denuault), E&G Leenders (s) tbé

3735 J'Ai Oublie Nico, h, 4 ans, 67 k (65 k), D Grandin (F Leroy), D Grandin tbé

3657 Gazelle Bird, f, 4 ans, 65 k, ♂, Mme C Cealy (D Ulinski), E Vagne (s) tbé

8 partants ; 43 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 871 €

Eng. sup. : De Main De Maitre, J'Ai Oublie Nico

Sans motif : Diteou.

4,5 long, 14 long, 13 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Haras de Saint-Voir.

756 € Pascal Legars, Mathieu Legars, Jean-Francois Coiffier.

441 € Thierry Cypres.

299 € Mid Bloodstock Limited.

Temps total : 05'45''10

3956 4485 PRIX DU DOCTEUR GUY FELLMANN 4.500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 6 ans n'ayant pas reçu 25.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3800 3 Corentin Collonges, h, b, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges (Trebroke), 69 k, Hubert Despont (P Lucas), H Despont 1

3800 1 C'Artist Maulde, h, 5 ans, (AQ), 74 k, ♂, A Dolley tbé (J Plouganou), A Boisbrunet (s)

3813 1 Cesar De Pretot, h, 5 ans, (AQ), 72 k, ♂, Mme P Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) tbé

3810 1 Cooper Des Ongrais, h, 5 ans, 69 k, Mme P Chemin (S Paillard), Chemin & Herpin (s) tbé

3800 4 Belle Des Boulats, f, 6 ans, (AQ), 67 k, Mlle S Sourd (B Gelhay), Mlle S Sourd tbé

5 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 328 €

Sans jockey : Call Of Outy Klass.

9 600 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Gaec Delorme Freres.

Temps total : 07'04''70

CHOLET

0210 295

Dimanche 22 octobre 2017

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Jacques PINEAU - Anne-Sophie RICARD - Jean-Robert VINCONNEAU - Christophe SCHATZ

3957 4844 PRIX FREDERIC M 3.800 m
(Haies. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids : 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3835 1 Cross Way (IRE), h, b, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 70 k (66 k), (8.000), ♂, Mme France Fertillet (A Gautron), PJ Fertillet 1

3708 Castel Roque, h, bb, 5 ans, par Saint Des Saints et Bible Gun (Pistolet Bleu IRE), 70 k (66 k), (10.000), Mlle Martine-Pascale Laborde (V Bernard), S Foucher 2

2900 Einulty, f, b, 6 ans, par Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER (Taufsport GER), 68 k, (10.000), Stephane Seignoux (S Paillard), Mme V Seignoux 3

3823 4 Uxia Du Lin, f, b, 9 ans, par Until Sundown USA et Xena Du Lin (Goldneyev USA), 68 k (64 k), (10.000), ♂, Jean-Pierre Trinquier (G Dumont), JP Trinquier 4

3682 1 Marvelloso GB, h, b, 9 ans, par Tobougg IRE et Qudrah IRE (Darshaan GB), 72 k (68 k), (10.000), Mme Didier Mescam (A Merienne), H Merienne 5

5 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 345 €

Sans motif : Lizete.

Certf. vétérinaire : Dragon Tres, Sakoura Des Parcs.

6 long, 4 long, loin, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Malcolm Parrish.

432 € Mme Robert Mongin.

252 € Mme Eugene Masson, Earl Ecurie Globe Trotteurs.

171 € Mme Nathalie Trinquier, Jean-Pierre Trinquier.

81 € Paul Winfrow, prime non attribuée.

Temps total : 04'43''71

3958 4495 PRIX RACING TEAM (PRIX DES PRUNIER) 3.800 m
(Haies. - Handicap de catégorie)

24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +16.

3775 1 Boy De Balme, h, b, 6 ans, par Solar One et Famine Pouilly (Cachet Noir USA), 72 k (70 k), Jean-Luc Henry (Mlle N Desoutter), F Nicolle 1

2854 Hector Warrior, h, al, 7 ans, par Sin Kiang et Mimi Valley (Cyborg), 69 k, Arnaud Chaille-Chaille (P Dubourg), A Chaille-Chaille 2

Alti Plano, h, bf, 7 ans, par Nickname et Sadlerfarala (Dress Parade IRE), 70 k, Couetil Elevage (A Poirier), A Couetil (s) 3

3763 5 Asdesmar, h, bf, 7 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 72 k, Mme Victor Blot (S Cossart), E Leray (s) 4

3847 2 Irakien, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnix GER (Banyumanik IRE), 68 k, Ecurie Michel Doineau (JO Audon), PJ Fertillet 5

2918 1 Vol De Brion, h, 8 ans, (AQ), 72 k, GIL Chaignon (J Reveley), GIL Chaignon 6

3781 3 Liberty Du Charmil, f, 5 ans, 70 k, A Le Borgne (H Lucas), N Paysan 7

3501 2 Barleda, f, 6 ans, (AQ), 69 k, Mme G Garreau (T Viel), L Viel (s) 8

2659 4 Utah De La Coquais, h, 9 ans, (AQ), 71 k (69 k), J Chaineau (Mlle C Chevallier), E Leray (s) arr

Benevolat, h, 6 ans, (AQ), 71 k, Mme P Papot (J Ricou), P Raussin arr

10 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 405 €

2,5 long, 4 long, 15 long, 6 long, 2,5 long, 1 long, loin.

11 520 € - 5 760 € - 3 360 € - 2 280 € - 1 080 €

Primes aux éleveurs :

1 728 € Jean-Luc Henry.
864 € Scea de la Sapinière.
504 € David Delajarraud, Mme Helene Delajarraud.
342 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
162 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegeue.

Temps total : 04'37''27

3959 4494 PRIX DU PRESIDENT GERARD COIFFARD 3.800 m

(Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2990 **Full Glass**, h, b, 4 ans, par Diamond Green et Full Tune (Green Tune USA), 73 k, Andre Duboe (*J Reveley*), G Macaire (s) 1
- 3733 5 **Passionnantaise**, f, gr, 4 ans, par Dragon Dancer GB et Reine Du Bouffay (Turgeon USA), 67 k, Paul Terpereau (*W Denuault*), E&G Leenders (s) 2
- Creole Blue**, h, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Gribouille Parcs (Ungaro GER), 69 k (67 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 3
- 2295 **Deal Baie**, h, b, 4 ans, (AQ), par Crillon et Matriochka (Art Bleu GB), 69 k, Mme Patrick Papot (*J Ricou*), P Raussin 4
- 3793 **Derby Des Pictons**, h, bf, 4 ans, par Khalkevi IRE et Selaia (Panoramic GB), 67 k, Scea Marais des Pictons (*H Lucas*), O Sauvaget 5
- 3784 5 **Laconquete**, f, 4 ans, 68 k, M Pehu (*S Cossart*), D Sourdeau de Beaugregard (s) 6
- Eperlan**, h, 4 ans, 69 k, M.I. Bloodstock Ltd (*T Beaurain*), AS Pacault (s) 7
- 3686 2 **Mount Kailas**, h, 4 ans, 72 k, C German (*B Lestrade*), arr G Macaire (s)
- 3597 1 **Dark Shadow**, h, 4 ans, 71 k (69 k), M.I. Bloodstock Ltd (*T Henderson*), G Chereil arr
- 3741 4 **Draconis GER**, h, 4 ans, 68 k, X Guerot (*JO Audon*), X Guerot arr
- 10 partants ; 41 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 596 €
1 long, 15 long, 4 long, 5 long, 2,5 long, 6 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 584 € Andre Duboe.
792 € Michel Bodiguel, Patrick Philippe.
462 € Arnaud Chaille-Chaille.
313 € Andre-Jean Belloir.
148 € Scea Marais des Pictons.

Temps total : 04'41''41

LIGNIERES EN BERRY

0711 295

Dimanche 22 octobre 2017

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Georges LACOMBE -
Jacqueline GATEAU - Daniel MOUCHEBOEUF

3960 4501 PRIX DE L'AVENIR DE LIGNIERES 4.300 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3817 3 **Domingo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet (Robin Des Champs), 71 k, Philippe Peltier (*J Charron*), PH Peltier 1
- 3903 **Demosthene**, h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Page D'Histoire (Video Rock), 72 k (70 k), Paul Galerne (*B Moreaux*), N Paysan 2
- 2588 **Differente**, f, b, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Rhea Silva (Ungaro GER), 68 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), H Lageneste (s) 3
- 3822 2 **Daydreaming**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Talpa (Epalo GER), 67 k, Mlle Jeanne Dufour (*F de Giles*), E Clayeux (s) 4
- 3491 **Droit De Reponse**, h, bb, 4 ans, (AQ), par Network GER et Gleep Will (Cadoudal), 67 k, Haras de Saint-Voir (*H Jumelle*), G Macaire (s) 5
- 3820 3 **Dominico**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, ♂, E Clayeux (s) (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 6
- 3817 **Denna**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), T Boivin (*B Porier*), T Boivin 7

3820 2 Dorsa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Ecurie Barnum Ili Sarl thé

(M Gauthier), E Clayeux (s)

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 120 €

nez, 2 long, 3 long, 14 long, loin, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Philippe Peltier.
432 € Haras du Hoguenet.
252 € Mme Anne Baudrelle, Jean-Marc Baudrelle.
171 € Dominique Clayeux, Mlle Jeanne Dufour, Mlle Emilie Pons.
81 € Michel-Jacques Rivaillon, Haras de Saint-Voir.

Temps total : 05'53''80

Suite à la réclamation du jockey Bryan MOREAUX (DEMOSTHENE), arrivé 2ème, contre le jockey Johnny CHARRON (DOMINGO), arrivé 1er, les Commissaires, après avoir visionné le film de contrôle et entendu les jockeys précités, ont maintenu l'arrivée estimant que la gêne occasionnée par le jockey Johnny CHARRON s'est déroulée après le passage du poteau.

3961 4502 PRIX DU POLE DU CHEVAL ET DE L'ANE 4.300 m

(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3771 4 **Netcam**, f, bf, 5 ans, par Network GER et Orlana (Robin Des Champs), 69 k, Dominique Clayeux (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 1
- 3726 **Chasse Gardee**, f, b, 5 ans, par King's Best USA et Behariya IRE (Sadler's Wells USA), 68 k, Haras de Saint-Voir (*W Denuault*), N de Lageneste 2
- Coq Du Village**, h, b, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et L'Ame Soeur (Saint Preuil), 67 k (68 k), Haras de Saint-Voir (*J Plouganou*), H Lageneste (s) 3
- 3728 **Syndromos**, h, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Dexandra GR (Evippos GR), 67 k, Alan Potts (*J Charron*), J Bertran de Balanda (s) 4
- Covapple's**, h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple's (Useful), 70 k (68 k), Pierre Coveliers (*G Malone*), E Clayeux (s) 5
- 2818 **Clarice**, f, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), F Deliberos (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) arr
- 6 partants ; 19 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 129 €
9 long, courte encolure, 15 long, 1/2 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
- 864 € Dominique Clayeux.
432 € Haras de Saint-Voir.
252 € Haras de Saint-Voir.
171 € Stilvi Compania Financiera S.a.
81 € Ronny Coveliers.
- Temps total : 05'51''90

3962 4503 PRIX DES AMOURETTES 4.800 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3796 3 **Vicomte Du Seuil**, h, b, 8 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Marie Du Seuil (Video Rock), 72 k (70 k), Mme Marc Boudot (*G Malone*), E Clayeux (s) 1
- 3178 **Tombe Du Lit**, h, b, 10 ans, (AQ), par Assessor IRE et Gibelotte (Royal Charter), 73 k (71 k), ♂, Haras de Saint-Voir (*C Gaillard*), N de Lageneste 2
- 3829 2 **Ursulone**, f, al, 9 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Manza (Bobinski GB), 70 k, Patrick Le Gloannec (*J Charron*), N Paysan 3
- 3801 4 **Venus De Thaïx**, f, al, 8 ans, (AQ), par Network GER et Etoile De Thaïx (Lute Antique), 66 k, Clayeux (s) (*F de Giles*), E Clayeux (s) 4
- 3292 5 **Verysabre**, h, b, 8 ans, par Sabrehill USA et Fleur D'Akarad [Akarad (FR)], 67 k (65 k), Mlle Annabelle Freby (*L Sloup*), Mlle A Freby 5
- 5 partants ; 23 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 196 €
Certif. vétérinaire : *Brin De Cotte*.
3,5 long, 3 long, 15 long, loin.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
- 864 € Mme Marc Boudot.
432 € Haras de Saint-Voir.
252 € Patrick Le Gloannec.
171 € Michel Bourgneuf.
81 € Earl Haras du Chateau D'Ygrande, Jean-Michel Olivart.

Temps total : 06'30''30

MACHECOUL0130 295 **Dimanche 22 octobre 2017**Terrain **LOURD**Commissaires de courses : Claude BURGAUD -
Véronique de VILLEPIN - Bernard DERVOIR - Muriel PRIOUZEAU**3963 4487 PRIX INDIGO** **3.600 m**
(Steeple-Chase)14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.****3799** ² **Grandgarde**, h, bf, 4 ans, par Al Namix et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 67 k, Ecurie Maulepaire (*D Delalande*), L Viel (s) **1****3876** ¹ **Flot Des Flos**, f, al, 4 ans, par Balko et Royale Marie (Garde Royale (IRE)), 73 k (71 k), Scea des Collines (*D Lecomte*), S Foucher **2****3826** ⁴ **Deesse Du Berlais**, f, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Wendy Du Berlais (Loup Solitaire USA), 65 k (63 k), Mme Cecile Lucas (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille **3****3808** **Disco Des Ongrais**, h, b, 4 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Nava Des Ongrais (Java Gold USA), 67 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **4****Pro Deo**, h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Frederica (Beysac), 67 k, Mlle Patricia Morin-Paye (*P Blot*), P Quinton (s) **5****3808** **Brezilos**, h, 4 ans, 67 k (65 k), P Vitek (*J Hallet*), P Quinton (s) **6**

6 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 439 €

8 long, encolure, 6 long, loin, encolure.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Ecurie Maulepaire.

504 € Clovis Bardin, Mme Florence Bardin.

294 € Jean-Marc Lucas.

199 € Norbert Trincot, Mlle Cecile Trincot, Mme Gaelle Trincot, Michel-Eugene Menard.

94 € Mme Claude Morin-Paye.

Temps total : 04'16''88

3964 4488 PRIX ISIDORE THIBAUT **3.600 m**
(Steeple-Chase)13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 14.000. Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.****3902** **Mister Papy**, h, b, 5 ans, par Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 67 k, Georges Plisson (*E Bureller*), C Plisson **1****3034** **Double Voie**, h, gr, 5 ans, par Coastal Path GB et Peggy Pierji (Cadoudal), 67 k, Scea des Collines (*MA Dragon*), S Foucher **2****3902** **Prince De La Barre**, h, b, 5 ans, par Iron Mask USA et Haute Et Claire (Smadoun), 69 k (67 k), Christophe Plisson (*T Stromboni*), C Plisson **3****3876** **Tivoli Sym**, f, al, 5 ans, par Hold That Tiger USA et Symbolic ARG (Mutakddim USA), 65 k, Stephane Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux **4****3825** ⁵ **Journeyrose**, f, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Rose Beryl (Lost World (IRE)), 65 k, Jean Michel (*D Delalande*), J Planque **5****3847** **Alankery Lauriere**, h, 5 ans, 68 k (66 k), Mme H Cadot (*A Champenois*), L Cadot **tbé**

6 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 81 €

1,5 long, encolure, 20 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Georges Plisson.

468 € Pierre Julienne.

273 € Xavier Jegu, Christophe Plisson.

185 € Mme Eugene Masson.

87 € Jean Michel, Dominique Le Breton.

Temps total : 04'10''73

3965 4489 PRIX LOUIS AULNETTE **4.150 m**
(Steeple-Chase)14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er mars dernier inclus, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). Poids :

67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**Bac Avec Mention**, h, b, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Native Du Roy (Balleroy (USA)), 67 k, Mlle Valerie Dasque (*E Bureller*), Mlle V Dasque **1****3835** ³ **Petlucky**, h, b, 6 ans, par Ultimately Lucky IRE et La Petite Angevine (Sandhurst Prince IRE), 70 k, Roland Roisnard (*D Mescam*), J Marion (s) **2****3835** **Akawy**, h, al, 9 ans, par Malinas GER et Star Bahia (Starborough GB), 67 k (65 k), Christophe Plisson (*T Stromboni*), C Plisson **3****2982** ⁴ **Passionnante**, f, bb, 8 ans, par Limnos JPN et Rosy Junior (Labus), 66 k (64 k), Jerry Planque (*V Bernard*), J Planque **4****3706** **Super Nonant**, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Sagienne (Galetto), 73 k (71 k), ⊗, Mme Bruno-Roland Poirier (*S Piton*), S Foucher **5****3882** **Norma Du Lemo**, f, 7 ans, 70 k, R Bertin (*MA Dragon*), R Bertin **6****3877** **Ready To Win**, h, 7 ans, 68 k, ⊗, Haras du Grand Chesnaie (*P Blot*), Mme V Seignoux **7****3849** ⁴ **Kestrel Maker**, h, 9 ans, 68 k (66 k), XL Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang **8****3706** **Kalvi**, h, 6 ans, 68 k (66 k), M Rallu (*D Lecomte*), M Rallu **tbé**

9 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 120 €

3/4 long, 7 long, 1 long, 2 long, 4 long, 3 long, loin.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Francois Ventrou, Mlle Marie Manceau, Jean-Daniel Manceau.

504 € Roland Roisnard.

294 € Loic Boscher.

199 € Francois-Marie Cottin.

94 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Georges Real.

Temps total : 05'10''07

MAURE-DE-BRETAGNE0130 295 **Dimanche 22 octobre 2017**Terrain **SOUPLE**Commissaires de courses : Philippe SOUCHAUD -
Michel CARRIER - Gilles MARY - Marie-Chantal de JACQUELIN**3966 4490 PRIX DE CAMPTEL** **3.800 m**
(Steeple-Chase)13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 2.000 (victoires et places). Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.****3862** **Cat Tiger**, h, b, 3 ans, par Diamond Boy et Miss Canon (Cadoudal), 67 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou **1****3862** ⁴ **Running Gag**, h, b, 3 ans, par Panis USA et Mala Mala (Balleroy (USA)), 67 k, Yves Fayt (*L Solignac*), J Boissard (s) **2****3774** ¹ **Blasimon**, h, 3 ans, 67 k, D Le Breton (*T Gueguen*), F Nicolle **tbé****3833** ¹ **Eclair Des Brieres**, h, 3 ans, 67 k (65 k), D Lepage (*S Evin*), S Foucher **tbé****3696** ¹ **En Cadeau**, f, 3 ans, 65 k (66 k), R Bedouet (*A Desvaux*), GAB Leenders **tbé**

5 partants ; 23 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 156 €

5 long.

6 240 € - 3 120 €

Primes aux éleveurs :

936 € Jean-Charles Haimet, Earl Haras de la Croix Sonnet.

468 € Mme Carole Cher.

Temps total : 04'47''26

3967 4492 PRIX OUEST FRANCE **3.800 m**
(Steeple-Chase - Femelles)14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : **4 ans, 66 k ; 5 ans, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.****3827** ² **La Mouliniere**, f, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Ahombros (Mansonnien), 68 k (66 k), Menuet (s) (*A Moriceau*), W Menuet (s) **1****3876** ³ **Douce Du Maffray**, f, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Sleeping Frisk (Sleeping Car), 67 k (65 k), Mme Nathalie Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre **2**

- 3876** **Badabulle Bey**, f, bf, 4 ans, par Ungaro GER et Victoire Grenat (Verbier), 66 k (64 k), Patrick Chevillard (*Y Kondoki*), P Chevillard
3838 **Honor Yalta**, f, b, 5 ans, par Konig Turf GER et Fany Florielene (Smadoun), 70 k, David Berra (*B Claudic*), D Berra
3876 **Naday Idef**, f, au, 4 ans, par Never On Sunday et To Green GER [Greinton (GB)], 67 k, Eric Lecoiffier (*K Guignon*), E Lecoiffier
3616 **Errobia De Paix**, f, 4 ans, 66 k, A Le Clerc (s) (*L Solignac*), A Le Clerc (s)
3876 **Vanesse**, f, 5 ans, 68 k, B Boitez (*M Danglades*), P Chevillard
3466 **Maremma Hills (GB)**, f, 5 ans, 68 k (66 k), JL Hurel (*S Evin*), D Delorme
3733 **Electro Bell**, f, 4 ans, 69 k, A Cazaux (*A Desvaux*), GIL Chaignon
2903 **Circe Du Lin**, f, 5 ans, 68 k (66 k), JP Trinquier (*G Dumont*), JP Trinquier
Centenialys, f, 5 ans, 68 k, D Lenfant (*Mr E Fouquet*), D Lenfant

11 partants ; 43 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 372 €
 2 long, 6,5 long, 2 long, 5,5 long, 3 long, 1 long, courte tête, 6,5 long, loin.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca.
 504 € Francis Lefevre, Mme Simone Lefevre, Philippe-Claude Lefevre.
 294 € Mlle Catherine Bonneau.
 199 € Earl Bois Mace, Christian Cormier, Mme Nicole Cormier.
 94 € Sarl Agence I de F, Gilles Gaucher.

Temps total : 04'38''18

Agissant sur réclamation du jockey Arnel LOTOUT (DOUCE DU MAFFRAY), se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée, à cent mètres du poteau d'arrivée par le cheval LA MOULINIÈRE (Antoine. MORICEAU), arrivé 1er.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Arnel LOTOUT et Antoine MORICEAU, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la gêne occasionnée n'avait en aucun cas permis au jockey Arnel LOTOUT d'obtenir une meilleure allocation.

En outre, les commissaires n'ont pas pris de sanction à l'égard du jockey considérant que celui-ci n'était pas fautif de l'incident.

3968 ⁴⁴⁹¹ **PRIX D'ENGHEN** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k**. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3881** **Night Gigolo AUT**, h, al, 4 ans, par Storm Mist IRE et Night Music GER (Acatenango GER), 68 k (64 k), (6.000), Serge Foucher (*S Evin*), S Foucher
3768 **Manutea**, h, b, 4 ans, par Carlotamix et Marutea (Green Tune USA), 74 k (70 k), (10.000), ♂, Menuet (s) (*A Moriceau*), W Menuet (s)
3881 **Kid Driver**, h, b, 4 ans, par Domedriver (IRE) et Kiowas (Kingsalsa USA), 68 k (64 k), (6.000), Arnaud Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille
3321 **Rangoon**, h, bf, 4 ans, par Country Reel USA et Lady Angele (Ski Chief USA), 70 k (66 k), (8.000), Patrick Chevillard (*Y Kondoki*), P Chevillard
3263 **Double O Seven**, h, b, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Tziganes (Malinas GER), 74 k (70 k), (10.000), ♂, Pierre de Maleissye Melun (*P Dubourg*), D Sourdeau de Beauregard (s)
3836 **Danse Plinn**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (8.000), M Gilot (*E Metivier*), XL Le Stang
3616 **Decibelle De Guye**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, (8.000), J Follain (*A Desvaux*), J Follain
3881 **Lord Des Sigales**, h, 4 ans, 68 k (64 k), (6.000), S Verda (*D Thomas*), S Verda
3876 **Noble Des Ducs**, h, 4 ans, 70 k, (8.000), ♂, E Lecoiffier (*K Guignon*), E Lecoiffier

9 partants ; 28 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 152 €

2 long, 3 long, 8 long, 3/4 long, 9 long, 30 long, 4 long.
 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Wilhelm Furtner, prime non attribuée.
 396 € Sebastien Joucla, Stephane Joucla, Romuald Joucla, Eric Dupont.
 231 € Arnaud Chaille-Chaille, Suc. Jean Seguinotte.
 156 € Didier Provost, Jean-Vincent Toux, Philippe Delahaye, Jean-Charles Haimet.
 74 € Pierre de Maleissye Melun, Stephane de Saligny, Michel Houdoin.

Night Gigolo AUT, réclamé 6.720,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'28''29

3969 ⁴⁴⁹³ **GRAND PRIX DE MAURE DE BRETAGNE** **4.200 m**
 (Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

- 3769** **Rikita Du Manoir**, f, b, 12 ans, (SF), par Le Balafre et Doree Du Manoir (Pot D'Or), 71 k, Daniel Lenfant (*Mr E Fouquet*), D Lenfant
3878 **Happening**, h, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Harmonique (Exit To Nowhere USA), 71 k, Haras de Beauvoir (*K Guignon*), G Chereh
2475 **Kadaumos**, h, gr, 5 ans, par Monos GER et Kadoulka (Cadoudal), 69 k, Philippe Moreau (*T Viel*), A Chaille-Chaille
3837 **Venus City**, f, bf, 8 ans, par Balko et Hanoi City (Sky Lawyer), 70 k, Pascal Journiac (*S Cossart*), P Journiac
3837 **Belle Feuille**, f, b, 7 ans, par Bernebeau et La Kador (Kadounor), 71 k, Emile-Lucien Desvaux (*A Desvaux*), EL Desvaux
3828 **Lohengrin Du Lys**, h, 8 ans, 68 k, Mme C Babin Guillochon (*Mr A Zuliani*), JL Guillochon
3882 **Dimkara Jap**, h, 6 ans, 71 k, ♂, D Berra (*B Claudic*), D Berra

7 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 599 €

Sans motif : *Tres Honore (GB)*.

encolure.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Hubert Hallais.
 648 € Earl de Cordelles, Earl La Dariole, Erick Bec de la Motte.
 378 € Philippe Moreau, David Giraudeau.
 256 € Jean-Andre Quesny.
 121 € Mme Jean Biraben, Ecurie Biraben, Mme Eliane Vayssier.

Temps total : 05'17''43

MONTAUBAN

0535 295 **Dimanche 22 octobre 2017**

Commissaires de courses : Patrick GARRIC - Jean-Luc TERRIERES - Michel PORTIER - Bernard ZORBA

3970 ⁴⁴⁹⁹ **PRIX PIERRE FABRE** **3.500 m**
 (Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3802** **Serial**, h, gr, 3 ans, par Kapgarde et Segre [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (66 k), Mme Patrick Papot (*AD Fouchet*), G Macaire (s)
3777 **Lorraines**, f, b, 3 ans, par Davidoff GER et Rio Amata GER (Lavirco GER), 66 k, Ortet (s) (*K Nabet*), J Ortet (s)
2694 **Le Creole**, h, bf, 3 ans, par Buck's Boum et Miss Glacee (Mister Mat), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille
3851 **Emma Collonges**, f, gr, 3 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Katy Collonges (Lute Antique), 67 k, Daniel Massias (*G Olivier*), F Lagarde
3904 **Roxy Tornado**, f, al, 3 ans, par Hurricane Cat USA et Magic Away [Gold Away (IRE)], 66 k (64 k), Mme Manon Scandella-Lacaille (*J Marquestau*), C Scandella
3904 **Nouvelle Vision**, f, 3 ans, 65 k (66 k), Mme B Re-Scandella (*D Lesot*), C Scandella
Vella Du Vaududon, f, 3 ans, 65 k, S Dugast (*F Mouraret de Vita*), S Dugast

7 partants ; 15 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 81 €

18 long, 9 long, 1/2 long, 7 long, loin, 12 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Mme Benoit Gabeur.
 396 € Edgar Van Haaren.
 231 € Anthony Gourama, Arnaud Chaille-Chaille.
 156 € Gaec Delorme Freres.
 74 € Claude Memran.

Temps total : 04'33''70

3971 ⁴⁵⁰⁰ **PRIX GERARD SEREYS** **3.500 m**
 (Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

ANNULEE, REPORTEE AU 12/11/2017 A MONT-DE-MARSAN

Les Commissaires ont arrêté la course à la suite de la chute du cheval DJOUMONDJO à la réception de la 4ème haie, après avoir effectué plus du tiers du parcours.

De ce fait, la course n'a pu être recourue le même jour.

PARAY-LE-MONIAL

0717 295

Dimanche 22 octobre 2017

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Philippe BEAUCHAMP - Stanislas de VILLETTE - Philibert NEYRAND - Michel PERROT

3972 4504 PRIX RESTAURANT DU VAL D'OR (Steeple-Chase) 4.000 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3849 3 **Another Star**, h, b, 7 ans, par Voix Du Nord et Koromandel (Numerous USA), 68 k, Mme Dany Chabrier (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 1
- 2692 **Cassiopee Madrik**, f, b, 5 ans, par Blue Bresil et Skandia (Robin Des Champs), 65 k, David Bernier (*B Gelhay*), D Bernier 2
- 3684 5 **Ballyrock**, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Rochambelle (Truculent USA), 67 k, Fabien Lagarde (*D Uliński*), F Lagarde 3
- 3531 4 **Espoir Des Preux**, h, b, 5 ans, par Laveron GB et Villemanzie (Villez USA), 71 k (69 k), Mlle Sylvie Le Gall (*Q Samaria*), A Boisbrunet (s) 4
- 3819 **Volontaire**, h, al, 8 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 73 k (69 k), Sylvain Maurer (*Mlle C Picard*), S Maurer 5
- 3644 **Anita D'Allier**, f, 7 ans, (AQ), 65 k (64 k), H Despont (*T Vodrazka*), H Despont tbé
- 6 partants ; 33 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 299 €
8 long, 1,5 long, 1 long, 20 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Maurice Chabrier.
504 € Emmanuel-Julien Leclerc.
294 € Armand Israel, Serge Becerra.
199 € Hubert Favre, Jean-Michel Olivart.
94 € Francois Rimaud.

Temps total : 04'57''70

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé la jument ANITA D'ALLIER à effectuer un tour au rond non monté et être amenée en main au départ.

3973 4505 PRIX GIRARDOT VOYAGES (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.500 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, les 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 4 ans, 67 k. 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3822 5 **Panigale**, h, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Zarazienne (Zieten USA), 72 k, Patrick-Roger Nicolas (*CE Cayeux*), E Caroux 1
- 3809 3 **Caline De Juilley**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 66 k, Ecurie des Dunes (*D Uliński*), P Quinton (s) 2
- 3821 3 **Reine Timaca**, f, al, 5 ans, par Malinas GER et Sunkajide (Nikos (GB)), 69 k (67 k), Hubert Despont (*T Vodrazka*), H Despont 3
- 3855 **Crocodelle**, f, b, 5 ans, (AQ), par Croco Rouge IRE et Quistrelle (Useful), 67 k, Andre Sannier (*JG Gueracague*), A Sannier 4
- 3880 3 **Claraland**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Kap Rock et Ireland (Kadalko), 74 k, ♂, Thierry Cypres (*A de Chitray*), GAB Leenders 5
- 3514 5 **Debout Les Morts**, h, 4 ans, (AQ), 68 k (66 k), ♂, Haras de Saint-Voir (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 6
- 3822 **Desirs Des Blaises**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (63 k), A Roussel (*Mlle C Picard*), A Roussel arr
- Deux Sous D'Espoir**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (64 k), H Despont (*G Boinard*), H Despont arr
- 3821 5 **Kenaxxos**, h, 5 ans, 70 k (68 k), E Sayet (*F Girard*), E Sayet tbé
- 3805 **Deesse De Ciergues**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, C Ligerot (*B Gelhay*), C Ligerot tbé
- 10 partants ; 32 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 261 €
tête, 3,5 long, 3 long, 1,5 long, 30 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Earl Haras du Logis, Julian Ince.
504 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.
294 € Pierre-Emmanuel Guilloux, Francois-Benoit Dasque, Henri Ducerf, Paul Guilloux.
199 € Jean-Philippe Schaller.
94 € Thierry Cypres, Jean-Francois Naudin.

Temps total : 06'01''60

A l'issue de l'arrivée, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Damien ULINSKI (CALINE DE JUILLEY), arrivée 2ème, contre le jockey Charles Edward CAYEUX (PANIGALE), arrivé 1er, se plaignant d'avoir été gêné aux abords du poteau.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la gêne n'avait pas empêché la jument CALINE DE JUILLEY d'obtenir une meilleure allocation.

3974 4506 PRIX MACONNERIE MORAIS ALFRED (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.500 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3801 **Stardream**, h, b, 7 ans, par Dream Well et Starlin (Sleeping Car), 72 k (70 k), Hans-Peter Sorg (*T Vodrazka*), H Despont 1
- 3600 **Triangle D'Or**, h, bb, 10 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Natalia (Useful), 71 k (69 k), Arcadio Vangelisti (*D Satalia*), G Collet 2
- 3740 4 **Sarika**, h, b, 11 ans, (AQ), par Grand Tresor et Arika (Le Riverain), 68 k, Mlle Hannah Jones (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 3
- 3622 5 **Basquiat SPA**, h, b, 7 ans, par Leadership GB et La Catedral GB (Rock Of Gibraltar IRE), 70 k, Fabien Lagarde (*D Uliński*), F Lagarde 4
- 3883 4 **Sherry Do**, h, b, 11 ans, (AQ), par Grand Tresor et Cissy II (Pot D'Or), 70 k, David Bernier (*B Gelhay*), D Bernier 5
- Loupia**, f, 8 ans, 65 k, M Pecout (*MA Mermel*), Mlle M Chiampo 6
- 6 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 187 €
Sans jockey : *Caline D'Allier*.
3 long, 4,5 long, 3,5 long, 3 long, 8 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 008 € Hans-Peter Sorg.
504 € Francois-Marie Cottin.
294 € Peter Drew Jones, Tobias Jones, Mme Sally Jones.
199 € Zubieta Ltd, prime non attribuée.
94 € Rene Dugaradin.

Temps total : 05'49''90

SENONNES-POUANCE

0241 295

Dimanche 22 octobre 2017

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Gérard SAUTEJEAU - Serge BERSON - Bernard HUNAUULT

3975 4497 PRIX CLAUDE ROUGET (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.750 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3829 5 **Cyclone D'Allen**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Hesperalda (Royal Charter), 72 k, ♂, David Berra (*S Paillard*), D Berra 1
- 2658 1 **Lobero**, h, bf, 5 ans, par Great Pretender IRE et Leggia (April Night), 68 k, Mme Victor Blot (*P Lucas*), E Leray (s) 2
- 3619 3 **Bille Polaire**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Kap Rock et Opaline Vallis (April Night), 70 k (68 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 3
- 3838 3 **Cote De Nuits**, f, b, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Lune D'Etain (Video Rock), 65 k (63 k), Bernard Beauflis (*A Pageot*), S Foucher 4
- 3926 1 **Bali Balo**, h, bf, 5 ans, par Balko et Irisia (Sir Brink), 69 k, Mme Isabelle Peltier (*A Gasnier*), PH Peltier 5
- 3927 3 **Star De La Coquais**, f, 6 ans, 71 k (69 k), T Poche (*A Rousse*), T Poche 6
- 3828 **Chouch'ou**, h, 5 ans, (AQ), 72 k, G Denuault (s) (*J Rey*), G Denuault (s) tbé

3761	2	Boeing Du Bara , h, 6 ans, (AQ), 71 k (69 k), P Brechet (V Chatellier), F Nicolle	tbé
3880	2	Croc En Jambe , h, 5 ans, (AQ), 69 k, D Josset (T Beaurain), E Leray (s)	tbé
3880	5	Creamwell , f, 5 ans, (AQ), 68 k, ♂, V Trevisani (H Lucas), E&G Leenders (s)	tbé

10 partants ; 34 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 407 €
5,5 long, 9,5 long, 2 long, 7,5 long, 2,5 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :
1 512 € Bruno Vagne.
756 € A.m. Paysan, Mme A.m. Paysan, Eric Leray.
441 € Jean-Victor Chaignon, Andre-Noel Dutertre.
299 € Jean Marie Prost, Haras de Saint-Voir.
141 € Mme Isabelle Peltier, Martin Chevreux, Mlle Marine Chevreux.

Temps total : 06'21''87

3976 ⁴⁴⁹⁸ **PRIX DES SENONNETTES** **4.750 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Autres Que de Pur Sang)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3009	1	Virus Du Quartier , h, b, 8 ans, (AQ), par Protektor GER et Fleur De Sourdon (Sarpedon), 71 k, Mme Anne-Sophie Bernier (P Lucas), D Bernier	1
3886	2	Balzane Du Bois , f, bf, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Ophelie Du Bois [Balleroy (USA)], 70 k, Dominique Duveau (S Paillard), J Planque	2
3886	3	Vedy De La Thinte , f, b, 8 ans, (AQ), par Anzillero GER et Sly De La Thinte [Bamako III (FR)], 65 k (63 k), Cadot (s) (A Rousse), D Cadot (s)	3
3922	5	Beaujo Du Clos , h, b, 6 ans, (AQ), par High Rock (IRE) et Osmazome (Ungaro GER), 69 k, Didier Marion (Mr J Foucher), J Marion (s)	4
3886	5	Tuticolle , h, af, 10 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue (Quitte Et Passe), 67 k (69 k), ♂, Sylvain Dory (S Dory), S Dory	5
3886	3	Aloun Bruere , h, 7 ans, (AQ), 71 k, P Journiac (T Beaurain), P Journiac	tbé
3710	tbé	Unefleurduquartier , f, 9 ans, (AQ), 65 k (66 k), JC Berdoll (A Gasnier), JC Berdoll	tbé

7 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 169 €
Certif. vétérinaire : *Barbie Turix, Ajinia Jaguine.*
1/2 long, 14 long, 30 long, loin.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Mme Nicole Berdoll.
468 € Ernest Renaudier.
273 € Claude Favier.
185 € Alain Jollivet, Claude Lecomte.
87 € Sylvain Dory.

Temps total : 06'31''86

VIRUS DU QUARTIER a été monté par PAUL LUCAS en remplacement de JEREMY REY

Une amende de 75 euros a été infligée au jockey PAUL LUCAS pour insubordination vers le juge au départ et reprise de départ

Une amende de 75 euros a été infligée au jockey PAUL LUCAS pour usage abusif de la cravache (8 coups)

Une observation a été notifiée au jockey PAUL LUCAS pour coude levé au dessus de la ligne de l'épaule

3977 ⁴⁴⁹⁶ **PRIX DU FER A CHEVAL** **3.600 m**
(Haies)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1000	1	Diofra Du Gouet , f, b, 4 ans, par Kapgarde et Lit (IRE) (Danehill USA), 65 k, Thierry Lemoine (S Paillard), J Marion (s)	1
3834	2	Dame De L'Atlas , f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Perle De L'Écu [Adnaan (IRE)], 68 k (64 k), Serge Foucher (Mlle M Dezoteux), S Foucher	2
1000	3	Raising River , h, gr, 4 ans, par Stormy River et Raise A Mind (IRE) (Zamindar USA), 67 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (H Lucas), E&G Leenders (s)	3
3055	4	Prince Donegal , h, bb, 4 ans, par Montmartre et Princess Argenta USA (Successful Appeal USA), 67 k (65 k), Mme Jean-Yves Artu (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s)	4

1000	5	Liffey , f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Heritage River (Kaldounevees), 65 k, Mme Henri Devin (D Gallon), F Nicolle	5
3113	6	Derby Mag , h, 4 ans, 67 k, E Leray (s) (P Lucas), E Leray (s)	6
1000	7	Diablo De La Ville , h, 4 ans, 67 k (65 k), B Lefevre (A Lotout), B Lefevre	7
2746	8	Tulip Sun , f, 4 ans, 65 k (66 k), R Danloux (A Gasnier), Y Fertillet (s)	8
2470	3	Dia Mans , h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (RL O'Brien), G Macaire (s)	9
1000	10	Music In Breizh , f, 4 ans, 65 k (65 ¹ / ₂ k), G Desille (L Solignac), T Boivin	10
3901	-	Sickyl Papa , h, 4 ans, 67 k (65 k), GIL Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon	-

11 partants ; 40 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 495 €
Eng. sup. : *Derby Mag*
Certif. vétérinaire : *Bacara Des Bois, Kidman D'Ycy.*
1 long, 1,5 long, 3,5 long, 3/4 long, 1,5 long, 1/2 long, courte encolure, 19 long, 30 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
1 008 € Thierry Lemoine.
504 € Mme Virginie Laporte.
294 € S.c.e.a Domaine de L'Argos.
199 € Alain Klodowski.
94 € Mme Henri Devin.

Temps total : 04'30''16

CASTERA-VERDUZAN

Lundi 23 octobre 2017

Terrain BON

Commissaires de courses : Michel BRUSTY - Christian LACROIX - Christine Le GOFF - Nicolas CHARDOT

3978 ⁴⁵⁰⁷ **PRIX DE MADIRAN** **3.100 m**
(Haies. - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3874	2	Phenicienne , f, al, 3 ans, par Muhtathir GB et Prairie Moon GB (Halling USA), 66 k (62 k), (9.000), Thomas Fourcy (A Champenois), T Fourcy	1
3774	3	Irresponsable , f, bf, 3 ans, par Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE (Croco Rouge IRE), 66 k (62 k), (9.000), Mme Elisa Berte (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s)	2
3497	3	Quel Ouf , h, b, 3 ans, par Chichi Creasy et Solenzara IRE (Marju IRE), 70 k, (11.000), Jean-Noel Bocahut (J Plouganou), Buteil & Beaunez (s)	3
3874	3	Ola Malpic , f, al, 3 ans, par Creachadoir IRE et Old Beino (Highest Honor), 66 k (62 k), (9.000), Pierre Pasquet (M Lauron), T Lemer	4
3874	1	Bolgado , h, b, 3 ans, par Vertigineux et Lourinha (Loup Solitaire USA), 72 k, (11.000), ♂, Mlle Cecile Sablon (E Esan), E Dell'Ova	5
1000	6	Crystzain , h, 3 ans, 68 k, (9.000), S Seignoux (P Blot), Mme V Seignoux	6
1000	7	Lilsea , h, 3 ans, 68 k (64 k), (9.000), Mme L Saint Martin (A Beaudoire), JP Daireaux	7
3824	tbé	Sun Raider , h, 3 ans, 70 k, (11.000), Mustang Sarl (H Jumelle), J Delaunay	tbé

8 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 122 €
4,5 long, 4,5 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 3 long, 12 long.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :
792 € Francis Montauban.
396 € Scea Haras de Hosses.
231 € Charles-Hubert de Chaudenay.
156 € Eric Lemaitre.
74 € Jean-Marie Lapoujade.

Temps total : 03'40''80

3979 ⁴⁵⁰⁸ **PRIX DE MONT DE MARSAN** **3.800 m**
(Steeple-Chase. - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3825	2	Cisland , h, bb, 5 ans, (AQ), par Nickname et Island Du Frene (Useful), 72 k (68 k), (9.000), Arnaud Chaille-Chaille (<i>T Coutant</i>), A Chaille-Chaille	1
		Belladone , f, bc, 6 ans, par Traditionally USA et De Couleur The (Fly To The Stars GB), 68 k (64 k), (9.000), Mustang Sarl (<i>A Champenois</i>), L Cadot	2
		Saint Ber Song , h, b, 11 ans, (AQ), par Bernebeau et Isterienne (Saint Cyrien), 68 k (64 k), (7.000), Michel Pelletant (<i>H Rodriguez Nunez</i>), M Pelletant	3
3620		Goldmantis , h, al, 6 ans, par Full Of Gold et Mante Jolie (Beysac), 70 k (66 k), (7.000), Patrice Detre (<i>N Terrassin</i>), G Macaire (s)	4
2593		Samsecret , h, b, 8 ans, par Secret Singer et Sambirane (Apeldoorn), 72 k (68 k), (9.000), Pau Racing Club (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s)	5
		Silver Chop , h, 8 ans, 70 k (66 k), (9.000), JM Bonnin (<i>B Pinard</i>), JM Bonnin	tbé
		Victory Of Yams , h, 8 ans, 68 k, (7.000), Mlle A Pelletant (<i>E Bureller</i>), Mlle A Pelletant	tbé
3938	4	First Pym , h, 13 ans, 68 k, (7.000), S Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	tbé
		8 partants ; 31 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 237 € 5,5 long. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €	
		Primes aux éleveurs : 792 € Mme Marinette Avril. 396 € Jacky Chesneau, Mme Valerie Chesneau. 231 € Daniel Mazieres, Mme Sylvie Mazieres. 156 € Mme Pascale Herbin. 74 € Mme Gerard Chenu, Gerard Chenu.	
		Cisland , réclamé 9.777,00 € par son propriétaire.	
		Temps total : 04'50''40	

3980 ⁴⁵⁰⁹ **PRIX ECURIE DU BIEN ETRE** **4.300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3762	1	Deesse D'Arzembouy , f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Laurence (Hawker's News IRE), 67 k (65 k), Pau Racing Club (<i>A Beaudoire</i>), H Lageneste (s)	1
3822	3	Imperceptible , h, b, 4 ans, par Slickly Royal et Something Fine (Baby Turk IRE), 69 k (67 k), ♂, Marion (s) (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	2
3875		Cap D'Aron , h, b, 5 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Devise II (Djarvis), 70 k, Gerard Cavallera (<i>J Plouganou</i>), J Ortet (s)	3
3576		Gorgeous Green , h, b, 4 ans, par Diamond Green et Drop Dead Gorgeous (IRE) [Bering (GB)], 67 k, Marc Nicolau (<i>P Blot</i>), M Nicolau	4
3838		Dame Groom , f, b, 4 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Notre Dame Bleue [Northern Crystal (GB)], 66 k (67 k), Jerome Delaunay (<i>H Jumelle</i>), J Delaunay	5
3875	2	Le Terrible Noir , h, 5 ans, 70 k, Scea Haras de Peyre (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), E Papon	tbé
3880		Soverato , h, 5 ans, 69 k, ♂, J Follain (<i>A Desvaux</i>), J Follain	tbé
3875	3	Ceimeirita , f, 5 ans, (AQ), 67 k, ♂, P Le Geay (<i>M Mingant</i>), P Le Geay	tbé
		8 partants ; 28 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 201 € 1 long, 9 long, 1 long 1/4, 2 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €	
		Primes aux éleveurs : 936 € Suc. Christine Nicolle. 468 € Mlle Ingrid Desagnat. 273 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet. 185 € Bernard Beugras. 87 € Jerome Delaunay, Jean Hardy.	
		Temps total : 05'34''00	

3981 ⁴⁵¹⁰ **PRIX D'AGEN** **4.300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3761	4	Beauty Maria , f, b, 9 ans, par Bernebeau et Samba Maria (Hero's Honor USA), 73 k, Eric Papon (<i>M Mingant</i>), E Papon	1
2555		Vio D'Arsa , h, b, 8 ans, (AQ), par Apsis GB et Intellectuelle (Montorselli IRE), 70 k, Marc Nicolau (<i>J Plouganou</i>), M Nicolau	2

3887	3	Rocky Cath , h, b, 7 ans, par Roman Saddle (IRE) et Houka Pitch (Bright Dick), 69 k, ♂, Stephane Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	3
3927	4	Poonam , h, b, 6 ans, par Trempolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 72 k (70 k), ♂, Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	4
		Roc Des Salines , h, b, 12 ans, (AC), par Cadoudal et Fausta Des Salines (Mistigri IRE), 67 k, Loic Marguet (<i>A Desvaux</i>), J Follain	5
3761		Amigrock , f, 7 ans, (AQ), 71 k (69 k), Mlle M Chiampo (<i>F Mouraret de Vita</i>), Mlle M Chiampo	6
3839		Vaillant L'As , h, 7 ans, 67 k (65 k), J Mesnil (<i>E Rongere</i>), A Mesnil	tbé
3886	4	Soibel Des Salines , f, 11 ans, (AQ), 66 k, L Marguet (<i>A Beaudoire</i>), J Follain	tbé
		8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 197 € 1,5 long, 5,5 long, 1 long 1/4, 3 long, 6,5 long. 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €	
		Primes aux éleveurs : 1 008 € Mme Myriam Vasseur, Mme Valerie Ulinski. 504 € Arnaud Charrie, Mme Sandrine Charrie. 294 € Yannick Cathelineau, Jacques-Olivier Cathelineau. 199 € Gestut Park Wiedingen. 94 € Paul Guerin, Loic Marguet.	
		Temps total : 05'42''20	

AUTEUIL

0006 297

Mardi 24 octobre 2017

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING -
Christophe RIOM - Patrick SABAROTS -
Jean-Guillaume de LAGENESTE

3982 ²⁵⁷ **PRIX BEAUREPAIRE** **3.600 m**
(Haies. - Femelles)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Eoline Jolie , f, bb, 3 ans, par No Risk At All et Jolie Catty (Mansonnien), 66 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	1
La Percutante , f, bf, 3 ans, par Saddex (GB) et Califete Royale (Califet), 66 k (67 k), Guy Chereh (<i>J Plouganou</i>), G Chereh	2
Queens Crystal , f, b, 3 ans, par Turgeon USA et King's Crystal GB (King's Theatre IRE), 66 k, Mme Henri Devin (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	3
Irnova Has , f, gr, 3 ans, par Turgeon USA et Irostare (Astarabad USA), 66 k, Scea Hamel Stud (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	4
Santa Diana , f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Dana Royale [Garde Royale (IRE)], 66 k, Ecurie Sagara (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	5
Elsa , f, 3 ans, 66 k, Y Fouin (s) (<i>H Bachelot</i>), Y Fouin (s)	6
Dyams D'Anjou , f, 3 ans, 66 k, Mustang Sarl (<i>J Charron</i>), PH Peltier	7
Moodly Mary , f, 3 ans, 66 k, S Vidal (<i>A Seigneur</i>), ROB Collet (s)	8
Memorial Silver , f, 3 ans, 66 k, J Capelli (<i>C Ward</i>), JP Gallorini (s)	9
Venale , f, 3 ans, 66 k, P Raussin (<i>J Ricou</i>), P Raussin	10
Goldami Ka , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Pignon M&M (<i>S Colas</i>), Y Gourraud (s)	-
Frick Has , f, 3 ans, 66 k, Scea Hamel Stud (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	-
Action Des Fios , f, 3 ans, 66 k, Mme C Hyde (<i>T Beaurain</i>), AS Pacault (s)	arr

13 partants ; 23 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 341 €
1 long, encolure, 2 long, 2,5 long, 14 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, encolure, 3/4 long.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :
3 960 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
1 980 € Mme Jocelyne Ventrou, Guy Chereh.
1 155 € Mme Henri Devin, Henri-Francois Devin.
783 € Scea Hamel Stud.
371 € Ecurie Sagara.

Temps total : 04'30''00

3983 ²⁶¹ **PRIX TRIQUERVILLE** **4.400 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

90 000 € (43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 50.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 14.000 cette année et par 32.000 l'année dernière.

- 3858** 1 **King Goubert**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Madoudal (Cadoudal), 68 k, Philippe Allaire (*T Gueguen*), F Nicolle
- 3840** 2 **Grand Des Landes**, h, b, 4 ans, par Sleeping Car et Grandchampenoise (Evening World), 68 k, Joel Edouard Poirier (*M Delage*), F Nicolle
- 3735** 3 **Terrefort**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Vie De Reine (Mansonnien), 67 k, Mme Francis Montauban (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 3793** 4 **Athos Du Mathan**, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Thisbee Du Mathan (Turgeon USA), 68 k, Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille
- 3226** 5 **D'Accord D'Accord**, f, ab, 4 ans, par Sholokhov IRE et Flower Des Champs (Robin Des Champs), 67 k, Haras de Saint-Voir (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 3748** 6 **Dieu Vivant**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Lord Daresbury (*G Masure*), F Nicolle
- 3780** 7 **Pyromane**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Club des Etoiles (*T Beaurain*), Butel & Beaunez (s)

7 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 2 088 €

1 long 1/4, 6 long, 7 long, 6 long, 3,5 long, 3 long.
43 200 € - 21 600 € - 12 600 € - 8 550 € - 4 050 €

Primes aux éleveurs :

6 480 € Hugues Rousseau.
3 240 € Dominique Bourgeois, Mme Martine Bourgeois.
1 890 € Francis Montauban.
1 282 € Jean-Marie Baradeau.
607 € Haras de Saint-Voir, Patrick Joubert.

Temps total : 05'52''02

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas GUEGUEN, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros (Listed) pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 1ère infraction).

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Philippe ALLAIRE par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

3984 256 **PRIX CEREALISTE** (Haies. - Handicap) **3.600 m**

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous chevaux de 5 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera de + 8.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par France Galop.

Référence : + 9.

- 3898** **Vlatan**, h, b, 5 ans, par Slickly et Version Originale [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Magalen Bryant (*B Meme*), Y Fouin (s)
- 3781** 1 **Ci Blue**, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev USA), 72 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), Y Fouin (s)
- 3781** 2 **Dakota De Beaufai**, h, b, 5 ans, par Antarctique IRE et Nova De Beaufai (Network GER), 67 k, Mlle Veronique Marie (*J Charron*), L Postic
- 3732** 2 **Calcium**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Kalgary (Hawker's News IRE), 68 k, Mme Patrick Papot (*J Ricou*), P Raussin
- 3728** **Colonel D'Aumont**, h, gf, 5 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 66 k, Ecurie du Levant Sarl (*K Herzog*), M Cesandri (s)
- 3726** 5 **Panis Moon**, f, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Xistu [Lost World (IRE)], 69 k, Roland Roisnard (*K Nabet*), J Marion (s)
- 3864** 2 **Dinette De Ballon**, f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Nile Altesse (Turgeon USA), 62 k, Mme Robert Gasche-Luc (*P Carberry*), L Carberry (s)
- 2848** 5 **Le Patriote**, h, 5 ans, 70¹/₂ k, Jdg Bloodstock Services (*A Acker*), M Rolland (s)
- 3275** **Chalm**, f, 5 ans, 66 k, JL Guillerm (*A Lotout*), B Lefevre
- 3781** **Capucine Du Chenet**, f, 5 ans, 68 k, L Fagalde (*M Falcinade*), JP Gallorini (s)
- 3782** 5 **Lunaya**, f, 5 ans, 62 k, H De Waele (*J Claudic*), P Lenogue
- 3873** 1 **Mayberry**, f, 5 ans, 62 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- 3653** 4 **Spanish Du Breteau**, h, 5 ans, 69 k, R Roisnard (*E Chazelle*), J Marion (s)
- 3781** **Ma Cagnotte**, f, 5 ans, 67 k, A Andrieu (*S Colas*), Y Gourraud (s)
- 3864** 4 **Dashing Trois**, h, 5 ans, 63 k, JC Leleu (*C Lefebvre*), GAB Leenders
- 3752** 3 **Samysan**, h, 5 ans, 62 k, GER Lecomte (*S Cossart*), GER Lecomte
- 16 partants ; 35 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 1 377 €
Certif. vétérinaire : Carminor.

1/2 long 3/4, 1 long, 1 long 1/4, courte encolure, 2,5 long, 1 long, 4 long, courte encolure, nez.

42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €

Primes aux éleveurs :

6 412 € Haras D'Haspel.
3 135 € Philippe Mehat, Michel Mehat.
1 852 € Jean-Luc Desille, Philippe Desille, Patrick Desille, Dominique Desille.
1 282 € Mme Michele Juhen-Cypres.
712 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier.
498 € Gildas Vaillant.
356 € Mme Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.

Temps total : 04'19''88

3985 264 **PRIX DE MORLAIX (PRIX LUSIGNAN)** (Haies) **3.500 m**

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3776** 3 **Rock De Baune**, h, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Sofia De Baune (Saint Cyrien), 67 k (65 k), Bertrand Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre
- 3843** 3 **Klassical Dream**, h, b, 3 ans, par Dream Well et Klassical Way [Septieme Ciel (USA)], 67 k, Ecurie Zingaro (*S Cossart*), Mlle I Gallorini
- 3668** 2 **Sugar Crush**, h, gr, 3 ans, par Muhtathir GB et Jenauraisjamaiscru (Kendor), 69 k, Simon Munir (*C Lefebvre*), GAB Leenders
- 3668** 5 **Nil Dream**, h, b, 3 ans, par Dream Well et Nova Cristina (Dalakhani IRE), 67 k, Gold And Blue Ltd (*S Colas*), JP Gallorini (s)
- 3845** 5 **Enfant Roi**, h, bf, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Super Maman (Robin Des Champs), 67 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 3843** **Espoir Royal**, m, 3 ans, 67 k, F Bianco (*A Acker*), M Rolland (s)
- 3678** 4 **Roadvision**, h, 3 ans, 67 k, J Detre (*T Gueguen*), F Nicolle
- 3668** 3 **Etre Francais IRE**, h, 3 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (*J Ricou*), P Raussin
- 3785** **Menthol**, h, 3 ans, 67 k, C Machado (*M Delmares*), FM Cottin (s)
- 3843** **Shamrock Rover**, h, 3 ans, 68 k, Mme H Devin (*A de Chitray*), Y Fouin (s)
- 3788** 4 **Touz Day**, h, 3 ans, 67 k, Mme P Papot (*M Regairaz*), D Bressou
- 3807** 4 **Epi Sacre**, h, 3 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- 3671** **Miracle Du Desert**, h, 3 ans, 67 k, Scea Ecurie Bader (*R Bonnet*), G Lassaussaye
- 3788** 3 **Nom De Famille**, h, 3 ans, 68 k, S Vidal (*L Philipperon*), ROB Collet (s)
- 3788** **Reikadam**, h, 3 ans, 67 k, C Stedman (*J Plouganou*), G Chereh
- 3790** **Petit Guerrier IRE**, h, 3 ans, 67 k, Comte R Von Norman (*D Ubeda*), D Cottin (s)

16 partants ; 44 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 123 €

1 long, 7 long, 4 long, 4,5 long, 4,5 long, 3/4 long, 1 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
1 728 € Hubert Honore, Mlle Laure Guillaume.
1 008 € Erwann Le Chat, Mlle Theoline Le Yan, Bastien Le Yan.
684 € Mlle Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.
324 € Xavier Leredde, Daniel Desforges.

Temps total : 04'15''60

3986 262 **PRIX DES PYRENEES** (Steeple-Chase. - Femelles) **3.500 m**

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

- 3787** 1 **Roxinela**, f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique IRE), 66 k, Gheorghe Codre (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 3726** **Miss Salsa Blue**, f, b, 4 ans, par Blue Bresil et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 66 k, Mme Catherine Coiffier (*G Masure*), F Nicolle
- 3743** 1 **Deca De Thaix**, f, bb, 4 ans, (AQ), par Network GER et Kapica De Thaix (Kadalko), 71 k (69 k), Francois Nicolle (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle
- 3858** 2 **Quick Wave**, f, bf, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Magicaldoun (Kaldoun), 68 k, Charles-Hubert de Chaudenay (*A de Chitray*), Y Fouin (s)

3787	5	Beaute Promise , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 69 k, Mme Gerard Aoudai (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	5
3743	2	Ejo Pritchard POL , f, 4 ans, 71 k, JC Zentz (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	6
3899	4	Titl De Montmartre , f, 4 ans, 66 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	7
3733	1	Jubilatoire , f, 4 ans, 68 k, G Cherel (<i>J Plouganou</i>), G Cherel	thé
3228	6	Ma Chere Amie , f, 4 ans, 66 k, Ctsse B de Tarragon (<i>S Cossart</i>), D Sourdeau de Beaugard (s)	thé

9 partants ; 39 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 237 €
Tombé haie d'essai : *Got Away*.
3,5 long, 8 long, 2,5 long, 5 long, 3 long, 7 long.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €
Primes aux éleveurs :
3 960 € Gheorghe Codre.
1 980 € Mme Catherine Coiffier.
1 155 € Michel Bourgneuf.
783 € Charles-Hubert de Chaudenay, Gilles de Dumast.
371 € Mme Gerard Aoudai.
Temps total : 04'26''28

3987 ²⁵⁹ **PRIX DE PORNIC** **3.600 m**
(Haies. - A réclamer)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamations supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamations supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

3870	L'Estran , h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Lesoquera (Lesotho USA), 73 k (69 k), (19.000), ♂, Gilbert Lenzi (<i>T Henderson</i>), G Cherel	1
3892	Dollar Baie , h, b, 4 ans, (AQ), par Crillon et Juventus II (Lute Antique), 72 k (68 k), (13.000), Mme Patrick Papot (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	2
3901	Steeple Flag , h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Rainbow Flag (Pistolet Bleu IRE), 71 k (67 k), (15.000), Jacques Bisson (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	2
3892	Balling Roi , h, bf, 4 ans, par Ballingarry IRE et Reine De Rome (Roi De Rome USA), 71 k, (11.000), ♂, Stephane Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	4
3784	Chapeau Rouge , h, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Rogation (Laveron GB), 68 k (64 k), (9.000), Julien Azoulai (<i>J Claudic</i>), C Aubert	5
3378	Drole De Fille , f, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), F Fiquet (<i>H Bachelot</i>), JM Baudrelle	6
3873	5 Guyonne , f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), Ecurie Centrale (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	7
3786	5 Ensamo , h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), ♂, C Chenier (<i>M Farcinade</i>), Butel & Beaunez (s)	8
3726	Texada GB , f, 4 ans, 71 k (67 k), (15.000), P Lorain (<i>A Merienne</i>), P Lenogue	9
3748	Dakota De Thaix , h, 4 ans, (AQ), 70 k (66 k), (13.000), A Lacombe (<i>B Hubert</i>), A Lacombe	10
	Diamond's Tom , h, 4 ans, 68 k (63 ¹ / ₂ k), (9.000), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	arr
3918	5 Miesque Speed , f, 4 ans, 68 k, (13.000), V Le Roy (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	arr
3857	Mondieu , h, 4 ans, 75 k (71 k), (19.000), F Duvivier (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	thé

13 partants ; 32 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 437 €
9 long, dead-heat, 1/2 long, 10 long, 1/2 long, 3 long, 1,5 long, 7 long, 10 long.
12 000 € - 4 750 € - 4 750 € - 2 375 € - 1 125 €
Primes aux éleveurs :
1 800 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
712 € Andre-Jean Belloir, Alain Brandebourger, Francois-Marie Cottin.
712 € Haras de Montgermont, Jacques Bisson.
356 € Stephane Seignoux.
168 € Dominique Le Baron Dutacq, Gilles Le Baron.
Balling Roi, réclaté 13.333,00 € par son propriétaire.
L'Estran, réclaté 24.001,00 € par JOSEF AICHNER.
Temps total : 04'26''50

3988 ²⁶³ **PRIX MONCOURT** **4.400 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeple-

chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

3844	2	Lamigo , h, gr, 9 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 70 k (66 k), (13.000), Jean-Pierre Vanden Heede (<i>J Claudic</i>), S Foucher	1
3844	Vent D'Allier , h, gr, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure (April Night), 71 k (67 k), (15.000), ♂, Christian Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	2	
3902	Baron Du Seuil , h, no, 6 ans, (AQ), par Network GER et Nistabelle (Lights Out), 73 k (69 k), (15.000), Tenuta Dei Principi (<i>T Henderson</i>), A Lyon (s)	3	
3863	Blinis , h, gr, 6 ans, par Baroud D'Honneur et Girelle (Le Nain Jaune), 70 k (66 k), (13.000), ♂, Mme Eliane Simonet (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	4	
3844	3 The Reader , h, b, 8 ans, par Lando GER et Shadline [Septieme Ciel (USA)], 72 k (68 k), (17.000), Pierre Goral (<i>C Smeulders</i>), M Seror (s)	5	
3844	4 Oso Bello , h, 9 ans, 68 k, (9.000), FM Cottin (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	6	
3868	Prince Borsov , h, 6 ans, 70 k (66 k), (13.000), JP Raymond (<i>J Giron</i>), J Bertran de Balanda (s)	7	
3844	Menthe Poivree , f, 5 ans, 66 k (62 k), (9.000), Ecurie Centrale (<i>T Vabois</i>), FM Cottin (s)	8	
3868	Prince Of Fields , h, 5 ans, 71 k (67 k), (15.000), ♂, O Pruvost (<i>M Farcinade</i>), J Bertran de Balanda (s)	9	
3902	5 Briaree (IRE) , h, 7 ans, 73 k (69 k), (15.000), ♂, T Neill (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	10	
3844	5 Vauban Laugil , h, 8 ans, (AQ), 69 k, (11.000), J Laporte (<i>A Lecordier</i>), C Aubert	-	
3812	4 Jani Perse , h, 5 ans, 69 k (65 k), (11.000), H Langot (<i>Y Kondoki</i>), H Langot	-	
3844	Clidan , h, 12 ans, 68 k (64 k), (9.000), B Lavelot (<i>T Stromboni</i>), N Milliere	-	

13 partants ; 27 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 404 €

Sans motif : *Bialco*.

3/4 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 4,5 long, 3 long, 9 long, courte encolure, 1,5 long, 7 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Stefan Seiter.
828 € Michel Larobe.
483 € Suc. Marc Boudot.
327 € Scea Haras de Monlieu.
155 € Pierre Goral.

Lamigo, réclaté 14.445,00 € par son propriétaire.

Blinis, réclaté 14.777,00 € par YANNICK FOUIN.

Vent D'Allier, réclaté 15.800,00 € par son propriétaire.

Baron Du Seuil, réclaté 15.900,00 € par BALLANTINES RACING STUD LTD.

Temps total : 05'49''05

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Thomas HENDERSON (8 coups, 3ème infraction) et Armel LOTOUT (10 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours et amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

3989 ²⁶⁰ **PRIX HUNORISK** **3.600 m**
(Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses à obstacle, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

3689	2	Les Beaufs , h, b, 8 ans, par Apsis GB et Yeomanry (Saumarez GB), 69 k, Stephane Seignoux (<i>S Paillard</i>), Mme V Seignoux	1
3689	1	Cantilien (IRE) , h, b, 7 ans, par Tot Ou Tard IRE et Simin TUR (Down The Flag USA), 70 k, Jakob Rohr (<i>S Cossart</i>), D Sourdeau de Beaugard (s)	2
		Beau De Ballon , h, al, 8 ans, par Discover D'Auteuil et Lady Apatry (Turgeon USA), 67 k, Mlle Severine Verrier (<i>K Nabet</i>), Mlle S Verrier	3
3782	First De Barat , h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Three Gold (Alamo Bay USA), 67 k, Ecurie Pignoni M&m (<i>S Colas</i>), Y Gourraud (s)	4	
3739	Asfaloth , h, al, 8 ans, par Dream Well et Horanella (L'Emigrant USA), 67 k (65 k), Bernard Desespringalle (<i>T Vabois</i>), Mme MC Chaalon	5	
3783	Spirit Or Soul , h, 6 ans, 67 k, J Bigot (<i>P Lucas</i>), J Bigot	6	
3839	Boa Du Bel , h, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), JC Gaubert (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	7	
3689	5 Baxter , h, 6 ans, (AQ), 67 k, Mme M Bryant (<i>L Phillipperon</i>), PH Peltier	8	

3837	Botte De Nevers , f, 6 ans, (AQ), 65 k, T Boivin (<i>L Solignac</i>), T Boivin	9
3811	Sol Car , f, 6 ans, 65 k (63 k), G Poznanski (<i>C Sagot</i>), A Sagot	10
	Sacred Heart , h, 6 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), T Bertho (<i>J Plouganou</i>), Mlle I Gallorini	-
	Unique Des Sources , h, 9 ans, (AQ), 69 k, Y Arondel (<i>M Danglades</i>), G Mousnier	arr
3811	Le Romarin , h, 8 ans, 67 k (65 k), Mme C Nattiez (<i>C Smeulders</i>), Mme C Nattiez	arr
3749	Glamorous Dream , f, 8 ans, 66 k (62 k), B Desespringalle (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), Mme MC Chaalon	arr
3806	Rawai , h, 5 ans, 70 k (68 k), XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	tbé

15 partants ; 46 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 243 €
2,5 long, 12 long, 15 long, 3/4 long, 3 long, tête, 4 long, 1,5 long, 10 long.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Pascal Noue, Mme Maria-Christina Kolungia.
1 728 € Ecurie Kura.
1 008 € Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.
684 € Mme Chantal Lombard.
324 € Patrice Lienart.

Temps total : 04'21''43

Le jockey Johnny CHARRON s'étant accidenté dans le Prix des Pyrénées, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BAXTER par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

STRASBOURG

0907 298

Mercredi 25 octobre 2017

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : François BURG - Jean-Pierre FIX - Marc FREYSZ - Sébastien LITZELMANN

3990 4512 PRIX D'AUTEUIL (Steeple-Chase) 4.000 m

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3831	Yadissime , h, gr, 5 ans, par Montmartre et Linamixa (Lord Of Men GB), 67 k, Mme Michele Gilles (<i>S Colas</i>), F Matzinger	1
2571	Melodie D'Un Soir , f, bf, 5 ans, par Early March GB et Lady Dancer (Lesotho USA), 70 k, Mme Catherine Braire (<i>T Beaurain</i>), REMY Nerbonne	2
3830	Clint , h, bf, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Razia (Robin Des Champs), 69 k, Mlle Veronique Devaux (<i>E Chazelle</i>), S Dehez (s)	3
3830	Chacha And Rhum , f, al, 5 ans, par Kapparde et Jazz And Liquer (FR) (Kahyasi IRE), 69 k (67 k), Guillaume Thomesse (<i>E Berthonnet</i>), F Matzinger	4
3871	La Madeleine , f, b, 5 ans, par Creachadoir IRE et Vocatine (IRE) (Royal Applause GB), 69 k (67 k), Boutin (s) (<i>C Smeulders</i>), M Boutin (s)	5
3914	Cashburg , f, 5 ans, 66 k (64 k), Mme N Lequesne (<i>D Brassil</i>), Mme N Lequesne	6
	Quinze De La Rose (IRE) , h, 5 ans, 71 k (69 k), Aryman-Divoky (<i>L Sloup</i>), Z Semenka	arr
2647	Cocheese , h, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), ♂, XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	arr

3830 **Cutting King**, h, 5 ans, 71 k, D Jehl (*H Tabet*), D Jehl **tbé**
9 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 363 €
Certif. vétérinaire : *Courvite*.

3/4 long, 8 long, 1/2 long, 20 long, 3 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger, Alain Madar.
828 € Gilbert Morosini.
483 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
327 € Pascal Noue.
155 € Boutin (s).

Temps total : 05'01''03

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les raisons ayant amené le jockey Thomas BEURAIN (MELODIE D'UN SOIR), arrivé 2ème, à cesser un instant de solliciter son cheval à environ 100 mètres du poteau de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Thomas BEURAIN et Steven COLAS (YADISSIME), arrivé 1er, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement vers l'extérieur du hongre YADISSIME, n'avait pas empêché le jument MELODIE D'UN SOIR d'obtenir une meilleure allocation, cette dernière ayant eu le passage suffisant, sans avoir les ressources nécessaires pour progresser, entre le saut

du dernier obstacle et l'incident constaté et que le hongre YADISSIME avait toujours eu l'avantage sur la jument MELODIE D'UN SOIR.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Steven COLAS par une amende de 150 euros, pour avoir eu un comportement fautif ayant occasionné une gêne non intentionnelle et non dangereuse qui n'a pas entraîné de déclassement.

3991 4511 PRIX DES CONTADES (Haies) 3.500 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

3862	Good Lucky , h, b, 3 ans, par Spirit One et Luckystar Du Frene (Perrault GB), 72 k, Simon Munir (<i>T Beaurain</i>), G Macaire (s)	1
3911	Perseverance , m, b, 3 ans, par Montmartre et Delys (Kingsalsa USA), 68 k, Alain Maubert (<i>K Herzog</i>), S Culin	2
3377	Eceparti , h, b, 3 ans, (AQ), par Enrique (GB) et La Pommeriaie (Apple Tree), 70 k, Gilles Leca (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	3
	Amazing Sea Pearl GER , f, al, 3 ans, par Samum GER et Amazing Model GER (Medicean GB), 65 k (63 k), Stall Auteuil (<i>A Masson</i>), Mme M Rotering	4
	Polival , h, gr, 3 ans, par Poliglote (GB) et Val D'Aumane (Martaline GB), 67 k (68 k), Sarl Carion E.m.m. (<i>J Plouganou</i>), A Boisbrunet (s)	5
3832	Etoo Sport , h, 3 ans, 68 k, P Matzinger (<i>S Colas</i>), F Matzinger	6
3832	Chachoun , h, 3 ans, 67 k, ♂, A Hamel (<i>H Tabet</i>), F Matzinger	7
3802	Coverina , f, 3 ans, 65 k (61 k), L Bouldoires (<i>Mlle C Picard</i>), L Bouldoires	8
	Rea D'Honore , f, 3 ans, 65 k (63 k), M Horak (<i>L Sloup</i>), J Michal	9
3711	Daisy Du Moulin , f, 3 ans, 65 k (63 k), ♂, F Meckes (<i>G Fabre</i>), F Meckes	arr
	Magguy Blue , f, 3 ans, 65 k (63 k), G Husson (<i>J Geuns</i>), C Dondi	tbé

11 partants ; 42 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 518 €
5 long, 3/4 long, loin, 5 long, 2 long, 1/2 long, 2,5 long, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Eric Aubree, Mme Loic Goffin.
756 € Alain Maubert.
441 € Haras du Hoguenet, Gilles Leca.
299 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
141 € Sarl Carion E.m.m..

Temps total : 04'12''59

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire STALL AUTEUIL par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

Le jockey James REVELEY étant absent de l'hippodrome pour raisons personnelles, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GOOD LUCKY par le jockey Thomas BEURAIN.

3992 4513 PRIX DE LA 1ERE ARMEE (Steeple-Chase-Cross-Country) 5.200 m

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans** et **au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3801	But En Blanc , h, al, 6 ans, par Coastal Path GB et Line Lawyer (Sky Lawyer), 74 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Plouganou</i>), A Boisbrunet (s)	1
	All About Cossio POL , h, b, 8 ans, par Cossio GB et Acces To Star POL (Two Twenty Two IRE), 69 k, Vocetka (<i>M Novak</i>), P Poles	2
3886	Tyrol Bleu , h, al, 10 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Jacinthe Bleue (Ghost Buster's), 71 k, Leray (s) (<i>T Beaurain</i>), E Leray (s)	3
3740	Serko D'Ace , h, b, 11 ans, (AQ), par Sassanian USA et Diva De Chalamont (Balsamo), 68 k, Dominique Limousy (<i>P Lucas</i>), D Limousy	4
3930	Vous Madame , f, al, 8 ans, (AQ), par Dano Mast GB et Nyoka (Chef De Clan), 67 k (65 k), ♂, Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	5
3800	Broad Peak , h, 5 ans, 72 k, C Ligerot (<i>B Gelhay</i>), C Ligerot	6
3427	Vent Des Dunes , h, 8 ans, (AQ), 68 k (66 k), D Houillon (<i>L Sloup</i>), D Houillon	7
3740	Violeta Song , f, 8 ans, (AQ), 68 k (66 k), AND Roussel (<i>D Brassil</i>), AND Roussel	8

8 partants ; 19 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 195 €

3/4 long, 8 long, 8 long, 15 long, 20 long, 1 long, 3 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Philippe Thiriet, Haras de Saint-Voir.
- 828 € Pol-Kaufring, prime non attribuée.
- 483 € Michel-Alexandre Foucher.
- 327 € Mlle Evelynne Demelt, Henry Roussignol.
- 155 € Denis Lemarie, Mme Annie Lemarie.

Temps total : 07'06''14

TOULOUSE

0545 299

Jeudi 26 octobre 2017

Terrain BON

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Christian GRANEL
- Robert INFANTI - Christian BARTHE

3993 4514 **PRIX DU PONT NEUF** **3.500 m**
(Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

- 3776** 5 **Elixir Du Gouet**, h, al, 3 ans, par Vision D'Etat et My Asadore 1
(Kadounor), 67 k, Jacques Detre (*J Ricou*), T Fourcy
- 3851** 3 **Eh Chef**, h, b, 3 ans, (AQ), par Chef De Clan et Olbia (April 2
Night), 67 k, Pierre de Maleissye Melun (*K Nabet*), G Macaire (s)
- 3776** **Casa Tall**, h, b, 3 ans, par No Risk At All et Gribouille Parcs 3
(Ungaro GER), 67 k, Didier Casadei (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille
- 3776** **Never Fall Again**, h, gr, 3 ans, par Never On Sunday et 4
Masseria (Della Francesca USA), 67 k, Daniel-Yves Treves (*A Estrabot*), F Nicolle
- Zayamina**, f, al, 3 ans, par Muhaymin USA et Elsa D'Orient IRE 5
(Singspiel IRE), 65 k, Christophe Burguet (*G Masure*), F Nicolle
- 3904** 3 **Ever Falco**, m, 3 ans, 70 k, Mme B Re-Scandella (*E Chazelle*), 6
C Scandella
- 3777** **Mai Jeanne**, f, 3 ans, 65 k, C Poli (*S Cossart*), Mlle I Gallorini arr
7 partants ; 37 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 706 €
Sans motif : *Rose Queen*.
5,5 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 5,5 long, 19 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

- 1 584 € Thierry Lemoine, Jacques Detre, Haras de Saint-Voir.
- 792 € Denis Daubisse.
- 462 € Arnaud Chaille-Chaille.
- 313 € Mme Jocelyne Ducasse, Daniel-Yves Treves.
- 148 € Patrice Gaillard, Philippe Sogorb.

Temps total : 04'12''47

3994 4515 **STEEPLE-CHASE D'AUTOMNE DYNAVENA** **4.200 m**
CERES NUTRITION
(Steeple-Chase. - Handicap)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce handicap sera +14.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +14.

- 3890** **Maximo Meridio**, h, b, 6 ans, par Mr Sidney USA et Maria De 1
La Luz (GB) (Machiavellian USA), 72 k, Patrick Chiche (*B Lestrade*), G Macaire (s)
 - 3849** 2 **Beau Diamant**, h, b, 6 ans, par Alanadi et Far Diamantine 2
(Dyhim Diamond IRE), 67 k, Jean-Louis Riffaud (*JC Gagnon*), JL Riffaud
 - 3890** 2 **Sacre Tsar**, h, gr, 6 ans, par Stormy River et Sartene (Bakharoff 3
USA), 69 k, Gold And Blue Ltd (*S Cossart*), Mlle I Gallorini
 - 3823** 2 **Princesse Delile**, f, b, 8 ans, par Vic Toto et Apolietta (The 4
Wonder), 64 k, Mme Catherine Coiffier (*T Gueguen*), F Nicolle
 - 3764** **Azrou D'Ex**, h, b, 7 ans, (AQ), par Network GER et Magie Brune 5
(Kadaliko), 71 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (*K Nabet*), A Boisbrunet (s)
 - 3707** 1 **Cricri De L'Emion**, h, 7 ans, 72 k, S Seignoux (*P Blot*), Mme 6
V Seignoux
 - 3877** 3 **Silver Du Brizais**, h, 6 ans, 72 k, Haras de Magouet arr
(*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
 - 3888** 4 **Grenehout**, f, 5 ans, 69 k, Haras du Bosquet (*A Ruiz Gonzalez*), arr
D Guillemin (s)
 - 3849** 1 **Crystal D'Un Jour**, h, 6 ans, 68 k, A Seguy (*E Esan*), A Seguy arr
 - 3852** 3 **First Du Pecos**, h, 7 ans, (AA), 66 k, P Viillard (*B Fouchet*), arr
T de Lauriere
- 10 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 549 €
1/2 long 3/4, 13 long, 1/2 long 3/4, 3/4 long, 3,5 long.
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € Elevage Haras de Bourgeauville.
- 1 620 € Mme Christine Briault.
- 945 € Louis de Romanet.
- 641 € Mme Pierre Grolleau.
- 303 € Scea La Chaussée.

Temps total : 05'04''74

Le jockey Alain de CHITRAY étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre AZROU D'EX par le jockey Kévin NABET.

Le jockey Adrien MERIENNE ayant rencontré des problèmes de transport, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BEAU DIAMANT par le jockey Jean-Christopher GAGNON.

AUTEUIL

0006 300

Vendredi 27 octobre 2017

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING -
Patrick SABAROTS - Christophe RIOM - Emmanuel CHEVALIER
DU FAU

3995 270 **PRIX UCELLO II** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

- 3888** 1 **Docteur De Ballon**, h, al, 5 ans, par Doctor Dino et Nile 1
Breeze (Phantom Breeze IRE), 69 k, Mme Robert Gasche-Luc (*P Carberry*), L Carberry (s)
 - 3634** 2 **Song And Whisper (IRE)**, h, al, 7 ans, par Peintre Celebre 2
USA et Simay TUR (Down The Flag USA), 67 k, Mme Jean Porzier (*G Masure*), F Nicolle
 - 2920** 5 **Adagio Des Bordes**, h, b, 7 ans, par Voix Du Nord et Nostra 3
Des Bordes (Bateau Rouge IRE), 70 k, Mlle Birgit Regele (*D Mescam*), FM Cottin (s)
 - 3723** **Storminator**, h, gr, 8 ans, par Stormy River et Becquarette 4
[Nombre Premier (GB)], 67 k, Guy Pariente (*J Plouganou*), Y Fouin (s)
 - Bacqueville**, h, b, 6 ans, (AQ), par Secret Singer et Linjaune 5
(Le Nain Jaune), 67 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
 - 3871** **Achour**, h, 6 ans, 67 k, G Augustin-Normand (*M Delmares*), 6
FM Cottin (s)
- 6 partants ; 29 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 012 €
Certif. vétérinaire : *Square Beaujon*.
4,5 long, encolure, 1/2 long 3/4, 4 long, 1,5 long.
25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €

Primes aux éleveurs :

- 3 816 € Mme Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.
- 1 908 € Ecurie Kura.
- 1 113 € Gerard Hanquiez, Earl Les Bordes de Mornay.
- 755 € Guy Pariente.
- 357 € Suc. Paule Ouvry.

Temps total : 04'37''15

3996 266 **PRIX LA TURBIE** **3.500 m**
(Haies. - À réclamer)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3854** 5 **Independenceday**, h, b, 3 ans, par Monitor Closely IRE et 1
Prima Note (Nononito), 70 k (66 k), (16.000), Patrice Lenogue (*A Merienne*), P Lenogue
- 3943** **The Reckoning**, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Upside Down 2
Cake (GB) (Encosta De Lago AUS), 68 k (64 k), (12.000), ♂, Mme Guy Seror (*C Smeulders*), M Seror (s)
- 3869** 5 **Magician**, h, bf, 3 ans, par Manduro GER et Now Again GER 3
(Lomitas GB), 68 k, (12.000), ♂, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- 3854** 3 **One Sweet**, h, al, 3 ans, par Spirit One et Sweet Orientfawn 4
IRE (Galileo IRE), 70 k (66 k), (16.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*Y Kondoki*), P Chevillard
- 3919** 1 **Edenium**, h, bf, 3 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Neully Le Real 5
(Sleeping Car), 74 k (70 k), (20.000), Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)

LES SABLES-D'OLONNE

Vendredi 27 octobre 2017

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Olivier de MALHERBES -
Claude BURGAUD - Antoine COLINS - Bernard RABREAU

- 3790 News At Ten**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Nickelle (Sagamix), 67 k (65 k), Mme Patrick Papot (*C Ward*), JP Gallorini (s) 5
- 3790 4 Tyzeff**, h, 3 ans, 68 k, P Goulard (*C Lefebvre*), GAB Leenders 6
- 3869 3 Enzoworld**, h, 3 ans, 69 k, G Hanouna (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) 7
- 3788 2 El'ban**, h, 3 ans, (AQ), 69 k, Mme P Papot (*J Plouganou*), PH Peltier 8
- 3798 1 Super Sage**, h, 3 ans, 69 k, Ecurie des Mouettes (*K Herzog*), S Culin 9
- 3807 2 Cannes Boy**, h, 3 ans, 68 k, ♂, A Baudequin (*T Cousseau*), arr D Windrif
- 3790 Gold And Fire**, h, 3 ans, 67 k, G Augustin (*B Meme*), arr Y Fouin (s)
- 3744 1 Sucaille**, f, 3 ans, 68 k (66 k), JM Baudrelle (*M Farcinade*), JM Baudrelle tbé

12 partants ; 48 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 492 €

Certif. vétérinaire : *Schwarzwald*.

3,5 long, 6 long, tête, encolure, 3 long, 3 long, 2 long, 1/2 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Mme Sylviane Guittard, Geoffrey Escalé-Guittard.

1 728 € Frederic Bianco.

1 008 € Mme Fanny Bihir, Mlle Lara Kovenko.

684 € Mario Serafino.

324 € Bloodstock Agency Ltd.

Temps total : 04'16"50

4001 267 PRIX JEAN SENS 3.900 m
(Haies. - Femelles)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni reçu 14.000 (victoires et places).

Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Cote D'Azur**, f, b, 5 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Reflexion (Discover D'Auteuil), 67 k, Ecurie Centrale (*M Delmares*), FM Cottin (s) 1
- 3742 5 Bora Des Obeaux**, f, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 69 k, Mme Nicolas Devilder (*W Denuault*), N Devilder 2
- 3723 1 Verdure Des Obeaux**, f, b, 8 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Herbe D'Estruval (Dom Pasquini), 71 k, Mme Nicolas Devilder (*T Beaurain*), N Devilder 3
- 3791 2 Callia D'Oudairies**, f, b, 5 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau (Network GER), 69 k, Comte Michel de Gigou (*K Dubourg*), G Macaire (s) 4
- Deception Island**, f, b, 7 ans, par Antarctique IRE et Furika (Kadalko), 69 k, Xavier Kepa (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 5
- 3917 2 Vendelogne**, f, 6 ans, 71 k, J Juillet (*T Chevillard*), W Menuet (s) 6
- 3764 4 Ultraballe**, f, 9 ans, (AQ), 70 k, GIL Chaignon (*J Reveley*), GIL Chaignon 7
- 3837 1 Ayurveda**, f, 5 ans, 69 k, M Darchy (*J Plouganou*), W Menuet (s) 8
- Happy Vireenne**, f, 5 ans, 66 k, P Journiac (*A de Chitray*), P Journiac 9
- 3782 4 Forestiera**, f, 7 ans, 68 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 10
- 3772 3 Wally Willong**, f, 6 ans, 70 k (68 k), T Lebaron (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s) tbé

11 partants ; 29 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 768 €

Certif. vétérinaire : *Plumette Grise*.

tête, 4,5 long, courte encolure, 9 long, 1 long, 5 long, 10 long, 3/4 long, 15 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Francois-Marie Cottin.

1 728 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle, Benjamin Devilder.

1 008 € Nicolas Devilder.

684 € Comte Michel de Gigou, Guillaume Macaire.

324 € E.a.r.l. Elevage des Loges.

Temps total : 04'49"87

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Théo CHEVILLARD (8 coups, 3ème infraction) et Michaël DELMARES (7 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours et une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

0127 300

4002 4516 PRIX DU CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE 3.450 m
(Haies)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 32.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 2855 3 Eau Furtive**, f, bb, 3 ans, par Anzillero GER et Leauzelei (Malinas GER), 65 k (63 k), Jean-Pierre Totain (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 1
- 2483 5 La Bella**, f, bb, 3 ans, par Kapgarde et La Trattoria [Majorien (GB)], 65 k (63 k), Mme Magalen Bryant (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle 2
- 3851 4 Echo De Balme**, h, b, 3 ans, par Solar One et Sojade (Cachet Noir USA), 68 k, Jean-Luc Henry (*D Gallon*), F Nicolle 3
- 3824 4 Etoile Des Vernes**, f, b, 3 ans, (AQ), par Kotky Bleu et Popins (Video Rock), 65 k, Mme Susan Angela Bramall (*T Gueguen*), F Nicolle 4
- 3807 1 Pyramid Burg**, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA (Broad Brush USA), 69 k, Marc Lefevre (*A Poirier*), P Adda (s) 5
- 3923 3 Eclair Du Maffray**, h, 3 ans, 67 k, ♂, B Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre 6
- 3966 Eclair Des Brieres**, h, 3 ans, 68 k (66 k), D Lepage (*S Evin*), S Foucher 7
- 3824 1 Eclair D'Etat**, h, 3 ans, (AQ), 68 k (66 k), J Detre (*A Champenois*), T Fourcy arr
- 3807 Grumari**, h, 3 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) arr
- 9 partants ; 36 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 485 €
- 15 long, 4,5 long, 2 long, 9 long, 1 long, loin.
- 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 656 € Ecurie D'Ossau, Pierre Lauga.
- 828 € Ecurie du Chene, Mme Anna Bromley, Roger Simon, Sca La Perrigne.
- 483 € Jean-Luc Henry.
- 327 € Popins.
- 155 € Dream With Me Stable Inc.
- Temps total : 03'55"91

4003 4517 PRIX JOBIC SEVERE 3.450 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Daffodil Rose**, h, b, 4 ans, (AQ), par Indian Daffodil (IRE) et Toprose (Useful), 67 k, Mme Jean Picard (*MA Dragon*), J Zuliani 1
- 3861 Donne Le Change**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Tampabella (Bonnet Rouge), 67 k (65 k), Christophe Dubourg (*P Dubourg*), C Dubourg 2
- Doker Mome**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Tonitruant USA et Lamome (Panoramic GB), 67 k, Jerry Planque (*J Duchene*), J Planque 3
- 3861 5 Docteur X**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Tomorrows Cat USA et Kin D'Estruval (Panoramic GB), 67 k, Mme Chantal Terrenegre-Laval (*Mr A Zuliani*), JL Guillochon 4
- 3861 3 Daragouin**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Algarabia (Sir Brink), 68 k, Xavier Huet (*A Gasnier*), PH Peltier 5
- Dollar Abstrait**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), GIL Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 6
- 3909 4 Dark Embruns**, h, 4 ans, (AQ), 71 k, G Denuault (s) (*J Rey*), arr G Denuault (s)
- 2961 Delback Star**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*O Jouin*), L Viel (s) tbé
- 8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 296 €
- 12 long, 3/4 long, 10 long, 2 long, 6,5 long.
- 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 656 € Mme Jean Picard.
- 828 € Gilles Le Bihan.
- 483 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
- 327 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Maurice Alexis Letchimy.
- 155 € S.c.e.a. La Plante, Pierre de Maleissy Melun.

Temps total : 04'13''34

4004 ⁴⁵¹⁸ **PRIX STEPHANE LEIGNEL** **4.200 m**
(Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3873 Canitie**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita (Dom Alco), 67 k, Denuault (s) (*A Poirier*), G Denuault (s) 1
- 3893 4 Call Of Duty**, h, b, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Hotesse Du Bouille (Luchiroverte IRE), 67 k, Ecurie Magnien (*T Gueguen*), F Nicolle 2
- 3916 3 Prince De Bellouet**, h, bb, 5 ans, par Balko et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 72 k, Alain-Albert Neveu (*A Lotout*), B Lefevre 3
- 3837 Nikabuss**, f, b, 5 ans, par Iron Mask USA et Panika (Epistolaire IRE), 65 k (63 k), Christophe Dubourg (*P Dubourg*), C Dubourg 4
- 3835 5 Menu Menthol**, h, b, 5 ans, par Nickname et Synera (Syneforg USA), 70 k (68 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 5
- 3916 1 Patriote**, h, 5 ans, 72 k (70 k), Mme H Favre (*M Viel*), G Macaire (s) **tbé**
- 6 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 374 €
Sans motif : *Catiminix*.
2 long, 3,5 long, 11 long, 30 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €
Primes aux éleveurs :
1 584 € Jacques Lauriot.
792 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien, Benoit Magnien.
462 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.
313 € Jean-Paul Busson, Jemuel Vittori, Mme Christine de Maynard, Louis-Rene Kambrun-Herve.
148 € Suc. Raymond Cletienne.
- Temps total : 05'12''19

COMPIEGNE

Réunion organisée par STE ENGHEN

0880 301

Samedi 28 octobre 2017

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Bernard GOURDAIN - Nicole BRAEM - Gérard LAVOINE - Patrick SOURD

4005 ⁴⁵²⁶ **PRIX BERNARD SECLY - AL CAPONE II** **3.300 m**
(Steeple-Chase)

58 000 € (27 840, 13 920, 8 120, 5 510, 2 610)
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 26.500 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3862 1 Evidence Madrik**, f, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Strandes (Kaldounevees), 68 k (66 k), Emmanuel-Julien Leclerc (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 1
- 3779 3 El Camila**, f, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Alize Des Parcs (Denham Red), 66 k (64 k), Manuel Arias (*M Farcinade*), Y Gourraud (s) 2
- 3779 1 Royale Maria Has**, f, al, 3 ans, par No Risk At All et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 69 k, Scea Hamel Stud (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3
- 3747 Villa Navarre**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Polimere [Poliglote (GB)], 66 k, Patrice Detre (*K Nabet*), G Macaire (s) 4
- 3701 1 Briouze**, h, 3 ans, 68 k, G Augustin-Normand (*D Gallon*), F Nicolle **tbé**
- 3553 3 Soral De Kerzel**, h, 3 ans, 68 k, E Lecoiffier (*L Philipperon*), E Lecoiffier **tbé**
- 6 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 823 €
1 long, 1 long 1/4, 12 long.
27 840 € - 13 920 € - 8 120 € - 5 510 €
Primes aux éleveurs :
4 176 € Ecurie Les Boulaies, Christophe Bouvier.
2 088 € Manuel Arias.
1 218 € Scea Hamel Stud.
826 € Thierry Cypres.

Temps total : 04'15''35

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment, les causes de la chute du hongre SORAL DE KERZEL à la sortie du dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre avait glissé sans qu'aucune faute ne puisse être imputée à l'encontre de l'un de ses concurrents.

4006 ⁴⁵²² **PRIX DE BOURGES** **3.400 m**
(Haies)
55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 24.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

- 3678 1 Spinozzar**, h, b, 3 ans, par Spider Flight et Stenella (Take Risks), 69 k, Jdg Bloodstock Services (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 1
- 3210 3 Equemauville**, h, bf, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Miss Academy (Video Rock), 68 k, Ecurie Sagara (*G Masure*), F Nicolle 2
- 3736 1 Eddy Blues**, h, al, 3 ans, (AQ), par Kotky Bleu et Oddy (Video Rock), 67 k, Mme Patrick Papot (*T Gueguen*), F Nicolle 3
- 3711 1 Candalex**, h, bf, 3 ans, par Alex The Winner USA et Candinie USA (Bernardini USA), 68 k, Jean-Pierre-Joseph Dubois (*B Lestrade*), G Macaire (s) 4
- 3794 2 Raffles Sun**, f, gr, 3 ans, par Poliglote (GB) et Gray Steam (Turgeon USA), 66 k, Simon Munir (*M Regairaz*), D Bressou 5
- 3383 1 Ebene Du Breuil**, f, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (*D Gallon*), F Nicolle 6
- 6 partants ; 37 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 1 320 €
4 long, 1/2 long, encolure, 1/2 long 3/4, 3 long.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €
Primes aux éleveurs :
3 960 € Patrick Boiteau.
1 980 € Earl Haras de la Croix Sonnet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.
1 155 € Jacques Cypres.
783 € Dream With Me Stable Inc.
371 € Simon Munir, Mme Anna Bromley.

Temps total : 04'12''05

4007 ⁴⁵²¹ **PRIX ARMAND DE COULANGE - PRIX D'AMIENS** **3.800 m**
(Haies. - Handicap divisé)

Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 7.

- 2977 4 Angel's Share**, f, bb, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Amancaya GER (Dai Jin GB), 64 k, Haras du Logis Saint Germain (*D Gallon*), F Nicolle 1
- 3841 1 Darasso**, h, bb, 4 ans, (AQ), par König Turf GER et Nassora (Assessor IRE), 67 k, Guy Cherel (*S Cossart*), G Cherel 2
- 3899 Daryasi**, h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Shahyasi (Kahyasi IRE), 70 k, Clement Machado (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 3
- 3841 5 Olympic Torch**, h, b, 4 ans, par Country Reel USA et Risque De Verglas (Verglas IRE), 66 k, Butel & Beaunez (s) (*JL Beaunez*), Butel & Beaunez (s) 4
- 3841 2 Janika**, h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Majaka (Kapparde), 63¹/₂ k, Simon Munir (*K Nabet*), G Cherel 5
- 3841 6 Dogra Magra**, f, bf, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Iglesia GER (Lavirco GER), 64 k, ♂, Jean-Noel Bocahut (*M Farcinade*), Butel & Beaunez (s) 6
- 3786 Grand Depart**, h, bf, 4 ans, par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 64 k, Hubert De Waele (*A Merienne*), P Lenogue 7
- 3939 2 Yellow Field**, h, 4 ans, 66 k, Mme L MacLennan (*A Desvaux*), A Lacombe 8
- 3841 7 The Golden Boy**, m, 4 ans, 67 k, J Seror (*L Philipperon*), M Seror (s) 9
- 3550 2 Inawen**, h, 4 ans, 64 k, Ecurie Normandie Pur Sang (*G Masure*), F Nicolle 10
- 3841 Stellamaker**, f, 4 ans, 64 k, N Boudraa (*A Lecordier*), H Billot (s) -
- 3895 3 Sainte Bowl**, f, 4 ans, 64 k, B Goudot (*B Gelhay*), B Goudot (s) -
- 3808 1 Longuivy De La Mer**, h, 4 ans, 65 k, Mme M Bryant (*A Gasnier*), P Quinton (s) **tbé**
- 3858 Nikodam**, h, 4 ans, 63 k, R Corveller (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille **tbé**
- 14 partants ; 48 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 3 134 €
Eng. sup. : *Longuivy De La Mer*
Sans motif : *Atlanta Du Berlais*.
Certif. vétérinaire : *Hell's Queen*.
3 long, courte encolure, 6 long, 3 long, 1 long, courte encolure, 12 long, 1 long, 3,5 long.
47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

- 7 087 € Haras du Logis Saint Germain, Mme Alexandra Bresges-Jung.
- 3 465 € Guy Chereil, Emmanuel Chereil.
- 2 047 € Jean-Paul Gronfier, Bernard Jacquemont.
- 1 417 € Suc. Ruth Wenche Allen.
- 787 € Hubert Langot, Michel Langot.
- 551 € Didier Blot, Mme Helene Petit, Christian de Asis Trem.
- 393 € Frederic Duvivier.

Temps total : 04'35''26

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé la pouliche **SAINTE BOWL** à ne faire qu'un tour au rond de présentation et sortir en piste en premier.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Adrien MERIENNE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 3ème infraction).

4008 4525 PRIX DE BESANCON **3.800 m**
(Haies)
(L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 55.000 l'année dernière.

- 3670 3 The Stomp**, h, b, 7 ans, par Layman USA et Version Originale [Poliglote (GB)], 69 k, Rouget (s) (*D Gallon*), F Nicolle 1
 - 3795 2 Corazonos**, h, b, 5 ans, (AQ), par Nidor et Celine Mon Coeur GER (Sanglmore USA), 67 k, Gerald Laroche (*Mlle N Desoutter*), FM Cottin (s) 2
 - Milord Thomas**, h, b, 8 ans, par Kapgarde et Star D'Avril (Phantom Breeze IRE), 66 k, Mme Magalen Bryant (*J Ricou*), D Bressou 3
 - 3898 Rasique**, h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 66 k, Clement Machado (*M Delmares*), FM Cottin (s) 4
 - 3842 3 Lord Prestige**, h, bb, 10 ans, par Kapgarde et Prestige Girl (Prestigieux), 66 k (67 k), Christophe Sorignet (*J Plouganou*), M Rolland (s) 5
 - 3898 Mallorca**, f, 7 ans, 64 k, H De Waele (*L Phillipperon*), P Lenogue 6
 - 3842 4 Polygona**, f, 7 ans, 65 k, D Grandin (*K Nabet*), D Grandin 7
 - 3856 Amirande**, h, 7 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (*T Beaurain*), Mme I Pacault 8
 - 3842 Prince Philippe**, h, 7 ans, 66 k, Mme MF Besnard (*T Chevallard*), P Bourgeois **tbé**
- 9 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 504 €
Certif. vétérinaire : *Roches Cross IRE*.
3/4 long, 1 long, 1/2 long, 7 long, 6 long, tête, 6 long.
40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €
- Primes aux éleveurs :
- 6 120 € Haras D'Haspel.
 - 3 060 € A.m. Paysan, Diego Paysan, Eric Leray.
 - 1 785 € Earl Michel, Thomas Le Boucher.
 - 1 211 € Erick Bec de la Motte.
 - 573 € Christophe Sorignet.
- Temps total : 04'39''15

4009 4528 GRAND STEEPLE-CHASE DE COMPIEGNE **5.200 m**
(Steeple-Chase. - Groupe II)

240 000 € (108 000, 52 800, 31 200, 21 600, 12 000, 8 400, 6 000)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 52.000 cette année et par 125.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par **FRANCE GALOP**.

- 3856 1 Paulougas**, h, bf, 5 ans, par Turgeon USA et Bois Cherie (The Shadow), 67 k, Mme Patrick Papot (*J Ricou*), D Bressou 1
 - 3856 3 Polipa**, h, b, 11 ans, par Poliglote (GB) et Pasgentry (Passing Sale), 67 k, ♂, Mme Flore Evain (*S Paillard*), Mme I Pacault 2
 - 3679 1 Farlow Des Mottes**, h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Jolie Redaely (Diamond Prospect USA), 67 k, Jean-Marie Lapoujade (*T Gueguen*), F Nicolle 3
 - 3856 2 Al Bucq**, h, bb, 11 ans, par Goldneyev USA et Lys Noire (Boston Two Step USA), 66 k, Dany Louis (*T Chevallard*), P Chevallard 4
 - 3679 3 Amazone Du Lemo**, f, bf, 7 ans, (AQ), par Rolli Abi et Iris De La Nuit (Gaspard De La Nuit), 65 k, Maurice Le Floch (*L Solignac*), A Le Clerc (s) 5
 - 3783 Paris Do Brasil**, h, b, 7 ans, par Early March GB et Zizou (Marignan USA), 66 k, Mickael Cousin (*D Ubeda*), L Viel (s) 6
 - 3722 4 Djagble**, h, b, 6 ans, par Astarabad USA et Three Well (Sicyos USA), 66 k, Jean-Pierre Raymond (*A de Chitray*), J Bertran de Balanda (s) 7
 - 3844 1 Positano Sud**, h, 7 ans, 66 k, ♂, A Incurva (*J Claudic*), P Lenogue **tbé**
- 8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 488 €

2,5 long, 1/2 long 3/4, courte encolure, 1 long, 20 long, encolure.

108 000 € - 52 800 € - 31 200 € - 21 600 € - 12 000 € - 8 400 € - 6 000 €

Primes aux éleveurs :

- 16 200 € Jean-Jacques Lenouvel, Mme Helene Papot, Mme Jean-Jacques Lenouvel de Vulpian.
- 7 920 € Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
- 4 680 € Earl Ecurie des Mottes.
- 3 240 € Dany Louis.
- 1 800 € Maurice Le Floch.
- 1 260 € Herve Sudrat, Yannick Fouin, Loic Praud.
- 900 € Haras du Hoguenet, Suc. Emmanuel Trochere.

Temps total : 06'56''24

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé le hongre **AL BUCQ** à ne faire qu'un tour au rond de présentation et être monté en piste en premier.

Le jockey **Matheo VIEL** étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre **PARIS DO BRASIL** par le jockey **Dylan UBEDA**.

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Jacques RICOU (7 coups, 2ème infraction) et Théo CHEVILLARD (7 coups, 4ème infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 et 8 jours (groupe 2) pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

4010 4527 PRIX ROGER SAINT **3.900 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

90 000 € (43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 50.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 16.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

- 3857 3 A Mi Manera**, f, bb, 4 ans, par Great Pretender IRE et Lady Fix (Turgeon USA), 66 k, Rouget (s) (*G Masure*), F Nicolle 1
 - 3780 1 D'Vina**, f, gr, 4 ans, par Smadoun et Lady Of Men (Lord Of Men GB), 65 k (67 k), Gerald Laroche (*J Plouganou*), D Cottin (s) 2
 - 3948 1 Go For De Houelle**, h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Inconciente (Kapgarde), 67 k, Franck Leblanc (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 3
 - 3865 3 Bergerac**, h, al, 4 ans, par Spirit One et New Simardiere (Epervier Bleu GB), 69 k, Gilbert Lenzi (*A de Chitray*), G Chereil 4
 - 3841 Danseur Jaguen**, h, b, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et La Biche Du Pont (Abdonski), 71 k, Simon Munir (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle 5
 - 3780 2 Secret Magic**, f, 4 ans, 65 k, ♂, G Blain (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 6
 - 3870 Daring Rose**, f, 4 ans, (AQ), 67 k, S Munir (*S Cossart*), G Chereil **tbé**
- 7 partants ; 27 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 449 €
10 long, 1,5 long, 3,5 long, 3 long, 8 long.
43 200 € - 21 600 € - 12 600 € - 8 550 € - 4 050 €
- Primes aux éleveurs :
- 6 480 € Olivier Tricot, Max Hennau.
 - 3 240 € Michel Pehu, Mme Laetitia Barbier.
 - 1 890 € Franck Leblanc.
 - 1 282 € Earl Elevage de la Corbeillere.
 - 607 € Herve Tibeuf.
- Temps total : 04'58''20

4011 4523 PRIX LOGGIA **3.400 m**
(Haies. - Femelles)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3719 1 Rosemarie Has**, f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Formosa Joana Has (Turgeon USA), 68 k, Scea Hamel Stud (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 3802 2 Turbolina**, f, b, 3 ans, par Turgeon USA et Spring Gold [Poliglote (GB)], 67 k, Pegasus Farms Ltd (*K Herzog*), S Culin 2
- 3804 4 Black Luna**, f, bf, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE) (Entrepreneur GB), 68 k, Ecurie Willy Sebag (*J Reveley*), G Macaire (s) 3
- 3852 2 Mille Rubis**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Rubillite (Indian River), 68 k (66 k), Collet (s) (*A Seigneul*), ROB Collet (s) 4
- 3803 1 Perlefine**, f, b, 3 ans, par Voix Du Nord et Perle Sainte (Saint Des Saints), 68 k, Comte Antoine-Audoine Maggias (*F de Giles*), E Clayeux (s) 5
- 3730 3 Spring Risk**, f, 3 ans, 66 k, S Plot (*A Acker*), M Rolland (s) 6
- 3942 Hanzie Des Hazards**, f, 3 ans, 66 k (64 k), J Capelli (*N Gauffenic*), D Windrif 7
- 2847 Elfy James**, f, 3 ans, 66 k, Passion Racing Club (*D Ubeda*), Butel & Beaunez (s) 8
- 3777 1 Joubachope**, f, 3 ans, 68 k, A Chopard (*T Gueguen*), F Nicolle 9
- 3785 5 Manouka**, f, 3 ans, 66 k, A Renk (*E Chazelle*), Mlle B Renk 10

- 2483 Matriark**, f, 3 ans, 66 k, Mme G Reille-Villedey (*JL Beaunez*), Butel & Beaunez (s) -
- 3730 5 Elegant Star**, f, 3 ans, (AQ), 66 k (67 k), Mme M Bryant (*J Plouganou*), D Cottin (s) -
- 3904 4 Arizona Dreams**, f, 3 ans, 66 k, Mme C Namuroy (*B Meme*), arr Y Fouin (s)
- 13 partants ; 36 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 787 €
6 long, courte encolure, 3 long, 1,5 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 3/4 long, 2,5 long.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €
- Primes aux éleveurs :
- 3 456 € Scea Hamel Stud.
1 728 € Gaetan Gilles.
1 008 € Jean-Francois Gribomont.
684 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
324 € Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoain Maggiar.
- Temps total : 04'09''01

4012 4524 PRIX DU TREPORT **3.800 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Référence : +15.

- 3873 2 Divine Fleur**, f, b, 4 ans, par Astarabad USA et Polyfleur [Poliglote (GB)], 69 k (65 k), Patrice Favereaux (*M Farcinade*), P Favereaux 1
- 3786 2 Modestino**, h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Queen Maresca (Maresca Sorrento), 67 k (63 k), ♂, Tenuta Dei Principi (*D Brassil*), A Lyon (s) 2
- 3912 1 Miss Flicka**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Miss Cybelle (Maresca Sorrento), 70 k (66 k), Malick Droueche (*G Boizard*), Butel & Beaunez (s) 3
- 3625 4 Darling Collonges**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Astarabad USA et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 69 k (65 k), Mme Magalen Bryant (*J Claudic*), M Rolland (s) 4
- 3499 5 Fava Has**, h, gr, 4 ans, par Kapgarde et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 70 k, Mme Caroline Bressou (*M Regairaz*), Butel & Beaunez (s) 5
- 3799 5 Back To Bresil**, f, 4 ans, 68 k, J Bruneau de la Salle (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 6
- 3952 Dandy Du Seuil**, h, 4 ans, (AQ), 69 k (65 k), Mme M Boudot (*G Faivre-Picon*), M Seror (s) 7
- 3858 4 Lady Enki**, f, 4 ans, 69^{1/2} k, C Brun (*A Lecordier*), Mlle ML Mortier 8
- 3873 Gaelick Kap**, f, 4 ans, 68 k (64 k), DH Dubois (*N Gauffenic*), D Windrif 9
- 3799 3 Kovablue**, h, 4 ans, 68 k (64 k), Mlle H Dichamp (*H Bachelot*), arr Y Fouin (s)
- 10 partants ; 9 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 550 €
Eng. sup. : *Dandy Du Seuil*
6 long, 4 long, 1/2 long, tête, 1 long, 7 long, encolure, loin.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €
- Primes aux éleveurs :
- 3 960 € Mlle Marie-Laure Besnouin.
1 980 € Frederic Bianco.
1 155 € David Darne, Mme Françoise Darne.
783 € Gaec Delorme Freres.
371 € Scea Hamel Stud.
- Temps total : 04'39''99

NANTES

0137 301 Samedi 28 octobre 2017

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Michel HUET - Claude BURGAUD - Bernard DERSOIR - Jacqueline de PONTBRIAND

4013 4519 PRIX PMU L'ERAUD PRESSE NANTES (PRIX DE RICHEBOURG) **3.900 m**
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

- 3842 Tiesto D'Authie**, h, b, 6 ans, par Cachet Noir USA et Tikibreeze (Phantom Breeze IRE), 67 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*G Re*), G Chereil 1
- 3900 Vicomte D'Anjou**, h, b, 6 ans, par Charming Groom et Xistu [Lost World (IRE)], 67 k, ♂, Alain Vandenhove (*H Lucas*), L Viel (s) 2
- 3890 Resent Full**, h, b, 9 ans, par Cachet Noir USA et Rivastine (Phantom Breeze IRE), 67 k, Fabrice Derval (*C Lefebvre*), B Lefevre 3
- 2988 Valtor**, h, b, 8 ans, (AQ), par Nidor et Jossca (Badolato USA), 67 k (65 k), Daniel Penven (*Mlle C Chevallier*), E Leray (s) 4
- 3303 Uno Baie**, h, b, 9 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Ilari Du Missellot (Brezzo), 67 k, Fertillet (s) (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s) 5
- 3902 Super Tivoli**, h, 8 ans, 70 k, S Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux 6
- Samuel French**, h, 5 ans, 67 k, DO Moon (*D Delalande*), arr J Moon
- 3764 3 Domiroli**, h, 8 ans, 67 k, A Chaille-Chaille (*T Viel*), A Chaille-Chaille **tbé**

8 partants ; 33 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 499 €

Certif. vétérinaire : *Baraka GER*.

10 long, 6 long, 30 long, 4 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Yann Rougeguez, Jean-Luc Henry.
756 € Gildas Vaillant.
441 € Earl La Vastine, Mme Colette Dibatista.
299 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
141 € Andre-Jean Belloir.

Temps total : 04'33''61

Le jockey Olivier JOUIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VICOMTE D'ANJOU par le jockey Hugo LUCAS.

4014 4520 GRAND STEEPLE-CHASE DE LOIRE-ATLANTIQUE **4.300 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

46 000 € (22 080, 11 040, 6 440, 4 370, 2 070) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

- 3868 6 Bagdad Cafe**, h, bb, 6 ans, (AQ), par Konig Shuffle GER et Pepite Daure (Bulington), 72 k, Soaig Guerin (*A Poirier*), A Lacombe 1
- 3932 1 Espoir De Bellouet**, h, b, 8 ans, par Califet et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 70 k, Alain-Albert Neveu (*A Lotout*), B Lefevre 2
- 3917 3 Verdel De Kerza**, h, bb, 8 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Girl De Sourdon (Sarpedon), 69 k, Earl de Kerza (*C Lefebvre*), GAB Leenders 3
- 3890 Shoban Du Mathan**, h, gr, 8 ans, par Smadoun et Stone's Glow USA (Arctic Tern USA), 71 k, ♂, Arnaud Chaille-Chaille (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille 4
- 3863 4 Navarone SPA**, h, b, 6 ans, par Palamoss IRE et Rose Victory (Victory Note USA), 69 k, Sebastien Chemin (*N.W O'Driscoll*), W Menuet (s) 5
- 3957 2 Castel Roque**, h, 5 ans, 68 k, Mlle MP Laborde (*S Evin*), S Foucher 6
- 3763 Set Dancer**, h, 7 ans, 71 k, ♂, Mlle MC de Saint-Seine (*H Lucas*), E&G Leenders (s) 7
- 3868 Celtior**, h, 5 ans, 71 k, D Boullais (*T Viel*), L Viel (s) **tbé**
- 3772 1 Uptown Girl Mail**, f, 9 ans, 71 k, XL Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang **tbé**
- 3712 1 London Whale**, h, 6 ans, 69 k, B Van Daltsen (*G Re*), G Chereil **tbé**

10 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 910 €

2 long, 11 long, 5,5 long, 5,5 long, 9 long, 7 long.

22 080 € - 11 040 € - 6 440 € - 4 370 € - 2 070 €

Primes aux éleveurs :

3 312 € Jacques Chereil.
1 656 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.
966 € Mme Bernadette Prigent.
655 € Jean-Marie Baradeau.
310 € Lac Internacional, prime non attribuée.

Temps total : 05'06''32

Le jockey Olivier JOUIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CELTIOR par le jockey Thomas VIEL.

AGEN-LE PASSAGE

0580 302

Dimanche 29 octobre 2017

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Pascal SACHOT - Gérard DARQUAND
- Juan-Carlos HEDER - Jean-Pierre RAMOS**4015 4552 PRIX CATULUS** 3.600 m
(Haies. - Anglo-arabes)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant jamais gagné. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places) : 1 k. par 2.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3891 3 Domino Du Raynal Aa**, h, gr, 3 ans, (AC), par Grey Risk et Dirladada (Iris De La Brunie), 68 k, Jean-Pierre Daireaoux (*D Lesot*), JP Daireaoux 1
- Easylande Aa**, f, al, 3 ans, (AA), par Annapolis et Keenlande (Ramouncho), 63 k (61 k), Mlle Christelle Courtade (*H Rodriguez Nunez*), Mlle C Courtade 2
- 3891 Meharee Aa**, f, b, 3 ans, (AA), par Benevolo De Paban et Muscade (Marly River), 63 k, Francis Montauban (*E Esan*), T de Lauriere 3
- Erotic Forez Aa**, f, b, 3 ans, (AC), par Centennial IRE et Rockstar Forez (Video Rock), 65 k, Jacques Grandchamp des Raux (*B Fouchet*), T de Lauriere 4
- 3915 Extaz Aa**, h, b, 3 ans, (AC), par Slickly Royal et Kora De Blou [Neptune D'Alary (FR)], 67 k, Mme Heidie Cadot (*E Burreller*), L Cadot 5
- Etincelle Prairie Aa**, f, 3 ans, (AC), 65 k (63^{1/2} k), G Chenu (*F Mouraret de Vita*), C Chenu (s) 6
- Denevolo Du Lia Aa**, m, 3 ans, (AA), 64 k (62 k), JP Daireaoux (*A Beaudoire*), JP Daireaoux 7
- 3891 Espoir Diode Aa**, h, 3 ans, (AA), 64 k (62 k), X Caumont (*L Franzel*), X Caumont arr
- Elyas D'Airy Aa**, h, 3 ans, (AC), 67 k, G Lorenzi (*S Carrere*), JP Daireaoux tbé
- Petard De Bonate Aa**, h, 3 ans, (AC), 67 k (65 k), Scea Haras de Peyre (*B Peter*), E Papon tbé
- 3891 Sweet Home Aa**, f, 3 ans, (AA), 63 k (61 k), E Rosjoe (*M Lauron*), T Lemer tbé

11 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 309 €

Sans motif : *Miss Tresor Aa*.

12 long, 8 long, 2,5 long, 3,5 long, 7 long.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 080 € Earl du Raynal.

540 € Mme Xaviere Cauhape, Cyril Cauhape.

315 € Francis Montauban.

213 € Mme Marie-Caroline Coyne.

101 € Olivier Triboire, Jemuel Vittori.

Temps total : 04'29''90

4016 4553 PRIX ANDRE BOIGNERES 3.600 m
(Haies)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3848 5 Angel Darkness**, f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Shaimix (Pinmix), 65 k (63 k), Olivier Triboire (*L Franzel*), L Cadot 1
- 3630 4 Kinito**, h, b, 4 ans, par Forestier et Bonny Hours (Hours After USA), 68 k, Scea Haras de Peyre (*E Burreller*), E Papon 2
- Diva Noir**, f, b, 4 ans, par Buck's Boum et Samba D'Allier [Anabaa Blue (GB)], 65 k, ☉, Mme Daniela Airdali (*D Lesot*), C Cheminaud 3
- 3918 Diva De Sivola**, f, b, 4 ans, par Noroit GER et Ker Llinka (Snurge IRE), 68 k, Mme Heidie Cadot (*E Labaisse*), L Cadot 4
- Forme Vega**, f, gr, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Formaliste (Sagamix), 65 k (63 k), Pierre Lhoste (*A Beaudoire*), J Ortet (s) 5
- Diamant De Nath**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), C Chenu (s) 6
- (F Mouraret de Vita)*, C Chenu (s)
- 3697 Aurjack**, h, 4 ans, 67 k, Mlle A Pelletant (*S Carrere*), Mlle A Pelletant 7
- 3826 My Way Emel**, f, 4 ans, 65 k (63 k), M Pelletant (*H Rodriguez Nunez*), M Pelletant 8
- Slimy**, f, 4 ans, 65 k (63 k), V Le Roy (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 9
- Lady Hourcat**, f, 4 ans, 65 k (63 k), G Bouchonnet (*P Phokaeo*), G Bouchonnet arr

10 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 166 €

5 long, 3 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 4 long, loin, 4 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Olivier Triboire, Eric de Kerpezdrion, Jerome Delaunay.

504 € Michel Destandau, Hubert Destandau.

294 € Mlle Lea Renaud, Yves Maupoil.

199 € Gilles Trapenard.

94 € Haras de la Vega.

Temps total : 04'28''38

4017 4555 PRIX DE LANGON 4.200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5% de sang-arabe, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3917 Bimbo De Candale**, f, b, 6 ans, (AC), par Greengroom et Octane De Pimbo (Dadarissime), 69 k, Thierry de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere 1
- 3889 Best Off Blue**, h, b, 6 ans, (AC), par Assessor IRE et Honey Blue (Saint Cyrien), 70 k, Fabien Lagarde (*E Burreller*), F Lagarde 2
- 3008 Alcor De Bordenave**, h, b, 7 ans, (AC), par Chef De Clan et Marinera (Mister Mat), 68^{1/2} k, ☉, Marc Nicolau (*D Ulinski*), M Nicolau 3
- 3875 4 Bogoss De La Brunie**, h, al, 6 ans, (AA), par Khanjer Joli et Music De La Brunie (Dan Music), 63 k (61 k), Scea Haras de Peyre (*A Beaudoire*), E Papon 4
- 3518 Un D'Ussel**, h, 9 ans, (AC), 70 k (68 k), X Caumont (*F Mouraret de Vita*), X Caumont dér
- Hodija**, f, 6 ans, (AC), 66 k (64 k), P Saint-Martin (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) tbé

6 partants ; 9 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 70 €

Certif. vétérinaire : *Kobolt*.

2 long, encolure.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Yan de Kersabiec, Thierry de Lauriere.

576 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.

336 € Gilles Pons.

228 € Jacques Cruzillac, Mlle Marie Cruzillac, Mlle Laura Cruzillac.

Temps total : 05'50''20

4018 4554 PRIX ARMAND BASTOUL 4.200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3980 Le Terible Noir**, h, bb, 5 ans, par Laveron GB et Malycia Marly (Marly River), 68 k, Scea Haras de Peyre (*E Burreller*), E Papon 1
- 3762 2 Great Jack**, h, 5 ans, 68 k, ☉, JY Corduan (*D Ulinski*), JY Corduan tbé
- 3875 1 Dream Du Porto**, f, 5 ans, 66 k, Mlle V Dasque (*S Carrere*), Mlle V Dasque tbé
- 3694 5 Post Scriptum**, f, 5 ans, 66 k (64 k), Vcte J d'Indy (*A Beaudoire*), P Corsi tbé
- 3875 5 Carmiciane**, f, 5 ans, 66 k, M Nicolau (*B Fouchet*), M Nicolau tbé

5 partants ; 17 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 197 €

Sans motif : *Bela De La Brunie*.

6 240 €

Primes aux éleveurs :

936 € Jean-Pierre Vincent.

Temps total : 05'57''75

ARGENTAN

0303 302

Dimanche 29 octobre 2017

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean de PONCINS -
Jean-Claude MONTHEAN - Philippe BLOUET4019 4544 PRIX FRANCE GALOP 4.200 m
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, été classés 1er ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 15.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3605 1 **Marinas GER**, h, b, 10 ans, par Sholokhov IRE et Majorata GER (Acatenango GER), 70 k, Ecurie Sagara (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- Duskil**, h, bf, 9 ans, par Ski Chief USA et Dulcica (Katoleme), 68 k (66 k), Walter Rykart (*Y Kondoki*), P Chevillard 2
- Sasha Royal**, h, b, 7 ans, par Mister Sacha et Royale Bee (Matahawk IRE), 68 k (66 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 3
- 3908 3 **Surely Try**, h, b, 7 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 68 k, Ecurie Etoile N.v. (*S Paillard*), Mme I Pacault 4
- Beryl De Kerza**, h, bb, 6 ans, par Axxos GER et Rangi (Dear Doctor), 67 k, Earl de Kerza (*T Beaurain*), J Zuliani 5
- 3936 3 **Contoise Mome**, f, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), J Planque (*V Bernard*), J Planque 6

3828 3 **Ainsivalanour**, h, 9 ans, 70 k, X Guerot (*H Lucas*), X Guerot arr

7 partants ; 57 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 568 €

encolure, 1 long 1/4, 1/2 long, 1,5 long, 6 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
648 € Andreas Brunnert, Mme Andreas Brunnert, Mme Gerli Stubler, Suc. Daniel Wieser.
378 € Gilles Chaignon, Joel Edouard Poirier.
256 € Haras de Mirande.
121 € Mme Bernadette Prigent.

Temps total : 05'07"40

Les Commissaires ont, sur demande de l'entraîneur, autorisé le hongre DUSKILL à se rendre au départ en main, non-monté.

4020 4540 PRIX MAURICE BERNARDET 3.600 m
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..**

- Ermontois**, m, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Merka (Jimble), 67 k, Alain Vandenhove (*T Coutant*), L Viel (s) 1
- 3049 2 **Reve Des Gabiers**, h, b, 3 ans, par Irish Wells et Belle Maison (Mansonnien), 69 k (67 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 2
- Street Fight**, h, gr, 3 ans, par Al Namix et Acland Street (Zabeel NZ), 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (*S Paillard*), G Chereil 3
- 3584 **Hosanna Des Obeaux**, h, al, 3 ans, par Spanish Moon USA et Harpreuilla (Saint Preuil), 67 k, Mme Nicolas Devilder (*J Lebrun*), N Devilder 4
- 3942 **Galaxie D'Anjou**, f, b, 3 ans, par Full Of Gold et Sweet Girl De Gal (Califet), 65 k (63 k), Jerry Planque (*V Bernard*), J Planque 5
- 3853 4 **Falcolina Mama**, f, 3 ans, 67 k (65 k), ♂, C Guedj arr (*M Farcinade*), JP Gallorini (s)
- 3935 **Shako De La Roche**, h, 3 ans, 67 k, Mme C Rouffie-Huve arr (*T Beaurain*), PH Peltier
- American Son**, h, 3 ans, 67 k (65 k), J Zuliani (*A Brunetti*), arr J Zuliani
- 3915 5 **Fidji Fly**, h, 3 ans, 67 k (66 k), Mme L Cordonnier (*P Moreau*), tbé Mme L Cordonnier
- 3802 5 **Cadesco**, h, 3 ans, 67 k, D Mcmillan (*H Lucas*), tbé E&G Leenders (s)
- Omaha Spirit**, h, 3 ans, 67 k, B Vincent (*Y Lecourt*), tbé J Merienne

11 partants ; 56 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 804 €

Eng. sup. : *Fidji Fly*

1/2 long, 3/4 long, 8 long, 8 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mlle Melanie Gonzales de Canales, Ludovic Laigre.
648 € Claude Dujon, Arnaud Chaille-Chaille.
378 € M.I. Bloodstock Ltd.
256 € Mme Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.
121 € Jean-Francois Galisson, Gerard Lecomte.

Temps total : 04'12"20

Le jockey Thomas VIEL s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Thomas COUTANT, sur le poulain ERMONTOIS.

4021 4542 PRIX ANDRE THERON 3.600 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3859 3 **Coraline**, f, b, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Princess Alco (Dom Alco), 73 k (71 k), Jean-Philippe Schaller (*V Bernard*), J Planque 1
- Danse Avec La Lune**, f, b, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Jeu De Lune (Useful), 67 k, Ecurie Cyf (*R Bonnet*), D Berra 2
- Dame De Trefle**, f, al, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Joiska (Montorselli IRE), 67 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 3
- 3834 **Douniacha**, f, b, 4 ans, (AQ), par Puit D'Or IRE et Perenice (April Night), 67 k (65 k), Douglas Mcmillan (*V Morin*), ARM Lefeuvre 4
- 3665 3 **Domino Des Mottes**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Qasino Des Mottes (April Night), 68 k, Douglas Mcmillan (*H Lucas*), E&G Leenders (s) 5
- Clique Adroite**, f, 5 ans, (AQ), 69 k (67 k), GIL Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 6
- Donnetout Du Nord**, f, 4 ans, (AQ), 67 k, Chemin & Herpin (s) (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) arr
- Diem Bourgeoise**, f, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), J Marion (s) arr (*S Cosson*), J Marion (s)

3834 **Deesse De Montot**, f, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mme P Chemin (*E Bonnet*), Chemin & Herpin (s) arr

9 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 126 €

10 long, 15 long, 3/4 long, tête, 6 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Jean-Philippe Schaller, Benoit Klein.
648 € Mme Chantal Jamin.
378 € Mme Martine Bordat.
256 € Haras de la Rousselière Scea.
121 € Earl Ecurie des Mottes.

Temps total : 04'13"40

4022 4541 PRIX LEON ZITRONE 3.600 m
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 3808 **Regaxos**, h, no, 4 ans, par Axxos GER et Regulatrice (Epistolaire IRE), 71 k (69 k), Ecurie Etoile N.v. (*V Bernard*), J Planque 1
- Buck's Bankable**, f, gr, 4 ans, par Poliglote (GB) et Buck's Brook (Turgeon USA), 65 k, Ecurie de Theyss (*G Masure*), F Nicolle 2
- 3959 **Draconis GER**, h, b, 4 ans, par Kamsin GER et Daphne GER (Antonius Pius USA), 70 k, Xavier Guerot (*H Lucas*), X Guerot 3
- 3808 2 **Dino Des Ongrais**, h, gr, 4 ans, par Pistolero (IRE) et Lola Des Ongrais (Myrakalu), 73 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) 4
- 3834 4 **Cabaret Dancer**, f, b, 4 ans, par Montmartre et Allez Loulou (FR) (Mark Of Esteem IRE), 66 k, Fabien Cailler (*P Carberry*), L Carberry (s) 5
- 3918 2 **Yapluka**, f, 4 ans, 69 k (67 k), S Lecompage (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 6
- Johana River**, f, 4 ans, 65 k (65 1/2 k), D Lassaussaye (*R Bonnet*), G Lassaussaye 7
- Black Boa**, h, 4 ans, 67 k (65 k), P Salvadori (*T Vabois*), G El Baz 8
- Irish Douk**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mlle F Mingat (*A Brunetti*), GIL Chaignon 9
- 3808 **Don Quichott**, h, 4 ans, 67 k, Mme P Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 10
- Nathamy**, h, 4 ans, 67 k (66 k), S Adet (s) (*P Moreau*), S Adet (s) arr

3444 Janidelle, f, 4 ans, 65 k, H Langot (*Y Kondoki*), H Langot **arr**
3859 Megeve, f, 4 ans, 65 k, Mlle F Patarin (*C Ward*), JP Gallorini (s) **tbé**
 13 partants ; 56 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 626 €
 Sans motif : *Reine De Florence*.
 4 long, 4 long, 1 long, 5 long, 5 long, 6 long, 15 long, 10 long, 15 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
 Primes aux éleveurs :
 1 296 € Daniel Pironneau, Mme Daniel Pironneau.
 648 € Henri Poulat.
 378 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
 256 € Mlle Sloane Trincot, Mlle Cali Trincot, Mlle Malia Menard, Mlle Line Menard.
 121 € Fabien Cailler, Earl Ecurie des Mottes.
Temps total : 04'12''70
 Les Commissaires ont, sur demande de l'entraîneur, autorisé la pouliche MEGEVE à arriver en dernière au rond de présentation.

4023 4543 PRIX ELIE DE BRIGNAC **3.600 m**
 (Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 6.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

- 3916 4** **Clever Sun**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Naissiane (Winning Smile), 73 k, Roland Foucher (*T Beaurain*), R Foucher **1**
- 3369 Klaus Your Eyes**, h, ab, 5 ans, par Konig Turf GER et Minute Blonde (Kapgarde), 68 k (66 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon **2**
- Mister Tic**, h, al, 5 ans, par Network GER et Baie Royale (Beysac), 67 k, Mme Marie Merienne (*Y Lecourt*), J Merienne **3**
- 3921 Crown Carma**, h, bb, 5 ans, (AQ), par Subliminal et Rosebaie Des Salines (Sheyrann IRE), 67 k (65 k), Yann Rougegrez (*F Greget*), N Milliere **4**
- 3893 Frenchiscat**, f, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et French Com (French Glory IRE), 65 k (64 k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang **5**
- 3936 Sagima Rosetgr**, f, 5 ans, 67 k (65 k), P Leblanc (*T Blainville*), P Leblanc **6**
- Star Iron**, h, 5 ans, 67 k (66 k), P Brechet (*P Moreau*), Mlle S Duchesnay **7**

7 partants ; 20 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 720 €
 Eng. sup. : *Clever Sun*
 tête, 1,5 long, 7 long, 6 long, 4 long, 6 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
 Primes aux éleveurs :
 1 296 € Gilles Foucher, Mme Fabienne Gadais Foucher.
 648 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.
 378 € Julien Merienne, Mme Marie Merienne.
 256 € Jacques Carpentier, Michel Carpentier.
 121 € Jean Gilbert, Xavier-Louis Le Stang.
Temps total : 04'16''50

4024 4545 PRIX JEAN ET RENE COUETIL **4.250 m**
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3963 4 Disco Des Ongrais**, h, b, 4 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Nava Des Ongrais (Java Gold USA), 72 k, (10.000), ♂, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **1**
- 3881 2 Bipbip Des Brieres**, h, b, 4 ans, par Sandwaki USA et Union Des Brieres (Canyon Creek IRE), 68 k (63^{1/2} k), (6.000), ♂, Serge Foucher (*Mlle M Dezoteux*), S Foucher **2**
- 3925 4 B'Good**, h, b, 4 ans, par Turgeon USA et Alphasite IRE (Alphabatim USA), 72 k, (10.000), Christopher Stedman (*S Paillard*), G Chereil **3**
- 3804 Sindarbueno**, h, b, 4 ans, par Sinndar IRE et La Grande Dame (Daliapour IRE), 72 k (68 k), (10.000), Jean-Louis Bertin (*P Moreau*), JL Bertin **4**
- 3925 5 Delir Absolu**, h, b, 4 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Itiga (Djarvis), 74 k (70 k), (10.000), Scea des Collines (*D Lecomte*), S Foucher **5**
- 3968 Danse Plinn**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (8.000), M Gilot (*R Le Stang*), XL Le Stang **6**
- 3941 Debussy Bellevue**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (8.000), ♂, P Leblanc (*T Blainville*), P Leblanc **7**
- 3920 Coralouma**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (10.000), ♂, Ecurie Le Rossay (*F Greget*), L Postic **arr**

3941 Klasel De Kerbarh, f, 4 ans, 72 k (68 k), (10.000), ♂, M thé Lamour (*H Bachelot*), Y Fouin (s)
 9 partants ; 26 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 167 €
 3 long, 3 long, 1 long, 3/4 long, 5 long, 9 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
 Primes aux éleveurs :
 936 € Norbert Trincot, Mlle Cecile Trincot, Mme Gaelle Trincot, Michel-Eugene Menard.
 468 € Eric Sailly.
 273 € Mme Amanda Lindsell, Andre-Jean Belloir.
 185 € Jacques Seror.
 87 € Jacques Cherel.
Temps total : 05'05''70

4025 4546 CLAUDE GUERLAIN **4.250 m**
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu 10.000 (victoires et places), ni reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

- 2502 1 Dastary D'Airy**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Astarabad USA et Panzara D'Airy (Cadoubel), 70 k, Guy Chereil (*S Paillard*), G Chereil **1**
- 3817 2 Diva De Mai**, f, b, 4 ans, (AQ), par Roli Abi et Quittance (Lavirco GER), 66 k (64 k), Pascal Dubois (*R Le Stang*), P Dubois **2**
- 3817 5 Deauseille**, f, b, 4 ans, (AQ), par Denham Red et D'Oseille (Abdonski), 65 k, Ecurie Le Mors Aux Dents (*H Lucas*), E&G Leenders (s) **3**
- 3808 Dark Wood**, h, b, 4 ans, (AQ), par Bonbon Rose et Sherywood (Sheyrann IRE), 67 k (66 k), Samuel Couvreur (*P Moreau*), SAM Couvreur **4**
- 3933 3 Decidie Allen**, f, b, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Haida III (Video Rock), 65 k, Bruno Vagne (*T Beaurain*), PH Peltier **5**

5 partants ; 18 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 261 €
 Sans motif : *Densovent*.
 3/4 long, 3 long, 2,5 long, 7 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
 Primes aux éleveurs :
 1 296 € Claude-Yves Pelsy.
 648 € Jean-Yves Touzaint.
 378 € Haras de la Rousseliere Scea.
 256 € Francois Couvreur.
 121 € Bruno Vagne, Andre Vagne.
Temps total : 04'59''20

4026 4547 PRIX D'ENGHEN **4.250 m**
 (Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3882 1 Onsaïjamais**, h, bf, 6 ans, par Kap Rock et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 69 k, Terry Amos (*B Lestrade*), G Macaire (s) **1**
- 3878 Champagne Du Bourg**, h, bf, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Mansonia Du Bourg (Mansonnien), 69 k, Emmanuel Puniere (*R Bonnet*), G Lassaussaye **2**
- 3878 5 Bohio**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Sainte Russy (Saint Des Saints), 69 k (67 k), ♂, Gerard Lecomte (*D Lecomte*), GER Lecomte **3**
- 3953 5 Valseur De Sarti**, h, b, 8 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Hopala (Shafoun), 67 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **4**
- 3814 5 Udino**, h, b, 9 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Loustine (Grand Tresor), 69 k (67 k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang **5**
- 3944 Angelys**, f, 7 ans, (AQ), 65 k (63 k), P Mehat (*Mlle M Dezoteux*), P Mehat **6**
- 2606 Cash Des Aigles**, h, 9 ans, 67 k (65 k), J Lepenant (*T Blainville*), J Lepenant **7**

7 partants ; 51 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 608 €
 1/2 long, 6 long, 4 long, 6 long, encolure, 4 long.
 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
 Primes aux éleveurs :
 1 440 € Terry Amos, Guillaume Macaire.
 720 € Mlle Frederique Brion, Jerome Brion.
 420 € Haras D'Etreham, Eric Puerari.
 285 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.
 135 € Suc. Roger Le Texier, Regis Le Texier, Mlle Celine Le Texier.
Temps total : 04'55''60

Le jockey Anthony LE JONCOUR étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement par Mlle Marine DEZOTEUX, sur la jument ANGELYS.

LYON PARILLY

0712 302

Dimanche 29 octobre 2017

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christian DESVIGNE - Jean GREGORIS - Michel CONDAMIN - Jean-François CAMUS

4027 4558 PRIX ETIENNE MAZOYER 3.400 m

(Steeple-Chase)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, reçu en steeple-chase, une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

- 3911 5 **First Daum**, h, bb, 3 ans, par Anzillero GER et Sky Dance (Sky Lawyer), 67 k, Clayeux (s) (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- 3869 **Almiburg**, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Almilea GER (Galileo IRE), 67 k, Jean-Pierre-Joseph Dubois (*G Boinard*), J Baudron 2
- 3910 2 **Quaker**, h, b, 3 ans, par Irish Wells et Quenta Des Bordes (Bateau Rouge IRE), 68 k, Jean-Pierre-Joseph Dubois (*K Herzog*), JPJ Dubois 3
- 3778 2 **St Kitts**, h, 3 ans, 69 k, Mme H Devin (*T Gueguen*), F Nicolle tbé
- 4 partants ; 20 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 285 €
6,5 long, 20 long.
9 120 € - 4 560 € - 2 660 €
- Primes aux éleveurs :
1 368 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
684 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
399 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 04'21"76

4028 4556 PRIX LOUIS TRESCA 3.400 m

(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Zanzibar, h, b, 3 ans, par Zanzibari USA et First Legend [Montjeu (IRE)], 67 k (65 k), Ecurie des Mouettes (*G Boinard*), Mme J Laurent-Joye 1
- Sparsiflore, h, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Santaflore (High Yield USA), 67 k, Philippe Matzinger (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- Etat D'Espry, h, bf, 3 ans, par Muhtathir GB et Sably [Marchand De Sable (USA)], 67 k (65 k), Ecurie Magnien (*H Beswick*), E Clayeux (s) 3
- 3911 **Red Burg**, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Red Folie USA (Johannesburg USA), 67 k (65 k), Jean-Claude Ravier (*MA Mermel*), E Clayeux (s) 4
- 3798 **Kapsize**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Loin De Moi (Loup Solitaire USA), 67 k, Colm Donlon (*B Meme*), A Boisbrunet (s) 5
- Saints D'Aubrelle, h, 3 ans, 67 k, F Boistier (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 6
- 3668 **Scout Toujours**, h, 3 ans, 67 k, G Fagot (*K Herzog*), S Culin 7
- 3711 **Mangiennes**, f, 3 ans, 65 k (67 k), ☉, Mlle A Lebon (*P Lucas*), arr C Dondi
- 8 partants ; 41 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 662 €
Eng. sup. : *Scout Toujours*
3/4 long, 9,5 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
- Primes aux éleveurs :
1 296 € Jean-Philippe Dubois.
648 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Mlle Marie-Flore Corbiere.
378 € Charles Magnien.
256 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
121 € Fabrice Simon.

Temps total : 04'13"27

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Mme Julie LAURENT-JOYE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification du hongre ZANZIBAR n'étant pas conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mr Colm DONLON par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

4029 4560 PRIX VETAGRO SUP-CAMPUS VETERINAIRE DE LYON 4.500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.500 cette année et par 8.000 l'année dernière.

- 3801 2 **Avant Garde**, f, gr, 7 ans, par Kapgarde et Royalcy De Vindecy (Saint Cyrien), 69 k, Mme Jacques Cypres (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- 3751 2 **Kapville**, h, b, 10 ans, par Kapgarde et Ville Eagle (Ville USA), 72 k, ☉, Comte Antoine-Audoine Maggiar (*W Denuault*), E&G Leenders (s) 2
- 3801 5 **As De Marcigny**, h, b, 7 ans, (AQ), par Epalo GER et Perle De Marcigny (Bulington), 70 k, Christian Porte (*CE Cayeux*), C Ligerot 3
- 3956 1 **Corentin Collonges**, h, b, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges (Trebrook), 72 k, Hubert Despont (*P Lucas*), H Despont 4
- 3801 **Baratin De Sivola**, h, b, 6 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Alingha (Comte Du Bourg), 69 k, Hubert Despont (*T Vodrazka*), H Despont 5
- 3740 **Accrochetoi**, f, 7 ans, (AQ), 67 k (65 k), S Eveno (*Mlle C Picard*), S Eveno arr
- 3894 5 **Valet De Ciergues**, h, 8 ans, (AQ), 69 k, H Despont tbé (*E Berthonnet*), H Despont
- 7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 199 €
6,5 long, 12 long, 4,5 long, 3,5 long.
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €
- Primes aux éleveurs :
1 368 € Jacques Cypres.
684 € Michel Le Baron.
399 € Mme Daniele Paulhac.
270 € Gaec Delorme Freres.
128 € Gilles Trapenard.
- Temps total : 05'56"99

4030 4559 PRIX RUSK 4.100 m

(Steeple-Chase)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3796 1 **Bacplus**, h, b, 9 ans, par Bachir IRE et Galetinima (Galletto), 69 k (67 k), Mme Muriel Bietola Lasset (*A Teissieux*), M Pimbonnet 1
- Alinbarbotin, h, b, 7 ans, (AQ), par Assessor IRE et Kosette (Passing Sale), 67 k, Bruno Lebrech (*T Gueguen*), F Nicolle 2
- 3774 4 **L'Éaureate**, f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Eau De Chesne (R B Chesne GB), 68 k (66 k), Christophe Toussaint (*H Beswick*), E Clayeux (s) 3
- 3830 1 **Basko D'Airy**, h, b, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Esaka D'Airy [Marasali (GB)], 70 k (68 k), Mlle Sandra Halbwax (*G Fabre*), Mlle S Halbwax 4
- 3905 **Sky Path**, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Subtle Brain [Septieme Ciel (USA)], 67 k (65 k), Mme Laura Grizzetti (*C Billardello*), Mme L Grizzetti 5
- 3972 5 **Volontaire**, h, 8 ans, (AQ), 69 k (65 k), S Maurer (*Mlle C Picard*), S Maurer 6
- 3772 5 **Miss Du Jura**, f, 6 ans, 65 k (64 k), GUY Authier (*G Boinard*), tbé E Vagne (s)
- 7 partants ; 40 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 438 €
30 long, 1 long 1/4, 12 long, 17 long, 6,5 long.
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €
- Primes aux éleveurs :
1 368 € Raymond Bietola.
684 € Remi Juvin, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.
399 € Emmanuel Clayeux, Christophe Toussaint.
270 € Claude-Yves Pelsy.
128 € Mlle Elodie Chenet, Herve Chenet.
- Temps total : 04'59"90

4031 4557 PRIX DU MONT VENTOUX 3.800 m

(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 15.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3620	1	Curieux , h, b, 5 ans, par Nickname et Rouge Folie (Agent Bleu), 72 k, Palmyr Racing (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	1
2860	2	Little Roger , h, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Just For Fun (Lead On Time USA), 67 k, Alan Potts (<i>B Meme</i>), J Bertran de Balanda (s)	2
3797	1	Big Boy , h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Ma Que Bella [Goldmark (USA)], 67 k, ♂, Bourgoigne Racing Club (<i>CE Cayeux</i>), C Provot	3
3905	4	Donately Wood , h, b, 7 ans, par Donatello GER et Roberta Wood (FR) (Dancing Spree USA), 70 k (68 k), Francois Fiol (<i>G Boinard</i>), E Vagne (s)	4
	5	Wood Law , f, b, 7 ans, par Classic Law GB et Wind Of Grace (Exit To Nowhere USA), 65 k (63 1/2 k), Claude Thiriet (<i>E Berthonnet</i>), F Matzinger	5
3905	3	Gigilmatto IRE , h, 6 ans, 71 k (69 k), Mme L Grizzetti (<i>C Billardello</i>), Mme L Grizzetti	6
3806	4	Urgent De Forme , h, 9 ans, 68 k, E Sayet (<i>P Lucas</i>), E Sayet	7
3698	4	Une Des Sacart , f, 9 ans, (AQ), 66 k (62 k), S Maurer (<i>Mlle C Picard</i>), S Maurer	arr
8 partants ; 48 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 514 €			
2,5 long, courte tête, 1/2 long, 2 long, 7,5 long, 30 long.			
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €			
Primes aux éleveurs :			
1 296 € Dominique Le Baron Dutacq, Mme Antoinette Le Baron.			
648 € Didier Delavigne, Mme Michele Reny, Suc. Philippe Delavigne.			
378 € Daniel Blanchard.			
256 € Yves Maillet, Mlle Valerie Vatel.			
121 € Claude Thiriet.			
Temps total : 04'38"21			

MESLAY-DU-MAINE

0226 302

Dimanche 29 octobre 2017

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Christian GAUTIER - Gérard BENARD - Thierry BLAVET - Jean-Yves BOUVET

4032	4533	PRIX MID DANCER (PX FOL EPI) (Steeple-Chase)	4.200 m
17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..			
3964	2	Double Voie , h, gr, 5 ans, par Coastal Path GB et Peggy Pierji (Cadoudal), 68 k, Scea des Collines (<i>MA Dragon</i>), S Foucher	1
2939	2	Chabalko , h, b, 5 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 70 k, Marion (s) (<i>D Ubeda</i>), J Marion (s)	2
	3	Petrus Du Berlais , h, gr, 5 ans, par Poliglote (GB) et Psychee Du Berlais (Saint Preuil), 73 k, Jean-Pierre Vanden Heede (<i>L Solignac</i>), A Le Clerc (s)	3
3906	4	Kathy La Belle , f, b, 5 ans, par Nickname et Tikisol (Solid Illusion USA), 71 k (69 k), Herve Le Gall (<i>J Hallet</i>), P Quinton (s)	4
3936	1	Happy Nowhere , f, bf, 5 ans, par Samson Happy JPN et Dis Nous Tout (Exit To Nowhere USA), 68 k, ♂, Eric Lecoiffier (<i>K Guignon</i>), E Lecoiffier	5
3838		Indian Rode , h, 5 ans, 67 k, D Lenfant (<i>Mr E Fouquet</i>), D Lenfant	arr
3975		Chouch'ou , h, 5 ans, (AQ), 72 k (70 k), G Denuault (s) (<i>P Dubourg</i>), G Denuault (s)	tbé
		Triton Royal , h, 5 ans, 67 k, J Marion (s) (<i>C Lefebvre</i>), J Marion (s)	tbé
8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 249 €			
1,5 long, 2 long, 2 long, 3/4 long.			
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €			
Primes aux éleveurs :			
1 224 € Pierre Julienne.			
612 € Suc. Louis Aulnette, Mme Marie-Agnes Aulnette.			
357 € Jean-Marc Lucas.			
242 € Mme Marie-France Bertella, Herve Le Gall.			
114 € Bertrand Gouin, Eric Becq.			
Temps total : 05'12"26			

4033	4534	PRIX AL CAPONE (PX DES CENTAURES) (Steeple-Chase)	4.200 m
17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 1er aout dernier inclus, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni gagné. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.			
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.			

2544	7	Park Light , h, b, 7 ans, par Walk In The Park IRE et Yellow Light (Lightning), 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>C Lefebvre</i>), B Lefevre	1
3189		Kaperia , f, b, 9 ans, par Kapgarde et Bella Eria [Nikos (GB)], 68 k, ♂, Jean Uzel (<i>MA Dragon</i>), J Planque	2
3908	4	Gielo De Somoza , h, bf, 8 ans, par Antarctique IRE et Mondara IRE (Sternkoenig IRE), 72 k (70 k), ♂, Jean-Claude Norbert Bignon (<i>A Le Joncour</i>), G Lassaussaye	3
	4	Vicino Conti , h, b, 8 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Orme Saosnoise (Pistolet Bleu IRE), 73 k (71 k), Romain Dubois (<i>P Dubourg</i>), C Dubourg	4
	5	Quadagold , h, b, 13 ans, (AC), par Goldneyev USA et Kadalka (Kadalko), 67 k, Fabrice Guillossou (<i>Mr E Fouquet</i>), F Guillossou	5
3844		Bleu De Pail , h, 6 ans, (AQ), 72 k (70 k), ♂, JR Breton (<i>C Smeulders</i>), JR Breton	6
3938		Don Padre , h, 8 ans, 69 k, F Boucey (<i>K Guignon</i>), E Lecoiffier	tbé
7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 187 €			
8 long, 2 long, nez, loin, loin.			
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €			
Primes aux éleveurs :			
1 224 € Patrick Boiteau.			
612 € Elevage Avicole Lozac'H-Leyan.			
357 € Mme Laurence Curti, Gilles Baratoux.			
242 € Patrick Joubert, Bernard Ferrand, Suc. Jacques Dorise.			
114 € Haras de Mirande.			
Temps total : 04'57"20			

4034	4535	PRIX MICHEL BELLANGER (PX SPARTACUS) (Steeple-Chase - Femelles)	4.200 m
17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.			
Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classées 1ère ou 2ème d'une course de dotation totale de 18.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et 5.000 l'année dernière.			
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.			

		Adveniat , f, bf, 5 ans, par Great Pretender IRE et Takaldoun (Mansonnien), 71 k (69 k), Mme Caroline Baeyens (<i>P Dubourg</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	1
	2	Little Noria , f, bf, 7 ans, par Air Eminem IRE et Crazy Pous (Kaid Pous), 68 k, Roland Roisnard (<i>D Ubeda</i>), J Marion (s)	2
3922	3	Udiane , f, bf, 9 ans, (AQ), par Califet et Gloriane II (Sarpedon), 70 k, Mme Anne-Sophie Bernier (<i>MA Dragon</i>), D Bernier	3
3900		Urkashe , f, b, 9 ans, (AQ), par Clety et Meralda (Baby Turk IRE), 69 k, Eric Lecoiffier (<i>K Guignon</i>), E Lecoiffier	4
3922		Birmanie , f, b, 6 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Ouchita D'Ox (Bulington), 67 k, ♂, Henri Paysan (<i>L Solignac</i>), N Paysan	5
3877	4	Scaliba , f, 6 ans, 70 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>C Lefebvre</i>), B Lefevre	tbé
6 partants ; 20 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 190 €			
2 long, 20 long, 2 long, loin.			
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €			
Primes aux éleveurs :			
1 224 € Bruno Bouvery.			
612 € Bertrand Gouin, Mme Corinne Gouin.			
357 € Georges Bonsergent, Mlle Ludivine Bonsergent.			
242 € Eric Becq.			
114 € Hubert Paysan.			
Temps total : 04'59"75			

NANCY

0903 302 Dimanche 29 octobre 2017

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Paul MANGEONJEAN - Jean-Pierre LAURENT - Alain NOIRJEAN - Francis BAILLY

4035	4563	PRIX SERGE THANRY (Steeple-Chase)	3.800 m
18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.			
3972	1	Another Star , h, b, 7 ans, par Voix Du Nord et Koromandel (Numerous USA), 71 k, Mme Dany Chabrier (<i>J Plouganou</i>), A Boisbrunet (s)	1
3811	5	Black Du Mesnil , h, bf, 6 ans, (AQ), par Crillon et Bellevue Du Mesnil (Air Du Nord USA), 69 k (67 k), Ludo Buyl (<i>J Geuns</i>), L Buyl	2
3831	2	Bel Ame , h, b, 8 ans, par Layman USA et Belle Ange (Ganges USA), 67 k, Desire Jehl (<i>H Tabet</i>), D Jehl	3

	Chivas Charmilles , h, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Olaostiepy (Video Rock), 68 k, ♂, Guillaume Thomesse (<i>S Colas</i>), F Matzinger	4
3990	Cashburg , f, bb, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Bella Ciao (Green Tune USA), 66 k (64 k), Mme Nadia Lequesne (<i>D Brassil</i>), Mme N Lequesne	5
3914	Ultimatum De Balme , h, 9 ans, 69 k (67 k), Mlle V Frison (<i>J Zerourou</i>), Mlle V Frison	6
3914	Anita D'Airy , f, 7 ans, (AQ), 65 k, D Gleize (<i>JG Gueracague</i>), D Gleize	7
3914	Borsa D'Airy , f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mlle V Stein (<i>L Sloup</i>), Mlle V Stein	8
3739	Hasardeur , h, 6 ans, 67 k (65 k), Mlle MC Thanry (<i>V Delbe</i>), Mlle MC Thanry	9

9 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 289 €
6 long, 10 long, 15 long, tête, 10 long, 15 long, 20 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Maurice Chabrier.
648 € Jean Pierre Aumont, Mlle Valerie Aumont.
378 € Mlle Fanny Guedj.
256 € Guillaume Thomesse, Laurent Gardeux.
121 € Earl Ecurie Feuillet.

Temps total : 04'32"50

4036 4561 **PRIX HENRI DORY** **3.800 m**
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, cette année, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classés 2ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3739	Wangera GER , f, bb, 5 ans, par Samum GER et Valerie GER (Law Society USA), 67 k, Francis Fuchs (<i>S Colas</i>), Mme M Rotering	1
3629	Calinmaltais , h, b, 5 ans, par Redback GB et Nona Allegrina (Scribe IRE), 67 k (69 k), Boisbrunet (s) (<i>J Plouganou</i>), A Boisbrunet (s)	2
3914	Canaille De Vaut , h, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Ketty De Vaut (Video Rock), 67 k (65 k), Mlle Agnes Parisse (<i>J Geuns</i>), Mlle A Parisse	3
	Sang Dasher GER , h, bf, 5 ans, par Dashing Blade GB et Sang Sun GER (Monsun GER), 67 k (63 k), Stall Brasilien (<i>Mlle S Daroszewski</i>), A Kleinkorres	4
3811	American Dreamer GER , h, b, 5 ans, par High Chaparral IRE et A Winning Dream GER (Law Society USA), 69 k, Stephan Ahrens & Associes (<i>O Schnakenberg</i>), Mme E Schnakenberg	5
3739	Carabin De Balme , h, 5 ans, 69 k (67 k), Mlle V Frison (<i>J Zerourou</i>), Mlle V Frison	6
3847	Chelsea De Fangey , f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), E Salce (<i>L Sloup</i>), S Eveno	7
	Kadorr , h, 5 ans, 67 k (65 k), Mlle P Tallois (<i>A Masson</i>), Mlle P Tallois	arr
	Changrila's , f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), A Kleindienst (<i>D Brassil</i>), A Kleindienst	tbé

9 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 135 €

2,5 long, 5 long, 6 long, 1,5 long, 8 long, 20 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Ctsse Brigitte Von Norman, prime non attribuée.

648 € Michel Bourgneuf, Mme Agnes Maurice.

378 € Marc Bardin.

256 € Armin Neumann, prime non attribuée.

121 € Gestut Ebbesloh, prime non attribuée.

Temps total : 04'59"09

Les Commissaires ont sanctionné le jockey Jonathan PLOUGANOU pour un dépassement de poids de plus de 1 kg à la pesée avant course. Etant donné qu'il s'agit d'une récidive de la sanction du 17/10/17 sur l'hippodrome de Toulouse, l'amende a été portée à 200 euros.

Une observation a été notifiée au jockey Mr STEVEN COLAS (CRAVACHE ABUSIVE)

4037 4562 **PRIX DE LA PLACE STANISLAS** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3738	Dulcar De Sivola , h, b, 4 ans, par Assessor IRE et Histoire Des lfs (Robin Des Champs), 67 k (69 k), Gilles Trapenard (<i>J Plouganou</i>), A Boisbrunet (s)	1
	La Chavanne , f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et La Ragoterie (Apple Tree), 65 k (63 k), Mme Michel Chapuron (<i>A Lelievre</i>), A Boisbrunet (s)	2
3681	Lucky Net Love , h, al, 4 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 70 k (68 k), Ecurie Patrick Joubert (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	3
3799	Diteou , f, b, 4 ans, par Buck's Boum et Al Gane (Dom Alco), 68 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (<i>THO Gillet</i>), E Clayeux (s)	4
	Ravens Hill IRE , h, 4 ans, 68 k (64 k), EA Wahler (<i>Mlle S Daroszewski</i>), C von der Recke	tbé

5 partants ; 22 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 295 €
1 long, 2,5 long, 2,5 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Gilles Trapenard.
648 € Sarl Carion E.m.m..
378 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
256 € Emmanuel Clayeux, Jacky Rauch.

Temps total : 04'35"34

Une observation a été notifiée au jockey Mr THOMAS GILLET (CRAVACHE ABUSIVE)

ORLEANS

0411 302 **Dimanche 29 octobre 2017**

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Gilbert LENZI - Emilie LENZI - Christian VUILLET - Laurent AUGER

4038 4551 **PRIX JEAN DE CHARSONVILLE (PRIX BERNARD DE VESINS)** **4.200 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Bella Bourgeoise , f, al, 6 ans, (AQ), par Storm Trooper GER et Jasmine (Valanjou), 65 k (63 k), Didier Marion (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	1
3965	Super Nonant , h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Sagienne (Galette), 75 k (73 k), ♂, Mme Bruno-Roland Poirier (<i>S Piton</i>), S Foucher	2
3922	Nuit Secrete , f, b, 5 ans, par Linngari IRE et Aventure Secrete (Polish Precedent USA), 66 k (64 k), Laurent Godard (<i>JB Breton</i>), L Godard	3
3922	Ulti Mome , h, b, 9 ans, (AQ), par Passing Sale et Lamoune (Smadoun), 70 k (68 k), Jerome Lepage (<i>C Sagot</i>), J Lepage	4
3769	Una Des Sources , f, b, 9 ans, (AQ), par Network GER et Java Du Moy (Soft Machine USA), 70 k, Yves Arondel (<i>M Danglades</i>), G Mousnier	5
3706	Venus De La Thinte , f, 8 ans, (AQ), 67 k (65 k), E Espanet (<i>B Porier</i>), E Espanet	6

6 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 303 €
Eng. sup. : *Venus De La Thinte*
2,5 long, 1 long, 4,5 long, 4,5 long, 20 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Jean-Paul Bannier, Mme Michele Bannier.
432 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Georges Real.
252 € Patrick Chedeville.
171 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
81 € Yves Arondel.

4039 4548 **PRIX DU COLONEL ANTOINE LAPADU-HARGUES (PRIX COLONEL POIRIER)** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3920	Choose Me , h, gf, 4 ans, par Montmartre et Chausey (Cadoudal), 68 k (66 k), Jean-Claude Norbert Bignon (<i>B Porier</i>), Mlle ML Mortier	1
-------------	---	---

- 3758** 1 **Go Rapids**, h, gr, 4 ans, par Stormy River et Love And Kiss (Astair), 70 k, Sarl Mon Romain (*A Champenois*), T Fourcy 2
- 3920** 1 **Protekrice**, f, b, 4 ans, par Turgeon USA et Protektion (Protektor GER), 68 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*G Re*), G Chereh 3
- 3808** 5 **Gelif**, h, gr, 4 ans, par Lauro GER et Gelive [Nombre Premier (GB)], 67 k (65 k), Christophe Brun (*JB Breton*), Mlle ML Mortier 4
- 3920** 2 **Bonny Dazzler**, f, al, 4 ans, par Bonbon Rose et Califea [Nikos (GB)], 66 k (64 k), David Berra (*E Rongere*), D Berra 5
- 3616** **Sulfite**, f, 4 ans, 66 k (64 k), Y Dauce (*C Sagot*), Y Dauce 6
- 3146** **Dona Crindor**, f, 4 ans, 65 k, JL Derre (*C Couillaud*), A Le Clerc (s) 7
- Guiveton (FR)**, f, 4 ans, 67 k (65 k), Ecurie de la Verte Vallee (*S Evin*), S Foucher **thé**
- 8 partants ; 41 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 322 €
2 long, 1/2 long, 3,5 long, 4 long, 15 long, 2,5 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
864 € Mme Emmanuelle Haye, Sarl Ecurie du Precieux.
432 € Mme Michel Daugreilh.
252 € Guy Chereh, Mme Isabelle Pacault.
171 € Jean-Pierre Vincent.
81 € Mme Irene Scheldt.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Yves DAUCE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification de la pouliche SULFITE n'étant pas conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Marie-Laetitia MORTIER par une amende de 75 euros, pour non présentation du document d'identification du hongre GELIF.

4040 4549 **PRIX DES MAGASINS U** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3878** **Petit Sidney**, h, b, 5 ans, par Mr Sidney USA et Petite Speciale USA (Atticus USA), 71 k (69 k), Jean-Pierre Leseigneur (*E Rongere*), J Marion (s) 1
- Ajib**, h, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Rouge Pivoine [Lost World (IRE)], 67 k, Mlle Francoise Busson (*C Couillaud*), A Le Clerc (s) 2
- 3812** **Breiz The King**, h, al, 5 ans, par Le Fou (IRE) et Stella Nova [Bering (GB)], 72 k (70 k), Le Clerc (s) (*JB Breton*), A Le Clerc (s) 3
- 3838** 4 **Sabina De Baune**, f, al, 5 ans, par Protektor GER et Java De Baune (Goldneyev USA), 69 k, Nicolas Lefebvre (*C Gabard*), N Lefebvre 4
- 3921** 2 **Comedie Musicale**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Meme Musique (Useful), 66 k, ♂, Ecurie Tenor (*M Danglades*), E&G Leenders (s) 5
- 3961** 4 **Syndromos**, h, 5 ans, 67 k (65 k), ♂, A Potts (*J Giron*), J Bertran de Balanda (s) 6
- 6 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 230 €
Sans motif : *Crecy Wind*.
3 long, 17 long, encolure, 1,5 long, 12 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
864 € Jean-Pierre Leseigneur.
432 € Roland Monnier, Fouin (s).
252 € Michel Creff.
171 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
81 € Ecurie Tenor.

4041 4550 **PRIX DU COMMANDANT D'ILLIERS (PRIX COLONEL DE MINVIELLE)** **3.600 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 7.000 ou 8.000. **Poids : 68 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k., 8.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3908** 1 **Bendidon**, h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara [Northern Crystal (GB)], 74 k (70 k), (8.000), Pierre Bigot (*JB Breton*), P Bigot 1
- 3938** 2 **Bellissimo Smart**, h, gr, 6 ans, par Della Francesca USA et Indra Du Frene (Turgeon USA), 68 k (64 k), (6.000), ♂, Jean-Pierre Vanden Heede (*S Evin*), S Foucher 2
- 3835** 4 **Kerys**, f, b, 8 ans, par Tiger Groom GB et Milyseme (Saint Andrews), 68 k (64 k), (7.000), Guillaume Joubin (*A Merienne*), J Merienne 3

- 3944** **Aristoloche**, h, b, 7 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 70 k (66 k), (7.000), Francois Rimaud (*E Rongere*), E Vagne (s) 4
- 2635** 4 **Lucky Drop**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et Lina Drop (Tremolino USA), 68 k (64 k), (6.000), ♂, Jean-Louis Dehez (*B Porier*), JL Dehez 5
- Bones**, h, 6 ans, 68 k, (6.000), B Beaufilets (*C Couillaud*), S Foucher **arr**
- 3705** 5 **Chef Des Brieres**, h, 5 ans, 68 k (64 k), (6.000), M Chapuron (*Q Jacob*), M Chapuron **arr**
- 7 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 107 €
20 long, 11 long, 2 long, 14 long.
4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €
- Primes aux éleveurs :
720 € Scea Neuville.
360 € Ecurie Smart.
210 € Suc. Goulven Berthouloux.
142 € Francois Rimaud.
67 € Guy Pariente.

Bendidon, réclame 8.889,00 € par STEPHAN AHRENS & ASSOCIES.

SAINT-BRIEUC

0151 302 **Dimanche 29 octobre 2017**

Terrain **BON SOUPLE**

Commissaires de courses : Bernard JOLY - Dominique LOQUIN - Roland PERRON

4042 4529 **PRIX DE BELLE-ILE** **3.600 m**
(Haies. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 68 k**. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

- Egerie Smart**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Baya (Xaar GB), 66 k, Ecurie Smart (*S Cossart*), D Sourdeau de Beaugard (s) 1
- Native Story**, f, al, 3 ans, par Kapgarde et Chita Magnetic (IRE) (Mansonnien), 66 k, Yves Lemonnier (*K Dubourg*), G Macaire (s) 2
- 3934** **Easy Ball**, f, bf, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Usefully (Robin Des Champs), 68 k, Mme Patrick Papot (*H Jumelle*), P Quinton (s) 3
- 3915** 4 **Sirwa Du Bocage**, f, bf, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Got Aba (Kabool GB), 68 k, Denuault (s) (*J Rey*), G Denuault (s) 4
- 3833** 4 **Makata Blue**, f, al, 3 ans, par Creachadoir IRE et Danse Quatz (Johann Quatz), 68 k, Jean-Paul Mercier (*B Hubert*), J Boissnard (s) 5
- Etoile De Ciergues**, f, 3 ans, (AQ), 66 k, Mme N Lefevre (*A Lotout*), B Lefevre 6
- Modeliste IRE**, f, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*T Henderson*), G Chereh 7
- Martasprings**, f, 3 ans, 66 k, JM Le Roux (*D Mescam*), A Lacombe 8
- 3923** **Embla Colombe**, f, 3 ans, 68 k, V Le Roy (*JO Audon*), PJ Fertillet 9
- Edjofull**, f, 3 ans, (AQ), 66 k, XL Le Stang (*E Metivier*), XL Le Stang 10
- 10 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 280 €
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Ecurie Smart, Christian Le Barbey, Jean-Paul Lemelletier, Mme Florence Massieu.
612 € Mme Pierrette Simian.
357 € Ecurie Madame Patrick Papot.
242 € Mme Genevieve Lung.
114 € Daniel Cherdo.
- Temps total : 04'31''96

4043 4530 **PRIX DE L'ILE DE SEIN** **3.600 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 68 k**. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

- A Plus Tard**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Turboka (Kahyasi IRE), 66 k, Mme Henri Devin (*M Regairaz*), D Bressou 1
- 3945** 5 **Eureu Du Boulay**, h, b, 3 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Idole Du Boulay (Useful), 68 k, Denis Jegou (*A Lotout*), B Lefevre 2
- 3729** 4 **Anio**, h, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Stari (Shinda Mondial GB), 68 k, Gildas Blain (*JO Audon*), PJ Fertillet 3
- 3057** **Le Sannoisien**, h, b, 3 ans, par Hurricane Cat USA et Paniquette (Panis USA), 68 k, ♂, Alain Vandenhove (*J Rey*), L Viel (s) 4

3851	Marcyas , h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Palmeria (Great Palm USA), 68 k, Pierre de Maleissye Melun (<i>H Jumelle</i>), G Macaire (s)	5
	Nildargent , h, 3 ans, 66 k, G Pariente (<i>A Gautron</i>), L Viel (s)	6
3790	Hannou Pol Avenue , h, 3 ans, 68 k, W Menuet (s) (<i>N.W O'Driscoll</i>), W Menuet (s)	7
3935	Gasalto , h, 3 ans, 68 k, Passion Racing Club (<i>B Claudic</i>), PJ Fertillet	8
	Extra Mome , h, 3 ans, (AQ), 66 k, L Viel (s) (<i>A Pageot</i>), L Viel (s)	9
3594	Gingris Des Dunes , h, 3 ans, 68 k, Ecurie des Dunes (<i>K Dubourg</i>), P Quinton (s)	arr
3845	Extreme Ludois , h, 3 ans, (AQ), 68 k, P Oger (<i>S Cossart</i>), P Journiac	arr
	Orange Peel , h, 3 ans, 66 k, C Stedman (<i>T Henderson</i>), G Chereh	arr
12 partants ; 50 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 525 €		
14 long, courte tête, 15 long, 15 long, 5 long, 2,5 long, 5 long, 8 long.		
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €		
Primes aux éleveurs :		
1 224 € Mme Henri Devin.		
612 € Herve Poirier, Marcel Poirier.		
357 € Gildas Blain.		
242 € Gildas Vaillant, Alain Vandenhove.		
114 € Pierre de Maleissye Melun.		
Temps total : 04'24''66		

4044 4531 **PRIX DE L'ILE DE BATZ** **3.800 m**
(Haies. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3957	1 Cross Way (IRE) , h, b, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 72 k (68 k), (8.000), ♂, Mme France Fertillet (<i>A Gautron</i>), PJ Fertillet	1
	Yo , h, bf, 6 ans, par Satri IRE et Yeomanry (Saumarez GB), 68 k, (7.000), Jacques Beres (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	2
	Vataman , h, b, 6 ans, par Cardoun et Volhynie (Voloehine IRE), 68 k, (7.000), Jean-Yves Binois (<i>J Rey</i>), C Lecrivain	3
2423	1 Pasquiphard , h, gr, 9 ans, par Pistolero (IRE) et Princesse Maria (Dom Pasquini), 72 k (68 k), (8.000), Serge Lefranc (<i>N.W O'Driscoll</i>), Y Fertillet (s)	4
2839	1 Rose Des Bois , f, bf, 9 ans, par Bonnet Rouge et Pervenche Des Bois (Alycos), 70 k (66 k), (8.000), Mme Joelle Brillat (<i>B Hubert</i>), A Lacombe	5
3902	Xpo Universel , h, 8 ans, 72 k (68 k), (9.000), F Murphy (<i>E Metivier</i>), F Murphy	6
2999	Pearl Daram , h, 7 ans, 70 k (66 k), (8.000), N Paysan (<i>B Moreaux</i>), N Paysan	7
3917	Domkia , h, 6 ans, 68 k, (7.000), S Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	arr
3957	3 Einulty , f, 6 ans, 68 k, (8.000), S Seignoux (<i>A Lotout</i>), Mme V Seignoux	arr
	Diable D'Enfer , h, 7 ans, 72 k, (9.000), G Lusson (<i>H Jumelle</i>), G Lusson	tbé
	Parker Ridge , h, 7 ans, 68 k, (7.000), Ecurie Ouest Racing (<i>JO Audon</i>), Y Fertillet (s)	tbé
11 partants ; 35 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 249 €		
Certif. vétérinaire : <i>Insoumis</i> .		
3/4 long.		
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €		
Primes aux éleveurs :		
864 € Malcolm Parrish.		
432 € Mme Maria-Christina Kolungia, Jacques Beres.		
252 € Gaec Campos.		
171 € Serge Lefranc, Andre-Jean Belloir.		
81 € Marcel Fouquetnet, Mme Joelle Brillat.		
Yo , réclaté 8.122,00 € par ECURIE DES DUNES.		
Temps total : 04'41''83		

4045 4532 **PRIX DE L'ILE D'OUessant** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k.

3866	Sharock , h, bf, 3 ans, par Kap Rock et Gheisha (Coroner IRE), 67 k, Pierre Blazy (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	1
3907	Amara , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Ama (Cadoudal), 66 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (<i>P Blot</i>), E&G Leenders (s)	2
3931	5 Amandline , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Pistol Girl (Maille Pistol), 65 k, Mme Nathalie Lefevre (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	3

3931	En Avant Toute , f, al, 3 ans, par Muhtathir GB et More Fun GER (Ballingarry IRE), 65 k, Haras de Saint-Voir (<i>A Poirier</i>), A Lacombe	4
3907	Elba Du Sud , f, gr, 3 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Rosalba (Vertical Speed), 65 k, Denuault (s) (<i>J Rey</i>), G Denuault (s)	5
3907	Thiago Des Dunes , h, 3 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (<i>N.W O'Driscoll</i>), P Quinton (s)	6
3807	Evron , h, 3 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	7
3845	Expressionniste , h, 3 ans, (AQ), 65 k, S Munir (<i>T Henderson</i>), G Chereh	tbé
8 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 235 €		
2 long, 8 long, 30 long, 6 long, 14 long, 15 long.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		
Primes aux éleveurs :		
1 296 € Mme Pascale Herbin.		
648 € Hubert Lepage.		
378 € Mickael Angee, Nicolas Angee.		
256 € Haras de Saint-Voir.		
121 € Bertrand Delabays.		
Temps total : 04'33''92		

SAUMUR

0238 302 **Dimanche 29 octobre 2017**
Commissaires de courses : Patrick GALLOUX - Alain OUVRY -
Stéphanie DABURON - Laure BOURINEAU

4046 4537 **PRIX GENERAL BERNARD GIRAUD** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.
(On ne passe pas la ligne des fences)
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2892	Hors La Noire , f, b, 5 ans, par Redback GB et Ma Citadelle (Russian Blue IRE), 72 k, Cedric Bidon (<i>O Jouin</i>), A Dupont	1
3877	5 Turbo , h, b, 8 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Spring Of Passion (Zieten USA), 71 k, Jean-Pierre Vallee-Lambert (<i>A Desvaux</i>), P Journiac	2
3975	Star De La Coquais , f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Nobystar (Village Star), 74 k (72 k), Thierry Poche (<i>V Chatellier</i>), T Poche	3
3927	5 Drivenamix , h, bf, 7 ans, par Domedriver (IRE) et Genamix (Linamix), 69 k (67 k), Ecurie Challenger (<i>A Baudoin-Boin</i>), M de Montfort	4
3751	5 Plumix , h, gr, 7 ans, par Al Namix et Brincaplume (Sir Brink), 74 k (72 k), Claude Herman (<i>A Orain</i>), E Leray (s)	5
5 partants ; 16 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 93 €		
nez, 8 long, 2,5 long, loin.		
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €		
Primes aux éleveurs :		
1 008 € Pierre Jabot, Guy Harari, Herve de Watrigant.		
504 € Earl Elevage de la Source.		
294 € Herve Tison, Mlle Pauline Tison.		
199 € Patrick Delhumeau, Daniel Guiheneuf.		
94 € Laurent Androlus, Mlle Catherine Prodhomme.		
Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la déroboade du cheval PLUMIX sur l'avant dernier obstacle.		
Après examen du film de contrôle, ils ont maintenu le résultat car la déroboade n'était pas imputable à un autre concurrent.		

4047 4539 **PRIX LIEUTENANT COLONEL BERNARD MARLIN** **4.300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Cavaliers et Gentlemen-riders)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.
(On ne passe pas la ligne des fences)
Pour Gentlemen-riders et Cavalière, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

3884	Kibaki , h, bf, 6 ans, par Forestier et Kilkee (Zayyani IRE), 70 k, Pierre Gouabau (<i>Mr G Viel</i>), E Leray (s)	1
3884	1 Grand Vertige , h, bf, 5 ans, par Vertigineux et Guimpe [Charge D'Affaires (GB)], 71 k (69 k), Tony Cailleteau (<i>Mr J Delaunay</i>), T Cailleteau	2
3883	Powers Succes , h, b, 10 ans, par Priolo USA et Neken Succes (Turgeon USA), 67 k, ♂, Sylvain Dory (<i>Mr LP Dory</i>), S Dory	3

3947 Ryvalo Des Brosses, h, 12 ans, (SF), 72 k (70 k), JP Gasnier **tbé**
(*Mr R Boisnard*), JP Gasnier

3883 2 Ulysse De L'Aunay, h, 9 ans, 71 k (69 k), ♂, D Cadot (s) (*Mr* **tbé**
A Zuliani), D Cadot (s)

5 partants ; 20 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 151 €
Certif. vétérinaire : *Carla De Teillee*.
8 long, loin.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 €

Primes aux éleveurs :
864 € Luc Duverger, Matthieu Duverger, Mlle Aurelie Duverger, Mme Françoise Duverger.
432 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
252 € Damien Bellanger, Antoine Bellanger.

4048 4536 PRIX JACQUES D'INDY **4.000 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 8.000, en steeple-chases. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3876 2 Balko Du Brizais, h, al, 4 ans, par Balko et Star Du Brizais **1**
[Nikos (GB)], 69 k, Haras de Magouet (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille

3929 2 Diplomate Sivola, h, al, 4 ans, par Noroit GER et None De **2**
Sivola (Cyborg), 72 k (70 k), Colm Donlon (*Q Samaria*), A Boisbrunet (s)

3929 1 La Sagesse, f, gr, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Cadette Bleue **3**
(Cadoudal), 70 k, Philippe Peltier (*O Jouin*), PH Peltier

3929 4 Konig De L'Aunay, h, al, 4 ans, par Konig Turf GER et Grace **4**
De L'Aunay (Denham Red), 67 k (66 k), Jean-Christophe Auvrai (*V Chatellier*), T Poche

3913 3 Kapwin, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Equipiere (Sleeping Car), **5**
67 k, Ecurie Couderc (*A Renard*), G Macaire (s)

3929 3 Djazz De Loued, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), D Bernier **6**
(*A Orain*), D Bernier

6 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 281 €
2,5 long, 2,5 long, 6 long, 1 long, loin.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
1 008 € Haras de Magouet.
504 € Gilles Trapenard.
294 € Philippe Peltier.
199 € Jean-Christophe Auvrai.
94 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Vincent CHATELLIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédent la course.

Les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Quentin SAMARIA et après examen du film de contrôle, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

4049 4538 PRIX PATRICE LAIR **5.100 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.
(On passe la ligne des Fences)

3928 1 Uvenery, h, b, 9 ans, (AQ), par Le Balafre et Infancy **1**
(Highlanders), 69 k, Philippe Peltier (*O Jouin*), PH Peltier

3879 Diva De Teille, f, b, 8 ans, par Great Journey JPN et Princesse **2**
D'Orton (Saint Cyrien), 68 k, Brosseau Et Fils (*A Orain*), E Leray (s)

3928 3 Ulysse De Loucas, h, b, 9 ans, (AQ), par Antarctique IRE et **3**
Ocamina (Useful), 69 k, Dominique Delorme (*A Moriceau*), D Delorme

3928 4 Troquinor, h, bf, 10 ans, (AQ), par Assessor IRE et Goquina **4**
(Beysac), 69 k, Pascal Journiac (*A Desvaux*), P Journiac

3906 3 Let Me Tell You, h, gr, 8 ans, par Turgeon USA et Jeanquiri **5**
(Mansonnien), 66 k (67 k), Denis Lefrant (*V Chatellier*), D Lefrant

5 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 752 €
Eng. sup. : *Let Me Tell You*
2,5 long, 8 long, 5 long, 6 long.
21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :
3 168 € Alain Couetil.
1 584 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.
924 € Mlle Cecile Salvon, Valery Marie.
627 € Jean-Andre Quesny.
297 € Graham Porter.

FONTAINEBLEAU

Mardi 31 octobre 2017

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Gilbert LENZI - Georges MORELL -
Patrick SABAROTS - Roger WINKEL

4050 4570 PRIX WWW.COURSESCHEVAUX.FR **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 18.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

3947 2 Une Dam, f, b, 9 ans, (AQ), par Dear Doctor et Toille Dam **1**
(Mitsoupam), 69 k, Mlle Severine Sourd (*B Gelhay*), Mlle S Sourd

3906 2 Balto De La Touche, h, ac, 6 ans, (AQ), par Balko et Gamine **2**
De Boizel [Elaisir D'Amour (GB)], 72 k, Henri Paysan (*H Lucas*), N Paysan

3885 1 Miel Cafe, h, al, 9 ans, par Denham Red et Istrie (Estephe Du **3**
Moulin), 71 k (69 k), Mme Constance Baron-Losfeld (*G Dumont*), Mme C Baron-Losfeld

3947 4 Kavaldor, h, 7 ans, 71 k, ♂, O Brasme (*A Desvaux*), J Follain **tbé**

3883 1 Russell, h, 9 ans, 69 k (67 k), Mlle E Varin (*A Rousse*), D **tbé**
Cadot (s)

5 partants ; 22 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 411 €
Sans motif : *Vaillant L'As*.
4 long, 3 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 €

Primes aux éleveurs :
1 584 € Mlle Severine Sourd.
792 € Jacques A. Leclerc, Mme Jacqueline Leclerc.
462 € Ferdinand-Jacques Guimard, Ferdinand-Fabrice Guimard, Christophe Guimard, Mme Constance Baron-Losfeld.

Temps total : 06'02''30

4051 4568 PRIX PRINCESSE D'ANJOU **3.600 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, Les poulains et les pouliches ayant cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

3892 4 Diabolo Forez, h, bf, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Quassiopee **1**
(Twen GER), 71 k (67 k), (11.000), Lageneste (s) (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)

3941 4 Tim Cassandre, h, al, 4 ans, par Timos GER et Lady **2**
Cassandre (Smadoun), 71 k (67 k), (11.000), ♂, Eric Moussion (*T Stromboni*), Y Fouin (s)

3941 3 Soldier's Queen, h, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et **3**
Jani's Queen (King's Best USA), 74 k (70 k), (13.000), ♂, Denis Grandin (*F Leroy*), D Grandin

3881 3 Cosmic Power GER, h, gr, 4 ans, par Samum GER et Cosmic **4**
Collisions (GB) (Oratorio IRE), 68 k (64 k), (9.000), Mme Elisa Berte (*P Dubourg*), H Lageneste (s)

3924 4 Kanidor, h, bf, 4 ans, par Kandidate GB et Carmenne (Mad Tax **5**
USA), 69 k (65 k), (11.000), Jerry Planque (*V Bernard*), J Planque

3999 Vitel Menthe, h, 4 ans, 73 k (69 k), (19.000), ♂, C Machado **6**
(*D Brassil*), FM Cottin (s)

6 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 396 €
Eng. sup. : *Soldier's Queen*
1,5 long, 10 long, 5 long, courte encolure, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Mme Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.
648 € Raymond David.
378 € Suc. Michel Henochsberg.
256 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.
121 € Jean-Pierre Claudic, Mme Valerie Claudic.

Cosmic Power GER, réclamé 9.100,00 € par CLAUDE OLIVIER CORRAL.
Diabolo Forez, réclamé 14.900,00 € par RICHARD CHOTARD.

Temps total : 04'20''50

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, les jockeys Alejandro RUIZ GONZALEZ et Vincent BERNARD en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros (1ère infraction - 8 coups) et par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour (2ème

infraction - 8 coups) pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache .

4052 4566 **PRIX DE LA VILLE D'AVON** **3.550 m**
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 10.000 ou 12.000. **Poids : 67 k.** Les pouliches mises à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. En outre, les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 3987** **Guyonne**, f, b, 4 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 69 k (65 k), (12.000), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) **1**
- 3946** **Vanille Juvigne**, f, bf, 4 ans, par König Turf GER et Fany Florielene (Smadoun), 69 k (65 k), (12.000), ♂, Tenuta Dei Principi (*C Smeulders*), E Lyon **2**
- 3804** **Heroforhell IRE**, f, b, 4 ans, par Dylan Thomas IRE et Haleyev IRE (Fasliyev USA), 67 k, (10.000), Mlle Severine Sourd (*B Gelhay*), Mlle S Sourd **3**
- 3929** **5 Ordinary Love**, f, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Lyli Rose (Lyphard's Wish), 69 k (65 k), (12.000), Philippe Peltier (*P Dubourg*), PH Peltier **4**
- 3804** **2 Dors Dine**, f, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 69 k (65 k), (12.000), Mlle Catherine Bigot (*A Beaunez*), B Beaunez **5**
- 3918** **4 Serbian Lass**, f, 4 ans, 69 k, (12.000), G Denuault (s) **6**
(*A Desvaux*), G Denuault (s)
- 3987** **Texada GB**, f, 4 ans, 73 k (69 k), (12.000), P Lorain (*J Claudic*), P Lenogue **7**
- 3804** **Pasifae**, f, 4 ans, 67 k (63 k), (10.000), Mlle A Lebon (*J Geuns*), C Dondi **8**
- Decliketdeclak**, f, 4 ans, 69 k (65 k), (12.000), H Billot (*M Farcinade*), H Billot (s) **9**

9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 91 €

1 long 1/4, 9 long, 1/2 long, courte encolure, 1 long, 1,5 long, 1,5 long, 3 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Correard, Mme Brigitte Correard.

648 € Earl Bois Mace, Christian Cormier, Mme Nicole Cormier.

378 € Compagnia Generale Srl, prime non attribuée.

256 € Laurent Deniel.

121 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.

Ordinary Love, réclamée 12.000,00 € par DAVID WINDRIF.

Vanille Juvigne, réclamée 12.666,00 € par son propriétaire.

Guyonne, réclamée 15.556,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'16"40

4053 4564 **PRIX RICHARD D'AYGUEVIVES** **3.550 m**
(Haies. - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.000 en courses de haies. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3671** **5 Salsa D'Arabie**, f, bf, 3 ans, par Kingsalsa USA et Mer D'Arabie (Ballingarry IRE), 69 k, Christopher Stedman (*J Plouganou*), G Cherel **1**
- 3942** **5 Bayonne**, f, b, 3 ans, par Zambezi Sun GB et Margerie (Le Balafre), 68 k (66 k), Louis Fagalde (*M Farcinade*), Mlle ML Mortier **2**
- 3954** **2 Goji**, f, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Medanik (Medaaly GB), 68 k (66 k), Ecurie Mirande (*C Sagot*), Mme I Pacault **3**
- 3635** **Blouge**, f, bb, 3 ans, par Saddex (GB) et Princesse Nouba (Cadoudal), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*G Re*), G Cherel **4**
- 3942** **4 No Risk For You**, f, al, 3 ans, par No Risk At All et Cafe Blum (Muhtathir GB), 67 k, Jacques Seror (*L Philippéron*), M Seror (s) **5**
- Elite D'Estruval**, f, 3 ans, (AQ), 66 k, Mme B Le Gentil (*B Lestrade*), G Macaire (s) **6**
- 3942** **3 Princess Chasca**, f, 3 ans, 67 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) **7**
- 3954** **Pomone Du Berlais**, f, 3 ans, 67 k, Mme M Bryant (*A de Chitray*), Y Fouin (s) **8**
- 3377** **4 Avola Burg**, f, 3 ans, 70 k, Ecurie des Mouettes (*K Herzog*), Mme J Laurent-Joye **9**
- 3803** **5 Muthalia**, f, 3 ans, 66 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) **10**

10 partants ; 36 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 694 €

Eng. sup. : *No Risk For You*

6 long, 1 long 1/4, 1/2 long 3/4, encolure, 5 long, 4 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 7 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Nicolas Madamet, Ian Kelliitt, Mme David Thomlinson.

828 € Louis Fagalde.

483 € Haras de Mirande.

327 € Earl de Cordelles, Earl La Dariole.

155 € Jacques Seror.

Temps total : 04'19"60

4054 4569 **PRIX COLONEL ROBERT LABOUCHE** **3.850 m**
(Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er mars de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3888** **5 Innovate**, f, al, 5 ans, par Full Of Gold et Ryde [Sillery (USA)], 65 k, George Vergette (*P Carberry*), L Carberry (s) **1**
- 3964** **3 Prince De La Barre**, h, b, 5 ans, par Iron Mask USA et Haute Et Claire (Smadoun), 68 k (66 k), Christophe Plisson (*T Stromboni*), C Plisson **2**
- 3847** **3 Caline D'Allier**, f, bf, 5 ans, par Laveron GB et Iena D'Allier (Royal Charter), 70 k (68 k), Yves Maupoil (*G Malone*), E Clayeux (s) **3**
- 3940** **4 Cyrano De Fretel**, h, al, 5 ans, (AQ), par Balko et Napril'de Mai (April Night), 73 k (71 k), Julien Merienne (*A Orain*), J Merienne **4**

3964 **1 Mister Papy**, h, 5 ans, 69 k, G Plisson (*E Bureller*), C Plisson **thé**
5 partants ; 27 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 420 €

Certif. vétérinaire : *Cabale D'Estruval*.

4 long, 10 long, 12 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Earl de Faydeau.

828 € Xavier Jegu, Christophe Plisson.

483 € Yves Maupoil.

327 € Freddy Bouron, Mme Estelle Bouron, Alexis Bouron, Quentin Bouron.

Temps total : 04'37"60

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin de déterminer les causes de la chute du hongre MISTER PAPPY (Erwann BURELLER) sur le plat à environ 800 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey concerné, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course que le hongre MISTER PAPPY avait glissé sans qu'aucune faute ne puisse être imputable à l'un de ses concurrents.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Thomas STOMBONI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

4055 4565 **PRIX PIERRE DEBROISE** **3.550 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.000 en courses de haies. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3923** **2 Elyt Of Gold**, h, al, 3 ans, par Full Of Gold et Reine Tresor (Saint Cyrien), 68 k (66 k), Jerry Planque (*V Bernard*), J Planque **1**
- 3869** **Every Bere**, h, al, 3 ans, par Hurricane Cat USA et Relicia Bere (Until Sundown USA), 70 k, Ecurie du Trieux (*J Charron*), PH Peltier **2**
- Sheila's Lad IRE**, h, b, 3 ans, par Lilbourne Lad IRE et Lady Dottie IRE (Motivator GB), 66 k, Mme David Windrif (*T Cousseau*), D Windrif **3**
- Espoir Du Seuil**, h, al, 3 ans, (AQ), par Network GER et Ritournelle Du Seuil (Video Rock), 66 k, Mme Marc Boudot (*L Philippéron*), M Seror (s) **4**
- Riviere Champagne IRE**, h, al, 3 ans, par Helmet AUS et River Mountain GB (Reset AUS), 66 k, Chegwidden Systems Ltd (*A Lecordier*), Mlle M Henry **5**
- 3945** **Summer Sweet**, h, 3 ans, 66 k, Le Haras de la Gousserie (*F de Giles*), M Seror (s) **6**
- El Rio Grande**, h, 3 ans, 66 k, Mme J Rovisse (*D Ubeda*), L Rovisse **7**
- Roc Bleu**, h, 3 ans, 66 k, L Baudron (s) (*E Chazelle*), L Baudron (s) **8**
- 3668** **Berry Kerry**, h, 3 ans, 66 k, Ecurie des Mouettes (*K Herzog*), Mme J Laurent-Joye **thé**

9 partants ; 54 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 779 €

2,5 long, 6 long, 3 long, 2,5 long, 1/2 long 3/4, 8 long, 3/4 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Claude Menard.
- 828 € Snc Regnier, San Gabriel Inv. Inc..
- 483 € Tinnakill Bloodstock Ltd, Forenaghts Stud, prime non attribuée.
- 327 € Mme Marc Boudot.
- 155 € Peter Grimes, Mme Jackie Grimes, prime non attribuée.

Temps total : 04'17''20

4056 ⁴⁵⁶⁷ **PRIX DU GRAND PARQUET** **3.550 m**
(Haies. - Handicap de catégorie)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +18.

- 3726** **Diamond Kiss**, f, bb, 5 ans, par Diamond Green et Love And Kiss (Astair), 71 k, Sarl Mon Romain (*J Ricou*), T Fourcy 1
- 3898** **Ferruccio**, h, b, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Firmini (Mansonnien), 72 k (70 k), Simon Munir (*Mlle N Desoutter*), PH Peltier 2
- 3944** **Golddy Crown**, h, b, 10 ans, par True Brave USA et Cara Maria (Cadoudal), 68 k, Seror (s) (*L Phillipperon*), M Seror (s) 3
- Old Chap**, h, bb, 6 ans, par Early March GB et Chappaquidick (Indian Danehill IRE), 72 k, Ecurie Pierre Merienne Sc (*A Orain*), J Merienne 4
- 3984** **Lunaya**, f, b, 5 ans, par Voix Du Nord et Lamaya (Azamour IRE), 70 k, Hubert De Waele (*FL Masse*), P Lenogue 5
- Sevros**, h, 7 ans, 70 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 6
- 3682** **Soft Dancer (IRE)**, h, 8 ans, 67 k, J Mesnil (*A Lecordier*), Mlle ML Mortier 7
- 3905** **Danceur Bresilien**, h, 8 ans, 72 k, B Sivadier (*B Meme*), Y Fouin (s) 8
- 3965** **Akawy**, h, 9 ans, 68 k, C Plisson (*T Stromboni*), C Plisson 9
- 3958** **Barleda**, f, 6 ans, (AQ), 70 k, Mme G Garreau (*H Lucas*), L Viel (s) 10
- 3739** **Valmy De Vaut**, h, 8 ans, (AQ), 67 k, Mlle A Parisse (*G Fabre*), Mlle A Parisse -
- 3754** **Hilton Jelois**, h, 5 ans, 72 k, ♂, JL Pelletan (*J Plouganou*), JL Pelletan -
- 2880** **Fouburg**, h, 5 ans, 71 k, AL Brooks (*E Chazelle*), L Baudron (s) -
- 3944** **Vizir Du Berlais**, h, 6 ans, 68 k, P Favereaux (*M Farcinade*), P Favereaux arr

14 partants ; 33 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 460 €

Sans motif : *The Artiste*.

1,5 long, 6 long, 3/4 long, 3/4 long, 4 long, 4 long, 1 long, 2,5 long, 3/4 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Mme Michel Daugreilh.
- 828 € Ecurie Monastic.
- 483 € Mlle Anne Goossens, Jacques Bouet.
- 327 € Gerard Samama.
- 155 € Mlle Alexandrine Berger.

Temps total : 04'11''60

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Flavien MASSE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

DURTAL

0213 305 **Mercredi 1er novembre 2017**

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Arnel ANDROUIN - Catherine HERRISSON - Jérôme HERRISSON - Frédéric GUILLON

4057 ⁴⁵⁷⁵ **PRIX GRIP** **4.250 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3838** **Mareskia Talisker**, f, al, 4 ans, par Maresca Sorrento et Ladylux (Lord Of Men GB), 66 k, William Travers-Durand (*O Jouin*), W Menuet (s) 1

- 3973** **Caline De Juilley**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 68 k, Ecurie des Dunes (*T Beurain*), P Quinton (s) 2
- 3817** **Duo Charmans**, h, al, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Thalissa Mans (Valanour IRE), 67 k, Scea des Collines (*MA Dragon*), S Foucher 3
- 4021** **Deesse De Montot**, f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Ulla De Montot (Dark Moondancer GB), 65 k (63 k), Mme Philippe Chemin (*E Bonnet*), Chemin & Herpin (s) 4
- 3880** **Doll Allen**, f, al, 4 ans, (AQ), par Balko et Nadou (Video Rock), 66 k (67 k), Bruno Vagne (*W Denuault*), PH Peltier 5
- Daxxolem's**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 6
- 2878** **Baldi Des Bois**, h, 5 ans, 71 k, Mme J Brillet (*C Lefebvre*), W Menuet (s) 7
- 3980** **Soverato**, h, 5 ans, 70 k, J Follain (*A Desvoux*), J Follain 8
- 3967** **Naday Idef**, f, 4 ans, 65 k (66 k), E Lecoiffier (*P Lucas*), E Lecoiffier 9
- Krackoff**, h, 5 ans, 69 k (67 k), ANT Gregoire (*G Dumont*), ANT Gregoire arr
- 3509** **Diam's Des Dunes**, f, 4 ans, (AQ), 68 k (66 k), Ecurie des Dunes (*Y Kondoki*), P Quinton (s) arr
- 3234** **Conte Maltaix**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mme P Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) tbé

12 partants ; 23 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 209 €

Certif. vétérinaire : *Rune*.

3/4 long, 3,5 long, 4,5 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 5,5 long, courte tête, 9,5 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Felicien Brillet, Germain Brillet, Leopold Neuvy.
- 576 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.
- 336 € Suc. Hubert-Claude Delorme, Mme Valerie Fuzy, Mme Lea Perrat-Delorme.
- 228 € Jean-Louis Berger, Jean-Francois Lamborot, Mme Jean-Louis Berger.
- 108 € Bruno Vagne.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête, afin d'examiner notamment les conséquences des changements de ligne de la jument MURESKIA TALISKER (Olivier JOUIN), arrivée 1ère, sur la progression et la performance de la jument CALINE DE JUILLEY (Thomas BEURAIN), arrivé 2ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Olivier JOUIN et Thomas BEURAIN, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que l'incident constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Toutefois, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'égard du jockey Olivier JOUIN, considérant que celui-ci n'était pas fautif de l'incident.

4058 ⁴⁵⁷⁶ **PRIX HOCÇO II** **4.900 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3835** **Etoile Divine**, f, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Divine Sorinieres (Turgeon USA), 72 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s) 1
- 3981** **Poonam**, h, b, 6 ans, par Trempolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 73 k (71 k), ♂, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 2
- 3628** **Quasar**, h, b, 13 ans, (AC), par Le Balafre et Ikeya Des Salines (Le Nain Jaune), 70 k, Jerome Follain (*A Desvoux*), J Follain 3
- 3976** **Unefleurduquartier**, f, b, 9 ans, (AQ), par Califet et Fleur De Sourdon (Sarpedon), 65 k, Jean-Charles Berdoll (*J Lebrun*), JC Berdoll 4
- 3829** **Star De La Prise**, h, gf, 11 ans, (AQ), par Smadoun et Girl Royale (Cyborg), 72 k, Sylvain Dory (*S Dory*), S Dory 5
- 3883** **Anabaa Fyx**, f, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), S Dory (*G Dumont*), S Dory 6
- 3887** **Recurrans**, h, 7 ans, 68 k (66 k), O Sauvaget (*D Thomas*), O Sauvaget 7
- Forsocks D'Ycy**, h, 7 ans, 71 k, J Juillet (*C Lefebvre*), W Menuet (s) arr
- 3887** **As Du Turf**, h, 8 ans, 70 k, D Cadot (s) (*O Jouin*), D Cadot (s) arr
- 3974** **Sherry Do**, h, 11 ans, (AQ), 69 k, ♂, D Bernier (*P Lucas*), D Bernier arr

10 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 353 €

Eng. sup. : *Anabaa Fyx*

1/2 long 3/4, 5,5 long, 2 long, 11 long, 18 long, 10 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Pierre Albert, Franck Albert, Damien Cadot.
- 576 € Gestut Park Wiedingen.
- 336 € Olivier Brasme.
- 228 € Mme Nicole Berdoll, Mme Anne-Sophie Bernier.
- 108 € Boris Rabeau.

Temps total : 06'14''12

NIMES

0614 305 Mercredi 1er novembre 2017

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Pierre SIGAUD - Georges FRAIT -
Richard JEAN - François ORCERO**4059 4577 PRIX AL CAPONE II** 3.400 m
(Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 9.000 ni reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.****3966 Blasimon**, h, bf, 3 ans, par Soave GER et Fonaba (GB) (Dr 1
Fong USA), 67 k, Dominique Le Breton (*T Gueguen*), F Nicolle**3874 5 Rubychop**, h, b, 3 ans, par Captain Chop et Red Ballerina (IRE) 2
(Hawk Wing USA), 68 k, Jean-Claude Jarry (*E Burreller*), JC Jarry**3978 3 Quel Ouf**, h, b, 3 ans, par Chichi Creasy et Solenzara IRE 3
(Marju IRE), 67 k (65 k), Jean-Noel Bocahut (*G Boinard*), Butel & Beaunez (s)**3951 4 Un Avant Gout**, h, b, 3 ans, par Shakespearean IRE et La 4
Masai (Bernebeaud), 67 k (65 k), ☼, Lageneste (s) (*A Beaudoire*), H Lageneste (s)**3910 Good Mood Today**, h, b, 3 ans, par Alex The Winner USA et 5
Galaxie Salsa (Kingsalsa USA), 67 k, Ecurie des Mouettes (*E Chazelle*), Mme J Laurent-Joye**3911 Be Safe**, h, 3 ans, 67 k, Pegasus Farms Ltd (*K Herzog*), S Culin 6

6 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 400 €

Eng. sup. : *Blasimon*

15 long, 15 long, 6 long, 8 long, 4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Christophe Jouandou.

720 € Alain Chopard.

420 € Charles-Hubert de Chaudenay.

285 € Haras du Hoguenet, Olivier Bertran de Balanda.

135 € Mme Marie Ortolan.

Temps total : 04'09''99

4060 4578 PRIX FRANCIS ALLEMAND (PRIX MANIEBAT) 3.800 m
(Steeple-Chase. - Handicap)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Référence : +14.

3758 5 Great Paul, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Princess 1
Morgane USA (Judge T C USA), 69 k, ☼, Butel & Beaunez (s) (*G Boinard*), Butel & Beaunez (s)**3818 2 Gato**, h, bf, 4 ans, par Balko et Djethys (Chichicastenango), 2
69 k, Gildas Blain (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s)**3895 2 Arcalod**, h, bf, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Kalava 3
(Kaldoun), 68 k, Pierre de Maleissye Melun (*B Gelhay*), P Decouz (s)**3848 3 Aie Aie Aie**, f, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Arolla (Shareef 4
Dancer USA), 68 k, Paul Andre (*C Billardello*), R Martens (s)**3822 4 Kilmartin**, h, bc, 4 ans, par Diamond Green et She Say's (GB) 5
(Oasis Dream GB), 68 k, Sebastien Dugast (*D Ulinski*), S Dugast

5 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 604 €

Eng. sup. : *Kilmartin*

4 long, 2,5 long, loin, tête.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Bertrand Gouin, Mme Patricia Butel.

720 € Gildas Blain.

420 € Philippe Decouz, Mme Philippe Jousset, Pierre de Maleissye Melun.

285 € Frederic Duvivier.

135 € Mise de Moratalla.

4061 4579 PRIX CYBORG- PRIX DE LA VILLE DE NIMES 3.800 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.**

Référence : +15.

3905 2 Superburg, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Super Anna 1
(Anabaa USA), 69 k, Ecurie des Mouettes (*K Herzog*), Mme J Laurent-Joye**3660 5 Vaheoz**, h, b, 8 ans, (AQ), par Doyen IRE et Qwertzye (Maresca 2
Sorrento), 71 k, Pierre de Maleissye Melun (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s)**3873 Royale Bird**, f, al, 5 ans, par Balko et Oiseliere (Apeldoorn), 3
68 k, Francis Delord (*E Burreller*), F Lagarde**Berlain**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Califet et Mayence (Cadoudal), 4
70 k, Fabien Lagarde (*D Ulinski*), F Lagarde**3855 Chanelle D'Arc**, f, bb, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et 5
Lextrienne (Neustrien), 72 k, Jacques Leseney (*E Berthouet*), F Nicolle

5 partants ; 34 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 634 €

Certif. vétérinaire : *Belle Madrik*.

3 long, 1,5 long, 2,5 long, 3/4 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Dream With Me Stable Inc.

828 € Pierre de Maleissye Melun, Serpentine Bloodstock Ltd.

483 € Mme Caroline Becerra.

327 € Denis Parreau-Delhote.

155 € S.c.e.a. Le Fragneau, Michel Terriere, Mme Nicole Terriere.

Temps total : 04'28''56

PONTCHATEAU

0145 305 Mercredi 1er novembre 2017

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Franck TESSIER - Bernard BOURON -
Marc POTIRON - Jérôme DALIBERT**4062 4571 PRIX FRANCIS GASCOIN** 3.400 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.****3876 Cador Mome**, h, b, 5 ans, (AQ), par Puit D'Or IRE et Grande 1
Mome (Bright Dick), 69 k, Le Clerc (s) (*L Salignac*), A Le Clerc (s)**3921 3 Chic Du Reverdy**, h, b, 5 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et 2
Noce D'Avril [Garde Royale (IRE)], 68 k (66 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), Gil Chaignon**3933 Coca De Thaïx**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Crossharbour GB et 3
Kapica De Thaïx (Kadalko), 67 k (65 k), Gerard Lecomte (*D Lecomte*), GER Lecomte**3990 Cocheese**, h, b, 5 ans, (AQ), par Agnes Kamikaze JPN et 4
Quelle Eria (Sleeping Car), 70 k (68 k), ☼, Xavier-Louis Le Stang (*E Metivier*), XL Le Stang**3921 4 Caïen**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et J'Aime (Royal 5
Charter), 69 k, Tanguy Boivin (*D Delalande*), T Boivin**3940 Cash Game**, h, 5 ans, (AQ), 72 k, ☼, S Gouyette (*Mr 6
O Thomas*), S Gouyette**Cathy In Love**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), M Chene (*A Rousse*), 1b6
D Cadot (s)**Carcaline**, f, 5 ans, (AQ), 65 k, J Uzel (*V Chatellier*), T Poche 1b6

8 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 158 €

Eng. sup. : *Coca De Thaïx*

4,5 long, 6 long, 3/4 long, 10 long, 2 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.

432 € Haras du Reverdy, Gilles Chaignon.

252 € Michel Bourgneuf.

171 € Alain-George Leborgne, Alain Rudelin, Vincent Leborgne.

81 € Armand Goncalves, Mme Laurie de Bronac, Mme Caroline Morrisson.

Temps total : 03'57''23

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner notamment, les circonstances de la chute du jockey Vincent CHATELIER (CARCALINE) à l'entrée du dernier tournant.

Après examen du film de contrôle, et avoir entendu le jockey Vincent CHATELIER, les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée, considérant que le cheval avait dérobé tout seul et que la chute n'était pas due à l'irrégularité d'un des concurrents.

4063 4572 PRIX GO INTERIM 3.400 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 3933 2 **Dag Blue**, h, b, 4 ans, (AQ), par Kandidate GB et Reveuse Blue (Lesotho USA), 70 k (68 k), Leray (s) (*A Orain*), E Leray (s) 1
- 2296 3 **Horus De Pompadour Aa**, h, b, 4 ans, (AC), par Le Balafre et Hestampe Japonaise (Kadalko), 65 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*G Re*), G Chereil 2
- 3545 **Daenerys Targaryen**, f, b, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 65 k, Sebastien Berger (*A Lotout*), B Lefevre 3
- Docelle**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Early March GB et Lamberline (Chamberlin), 65 k, Mme Catherine Braire (*D Delalande*), REMY Nerbonne 4
- 2905 **Dune Des Salines**, f, b, 4 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Ikeya Des Salines (Le Nain Jaune), 65 k (63 k), Loic Marguet (*E Metivier*), J Follain 5
- 3420 **Deesse Du Plessis**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, D Lefrant (*C Couillaud*), D Lefrant 6
- 3960 **Denna**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), T Boivin (*L Solignac*), T Boivin 7
- Darkos**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), E Leray (s) (*B Hubert*), E Leray (s) arr
- Devone Play**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, T Poche (*V Chatellier*), T Poche tbé

9 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 74 €

6 long, 5 long, 1/2 long 3/4, 16 long, 16 long, 30 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Michel Bedier, Loic Douet.
432 € Haras National de Pompadour.
252 € Sebastien Berger, Guy Berger.
171 € Julien Grasland, Loic Fertillet.
81 € Paul Guerlin, Loic Marguet.

Temps total : 03'53''77

Les Commissaires ont sanctionné la propriétaire Mme Catherine BRAIRE par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

4064 4573 **PRIX DE PRINTEMPS II** 3.400 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase (à réclamer excepté) et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu cette année une allocation de 5.000 en steeple-chase, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2723 2 **Indianeyev**, h, b, 8 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 72 k (68 k), (10.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallee (*S Evin*), S Foucher 1
- 3742 **Lizete**, f, al, 5 ans, par Balko et Katiouska (Medaaly GB), 68 k (64 k), (10.000), Mme Beatrice Boudraa (*B Hubert*), PJ Fertillet 2
- 3964 4 **Tivoli Sym**, f, al, 5 ans, par Hold That Tiger USA et Symbolic ARG (Mutakddim USA), 68 k, (10.000), Stephane Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux 3
- 3602 3 **Dom Valcour**, h, al, 8 ans, par Maille Pistol et Princesse Dom (Dom Pasquini), 68 k (64 k), (8.000), Patrick Le Corre (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette 4
- 3965 **Norma Du Lemo**, f, bf, 7 ans, par Roli Abi et Jolie Joyau (Chamberlin), 66 k (63 k), (8.000), Regis Bertin (*N.W O'Driscoll*), R Bertin 5
- 4041 **Bones**, h, 6 ans, 68 k (64 k), (8.000), B Beaufilets (*D Lecomte*), S Foucher arr

6 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 239 €

Condition spéciale : *Prince Tartare, Ucello Du Mee, Dimkara Jap, Aton Age.*

8 long, 5 long, 2,5 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

- 792 € Klawervlei Stud.
396 € Gildas Blain.
231 € Mme Eugene Masson.
156 € Mlle Anne Goossens.
74 € Maurice Le Floch.

Indianeyev, réclamé 10.490,00 € par son propriétaire.

Temps total : 03'54''67

A l'issue de la 5ème course, les commissaires ont neutralisé celle-ci après environ 2000m de course, le cheval ATON AGE s'étant arrêté devant le bull fish puis écroulé devant l'obstacle.

Après convocation des entraîneurs concernés, une majorité ont décidé de recourir la course le jour même à l'exception des :

ATON AGE tombé et euthanasié

PRINCE TARTARE, arrêté et euthanasié

DIMKARA JAP sur décision de son entraîneur

UCELLO DU MEE sur décision de son entraîneur

Tous les autres concurrents ont été partants pour le second départ.

4065 4574 **PRIX SYNDICAT DES ELEVEURS** 4.300 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Vanope**, f, b, 8 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nefta (Epervier Bleu GB), 65 k, Philippe Nicolas (*C Couillaud*), PH Nicolas 1
- 3884 **Best De La Thinte**, f, b, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Belis De La Thinte [Marasali (GB)], 69 k (67 k), Cadot (s) (*A Rousse*), D Cadot (s) 2
- 3932 **Benabar Du Lys**, h, gf, 6 ans, (AQ), par Slicky et Milie (Useful), 67 k (65 k), Jean Chappdelaine (*E Metivier*), JEAN Chappdelaine 3
- 3814 **Ausone Kergador**, h, b, 7 ans, (AQ), par Dark Moondancer GB et Just In (Start Fast), 71 k (69 k), ♂, Georges Ridel (*A Baudoin-Boin*), G Ridel 4
- Ballon Rouge**, h, b, 6 ans, (AQ), par Early March GB et Karlene Cheri (Ajdayt USA), 67 k (65 k), Mme Constance Baron-Losfeld (*G Dumont*), Mme C Baron-Losfeld 5
- A Moi Le Mago**, h, 6 ans, (AC), 69 k, JP Domalain (*Mr E Fouquet*), JP Domalain 6
- Birthday Lights**, f, 6 ans, (AQ), 65 k (67 k), Y Dauce (*P Blot*), Y Dauce arr

7 partants ; 14 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 118 €

Sans motif : *Twister Klass.*

2 long, 10 long, 4 long, 7 long, 2 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Haras de la Rousseliere Scea.
432 € Claude Favier.
252 € Mme Carinne Babin Guillochon.
171 € Michel Coroller.
81 € Ferdinand-Jacques Guimard, Mme Constance Baron-Losfeld, Ferdinand-Fabrice Guimard, Christophe Guimard.

Temps total : 05'29''81

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Mi Manera, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Lady Fix, **4010/1**

A Moi Le Mago, h, 6 ans, (AC), Merlino Mago GB et Muscade, 4065

A Plus Tard, h, 3 ans, Kapparde et Turboka, **4043/1**

Accrochetoi, f, 7 ans, (AQ), Daramsar et Koffee Colour, 4029

Achour, h, 6 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 3995

Action Des Flos, f, 3 ans, Axxos GER et Je Te Donne, 3982

Adagio Des Bordes, h, 7 ans, Voix Du Nord et Nostra Des Bordes, **3995/3**

Adelantado, h, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Hotesse Du Bouille, 3953

Adveniat, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Takaldoun, **4034/1**

Aie Aie Aie, f, 4 ans, Saint Des Saints et Arolla, **4060/4**

Ainsivalanour, h, 9 ans, Valanour IRE et Silicie, 4019

Ajib, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Rouge Pivoine, **4040/2**

Akawy, h, 9 ans, Malinas GER et Star Bahia, **3965/3**, 4056

Al Bucq, h, 11 ans, Goldneyev USA et Lys Noire, **4009/4**

Alankery Lauriere, h, 5 ans, Alanadi et Independence, 3964

Alcor De Bordenave, h, 7 ans, (AC), Chef De Clan et Marinera, **4017/3**

Alinbarbotin, h, 7 ans, (AQ), Assessor IRE et Kosette, **4030/2**

***All About Cossio POL**, h, 8 ans, Cossio GB et Acces To Star POL, **3992/2**

All Rounder, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Fassion, 3998

Almiburg, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Almilea GER, **4027/2**

Aloun Bruere, h, 7 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Nina Bruere, 3976

Alti Plano, h, 7 ans, Nickname et Sadlerfarala, **3958/3**

Amandline, f, 3 ans, Martaline GB et Pistol Girl, **4045/3**

Amara, f, 3 ans, Martaline GB et Ama, **4045/2**

***Amazing Sea Pearl GER**, f, 3 ans, Samum GER et Amazing Model GER, **3991/4**

Amazone Du Lemo, f, 7 ans, (AQ), Roli Abi et Iris De La Nuit, **4009/5**

***American Dreamer GER**, h, 5 ans, High Chaparral IRE et A Winning Dream GER, **4036/5**

American Son, h, 3 ans, Lizio (GB) et His Lady IRE, 4020

Amigrock, f, 7 ans, (AQ), Laverock IRE et Migualine, 3981

Amirande, h, 7 ans, (AQ), Astarabad USA et Furie De Carmont, 4008

Anabaa Fyx, f, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Mee Doune, 4058

Angel Darkness, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Shaimix, **4016/1**

Angel's Share, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Amancaya GER, **4007/1**

Angelys, f, 7 ans, (AQ), Vangelis USA et Fleur Des Marais I, 4026

Anio, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Stari, **4043/3**

Anita D'Airy, f, 7 ans, (AQ), Legolas JPN et Monita D'Airy, 4035

Anita D'Allier, f, 7 ans, (AQ), Daramsar et One Flower, 3972

Another Star, h, 7 ans, Voix Du Nord et Koromandel, **3972/1**, **4035/1**

Arcalod, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Kalava, **4060/3**

Aristoloche, h, 7 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine, **4041/4**

Arizona Dreams, f, 3 ans, Muhtathir GB et Speed Des Monceaux, 4011

As De Marcigny, h, 7 ans, (AQ), Epalo GER et Perle De Marcigny, **4029/3**

As Du Turf, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Lovely Turf, 4058

Asdesmar, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, **3958/4**

Astalothe, h, 8 ans, Dream Well et Horanella, **3989/5**

Athos Du Mathan, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Thisbee Du Mathan, **3983/4**

Aurjack, h, 4 ans, Soave GER et Fannette, 4016

Ausone Kergador, h, 7 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Just In, **4065/4**

Avant Garde, f, 7 ans, Kapparde et Royalcy De Vindecy, **4029/1**

Avola Burg, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Avola, 4053

Ayurveda, f, 5 ans, Centennial IRE et Al Wathba, 4001

Azrou D'Ex, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Magie Brune, **3994/5**

B

B'Good, h, 4 ans, Surgeon USA et Alphadite IRE, **4024/3**

Bac Avec Mention, h, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Native Du Roy, **3965/1**

Back To Bresil, f, 4 ans, Muhtathir GB et Miss Recife (IRE), 4012

Bacplus, h, 9 ans, Bachir IRE et Galetinima, **4030/1**

Bacqueville, h, 6 ans, (AQ), Secret Singer et Linjaune, **3995/5**

Badabulle Bey, f, 4 ans, Ungaro GER et Victoire Grenat, **3967/3**

Bagdad Cafe, h, 6 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Pepite Daure, **4014/1**

Bain De Soleil, h, 6 ans, Coastal Path GB et Place Au Soleil, 3953

Baldi Des Bois, h, 5 ans, Balko et Diane Des Bois, 4057

Bali Balo, h, 5 ans, Balko et Irisia, **3975/5**

Balko Du Brizais, h, 4 ans, Balko et Star Du Brizais, **4048/1**

Balling Roi, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Reine De Rome, **3987/4**

Ballon Rouge, h, 6 ans, (AQ), Early March GB et Karlene Cheri, **4065/5**

Ballyrock, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Rochambelle, **3972/3**

Balto De La Touche, h, 6 ans, (AQ), Balko et Gamine De Boizel, **4050/2**

Balzane Du Bois, f, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Ophelie Du Bois, **3976/2**

Baratin De Sivola, h, 6 ans, Special Kaldoun (IRE) et Alingha, **4029/5**

Barleda, f, 6 ans, (AQ), Silver Cross et Princesse Garuda, 3958, 4056

Baron Du Seuil, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Nistabelle, **3988/3**

Basko D'Airy, h, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Esaka D'Airy, **4030/4**

***Basquiat SPA**, h, 7 ans, Leadership GB et La Catedral GB, **3974/4**

Baxter, h, 6 ans, (AQ), Boris De Deauville (IRE) et Deauville, 3989

Bayonne, f, 3 ans, Zambezi Sun GB et Margerie, **4053/2**

Be Safe, h, 3 ans, No Risk At All et Romance Turgot, 4059

Beau De Ballon, h, 8 ans, Discover D'Auteuil et Lady Apatry, **3989/3**

Beau Diamant, h, 6 ans, Alanadi et Far Diamantine, **3994/2**

Beaujo Du Clos, h, 6 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Osmazome, **3976/4**

Beaute Promise, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, **3986/5**

Beauty Maria, f, 9 ans, Bernebeau et Samba Maria, **3981/1**

Bel Ame, h, 8 ans, Layman USA et Belle Ange, **4035/3**

Bella Bourgeoise, f, 6 ans, (AQ), Storm Trooper GER et Jasmine, **4038/1**

Belladone, f, 6 ans, Traditionally USA et De Couleur The, **3979/2**

Belle Des Boulats, f, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Eisa De Mai, 3956

Belle Feuille, f, 7 ans, Bernebeau et La Kador, **3969/5**

Bellissimo Smart, h, 6 ans, Della Francesca USA et Indra Du Frene, **4041/2**

Benabar Du Lys, h, 6 ans, (AQ), Slickly et Milie, **4065/3**

Bendidon, h, 7 ans, Enrique (GB) et Crystal Clara, **4041/1**

Benevolat, h, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Platine, 3958

Bergerac, h, 4 ans, Spirit One et New Simardiere, **4010/4**

Berlain, h, 6 ans, (AQ), Califet et Mayence, **4061/4**

Berry Kerry, h, 3 ans, Fuisse et Kalberry, 4055

Beryl De Kerza, h, 6 ans, Axxos GER et Rangì, **4019/5**

Best De La Thinte, f, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Belis De La Thinte, **4065/2**

Best Off Blue, h, 6 ans, (AC), Assessor IRE et Honey Blue, **4017/2**

Big Boy, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Ma Que Bella, **4031/3**

Bille Polaire, f, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Opaline Vallis, **3975/3**

Bimbo De Candale, f, 6 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, **4017/1**

Bipbip Des Brieres, h, 4 ans, Sandwaki USA et Union Des Brieres, **4024/2**

Birmanie, f, 6 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ouchita D'Ox, **4034/5**

Birthday Lights, f, 6 ans, (AQ), Day Flight GB et Lubiere, 4065

Black Boa, h, 4 ans, Konig Shuffle GER et Boadicee, 4022

Black Du Mesnil, h, 6 ans, (AQ), Crillon et Bellevue Du Mesnil, **4035/2**

Black Luna, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE), **4011/3**

Blasimon, h, 3 ans, Soave GER et Fonaba (GB), 3966, **4059/1**

Bleu De Pail, h, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, 4033

Blinis, h, 6 ans, Baroud D'Honneur et Girelle, **3988/4**

Blouge, f, 3 ans, Saddex (GB) et Princesse Nouba, **4053/4**

Blue Indian, h, 3 ans, Red Rocks IRE et La Barrique IRE, **4000/4**

Boa Du Bel, h, 6 ans, (AQ), Lauro GER et Reine Mathilde, 3989

Boeing Du Bara, h, 6 ans, (AQ), Crillon et Full Of Whisky, 3975

Bogoss De La Bruni, h, 6 ans, (AA), Khanjer Joli et Music De La Brunie, **4017/4**

Bohio, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Sainte Russy, **4026/3**

Bolgado, h, 3 ans, Vertigineux et Lourinha, **3978/5**

Bones, h, 6 ans, Desert Style IRE et Centdixhuit USA, 4041, 4064

Bonny Dazzler, f, 4 ans, Bonbon Rose et Califea, **4039/5**

Bora Des Obeaux, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux, **4001/2**

Borsa D'Airy, f, 6 ans, (AQ), Passing Sale et Norsa D'Airy, 4035

Botte De Nevers, f, 6 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Morvanelle, 3989

Boy De Balme, h, 6 ans, Solar One et Faramine Pouilly, **3958/1**

Breiz The King, h, 5 ans, Le Fou (IRE) et Stella Nova, **4040/3**

Brezilos, h, 4 ans, Blue Bresil et Yakaminza, 3963

Briaree (IRE), h, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Minalon ARG, 3988

Briouze, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Sesimbra IRE, 4005

Broad Peak, h, 5 ans, Kaldounevees et Breakthrough, 3992

Buck's Bankable, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Buck's Brook, **4022/2**

But En Blanc, h, 6 ans, Coastal Path GB et Line Lawyer, **3992/1**

C

C'Artist Maulde, h, 5 ans, (AQ), Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux, 3956

Cabaret Dancer, f, 4 ans, Montmartre et Allez Loulou PNA, **4022/5**

Cadescio, h, 3 ans, Maresca Sorrento et Cadeau De Shuil IRE, 4020

Cador Mome, h, 5 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Grande Mome, **4062/1**

Caien, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et J'Aime, **4062/5**

Calcium, h, 5 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Kalgary, **3984/4**

Caline D'Allier, f, 5 ans, Laveron GB et Iena D'Allier, **4054/3**

Caline De Juilley, f, 4 ans, Al Namix et Belle De Juilley, **3973/2, 4057/2**

Calinmaltais, h, 5 ans, Redback GB et Nona Allegrina, **4036/2**

Calki, h, 5 ans, (AQ), Balko et Soupe Angevine, **3997/5**

Call Of Duty, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Hotesse Du Bouille, **4004/2**

Call Of Duty Klass, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Leathou, 3997

Callia D'Oudairies, f, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau, **4001/4**

Calune, f, 5 ans, (AQ), Balko et Marianne, **3997/3**

Canaille De Vaut, h, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Ketty De Vaut, **4036/3**

Candalex, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Candinie USA, **4006/4**

Canitie, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, **4004/1**

Cannes Boy, h, 3 ans, Diamond Boy et Act Of Honor, 4000

Cantiilien (IRE), h, 7 ans, Tot Ou Tard IRE et Simin TUR, **3989/2**

Cap D'Aron, h, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Devise II, **3980/3**

Capucine Du Chenet, f, 5 ans, Irish Wells et Belle Attente, 3984

Carabin De Balme, h, 5 ans, Solar One et Calyptol, 4036

Carcaline, f, 5 ans, (AQ), Racinger et Orcaline, 4062

Carefree, h, 5 ans, (AQ), Al Namix et Ofurie, 3997

Caribbean Boy, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Caribena, **4000/1**

Carmiciane, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Karmician Princess, 4018

Casa Tall, h, 3 ans, No Risk At All et Gribouille Parcs, **3993/3**

Cash Des Aigles, h, 9 ans, Enrique (GB) et Passion Des Aigles (IRE), 4026

Cash Game, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Fasteline, 4062

Cashburg, f, 5 ans, Sageburg (IRE) et Bella Ciao, 3990, **4035/5**

Casino Des Bois, h, 5 ans, (OC), Nidor et Piecette, 3997

Cassiopee Madrik, f, 5 ans, Blue Bresil et Skandia, **3972/2**

Castel Roque, h, 5 ans, Saint Des Saints et Bible Gun, **3957/2, 4014**

Cat Tiger, h, 3 ans, Diamond Boy et Miss Canon, **3966/1**

Cathy In Love, f, 5 ans, (AQ), Born King JPN et Santa Maria, 4062

Ceimeirita, f, 5 ans, (AQ), Greengroom et Conception, 3980

Celtior, h, 5 ans, Racinger et Gazelle De Nuit, 4014

Centenialys, f, 5 ans, Centennial IRE et Artic's Room, 3967

Cesar De Pretot, h, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Nesaboudka, 3956

Chabalko, h, 5 ans, Balko et Chamberkoe, **4032/2**

Chacha And Rhum, f, 5 ans, Kapgarde et Jazz And Liquer PNA, **3990/4**

Chachoun, h, 3 ans, Solon GER et Indian Mist, 3991

Chalm, f, 5 ans, Nickname et First Elorn, 3984

Champagne Du Bourg, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Mansonia Du Bourg, **4026/2**

Chanelle D'Arc, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Lextrienne, **4061/5**

Changrila's, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Changrila, 4036

Chapeau Rouge, h, 4 ans, Vision D'Etat et Rogation, **3987/5**

Chasse Gardee, f, 5 ans, King's Best USA et Behariya IRE, **3961/2**

Chef Des Brieres, h, 5 ans, Ski Chief USA et Honor The Coffee, 4041

Chelsea De Fangey, f, 5 ans, (AQ), Panoramic GB et Oree Des Bocages, 4036

Chic Du Reverdy, h, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Noce D'Avril, **4062/2**

Chivas Charmilles, h, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Olaostiepy, **4035/4**

Choose Me, h, 4 ans, Montmartre et Chausey, **4039/1**

Chouch'ou, h, 5 ans, (AQ), Passing Sale et Nice Filly, 3975, 4032

Ci Blue, h, 5 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), **3984/2**

Circe Du Lin, f, 5 ans, Protektor GER et Razzia Du Lin, 3967

Cisland, h, 5 ans, (AQ), Nickname et Island Du Frene, **3979/1**

Claraland, f, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Ireland, **3973/5**

Clarice, f, 5 ans, (AQ), Astarabad USA et Gladice, 3961

Clever Sun, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Naissiane, **4023/1**

Clidan, h, 12 ans, Sassanian USA et Grande Briere, 3988

Clint, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Razia, **3990/3**

Clique Adroite, f, 5 ans, (AQ), Blue Bresil et Plaise Autant, 4021

Coca De Thaïx, h, 5 ans, (AQ), Crossharbour GB et Kapica De Thaïx, **4062/3**

Cocheese, h, 5 ans, (AQ), Agnes Kamikaze JPN et Quelle Eria, 3990, **4062/4**

Colonel D'Aumont, h, 5 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, **3984/5**

Comedie Musicale, f, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Meme Musique, **4040/5**

Cognac, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Akene IV, **3997/4**

Conte Maltaïx, h, 5 ans, (AQ), Astarabad USA et Rosalie Malta, 4057

Contoise Mome, f, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Sibelle Mome, 4019

Cooper Des Ongrais, h, 5 ans, Crillon et Jolie Note, 3956

Coq Du Village, h, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et L'Ame Soeur, **3961/3**

Coraline, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Princess Alco, **4021/1**

- Coralouma**, h, 4 ans, Great Journey JPN et Coraloune, 4024
- Corazonas**, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Celine Mon Coeur GER, **4008/2**
- Corentin Collonges**, h, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges, **3956/1, 4029/4**
- *Cosmic Power GER**, h, 4 ans, Samum GER et Cosmic Collisions (GB), **4051/4**
- Cote D'Azur**, f, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Reflexion, **4001/1**
- Cote De Nuits**, f, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Lune D'Etain, **3975/4**
- Covapple's**, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple's, **3961/5**
- Coverina**, f, 3 ans, American Post GB et Tahila Cove USA, 3991
- Crack Math**, h, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses, **3997/2**
- Crapule**, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Sacree Puce, **3997/1**
- Creamwell**, f, 5 ans, (AQ), Dream Well et Roveline, 3975
- Creole Blue**, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Gribouille Parcs, **3959/3**
- Cricri De L'Emion**, h, 7 ans, Crillon et Rumba Normande, 3994
- Croc En Jambe**, h, 5 ans, (AQ), Denham Red et Suzaka, 3975, 3997
- Crococelle**, f, 5 ans, (AQ), Croco Rouge IRE et Quistrelle, **3973/4**
- Cross Way (IRE)**, h, 6 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, **3957/1, 4044/1**
- Crown Carma**, h, 5 ans, (AQ), Subliminal et Rosebaie Des Salin, **4023/4**
- Crystal D'Un Jour**, h, 6 ans, Great Journey JPN et Crystal Royal, 3994
- Crystzain**, h, 3 ans, Youmzain IRE et Crystivoli, 3978
- Curieux**, h, 5 ans, Nickname et Rouge Folie, **4031/1**
- Cutting King**, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, 3990
- Cyclone D'Allen**, h, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Hesmeralda, **3975/1**
- Cyclone Jo**, h, 3 ans, Hurricane Cat USA et Diana Vertica, **3998/5**
- Cyrano De Fretel**, h, 5 ans, (AQ), Balko et Napril' de Mai, **4054/4**
- D**
- D'Accord D'Accord**, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Flower Des Champs, **3983/5**
- D'Vina**, f, 4 ans, Smadoun et Lady Of Men, **4010/2**
- Daenerys Targaryen**, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Perle Du Seuil, **4063/3**
- Daffodil Rose**, h, 4 ans, (AQ), Indian Daffodil (IRE) et Toprose, **4003/1**
- Dag Blue**, h, 4 ans, (AQ), Candidate GB et Reveuse Blue, **4063/1**
- Daisy Du Moulin**, f, 3 ans, Arc Royal GER et Tequeromas GER, 3991
- Dakota De Beaufai**, h, 5 ans, Antarctique IRE et Nova De Beaufai, **3984/3**
- Dakota De Thaïx**, h, 4 ans, (AQ), Le Triton (USA) et Pacifique De Thaïx, 3987
- Dame De L'Atlas**, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Perle De L'Ecu, **3977/2**
- Dame De Trefle**, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Joiska, **4021/3**
- Dame Groom**, f, 4 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Notre Dame Bleue, **3980/5**
- Danceur Bresilien**, h, 8 ans, Irish Wells et Fille Du Bresil, 4056
- Dandy Du Seuil**, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Fee Du Tennis, 3952, 4012
- Dans La Foulee**, f, 4 ans, Alberto Giacometti IRE et Tire En Touche, 3999
- Danse Avec La Lune**, f, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Jeu De Lune, **4021/2**
- Danse Plinn**, f, 4 ans, Lord Du Sud et Javenez, 3968, 4024
- Danseur Jaguen**, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et La Biche Du Pont, **4010/5**
- Daragouin**, h, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Algarabia, **4003/5**
- Darasso**, h, 4 ans, (AQ), Konig Turf GER et Nassora, **4007/2**
- Daring Rose**, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Prime Rose, 4010
- Dark Embruns**, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Jypsiquine, 4003
- Dark Shadow**, h, 4 ans, Al Namix et Princesse Nouba, 3959
- Dark Wood**, h, 4 ans, (AQ), Bonbon Rose et Sherywood, **4025/4**
- Darkos**, h, 4 ans, (AQ), Candidate GB et Magicielle, 4063
- Darling Collonges**, f, 4 ans, (AQ), Astarabad USA et Quadrette Collonge, **4012/4**
- Daryasi**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Shahyasi, **4007/3**
- Dashing Trois**, h, 5 ans, Soave GER et Dikita, 3984
- Dastary D'Airy**, h, 4 ans, (AQ), Astarabad USA et Panzara D'Airy, **4025/1**
- Daxxolem's**, h, 4 ans, (AQ), Axxos GER et Princiyane, 4057
- Daydreaming**, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Talpa, **3960/4**
- De Main De Maitre**, h, 4 ans, (AQ), Sholokhov IRE et Sortie De Secours, **3955/1**
- Deadheat**, h, 4 ans, Buck's Boum et Eaton Lass IRE, **3999/2**
- Deal Baie**, h, 4 ans, (AQ), Crillon et Matriochka, **3959/4**
- Deauseille**, f, 4 ans, (AQ), Denham Red et D'Oseille, **4025/3**
- Debout Les Morts**, h, 4 ans, (AQ), Laveron GB et Mere Poule, 3973
- Debussy Bellevue**, h, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Melhi Sun, 4024
- Deca De Thaïx**, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Kapica De Thaïx, **3986/3**
- December**, h, 3 ans, Noroit GER et Bayonnelle, **3998/2**
- Deception Island**, f, 7 ans, Antarctique IRE et Furika, **4001/5**
- Decibelle De Guye**, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Penelope De Guye, 3968
- Decidee Allen**, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Haida III, **4025/5**
- Decliketdeclak**, f, 4 ans, Irish Wells et Lorraine Melody, 4052
- Deesse D'Arzembouy**, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurence, **3980/1**
- Deesse De Ciergues**, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Java De Ciergues, 3973
- Deesse De Montot**, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Ulla De Montot, 4021, **4057/4**
- Deesse Du Berlais**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Wendy Du Berlais, **3963/3**
- Deesse Du Plessis**, f, 4 ans, (AQ), Axxos GER et Quelly, 4063
- Delback Star**, h, 4 ans, (AQ), Redback GB et Spidelle Star, 4003
- Delir Absolu**, h, 4 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Itiga, **4024/5**
- Demosthene**, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Page D'Histoire, **3960/2**
- Denevolo Du Lia Aa**, m, 3 ans, (AA), Benevolo De Paban et Fleur Du Lia, 4015
- Denna**, f, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Kenna, 3960, 4063
- Derby Des Pictons**, h, 4 ans, Khalkevi IRE et Selaia, **3959/5**
- Derby Mag**, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Rose Indienne, 3977
- Desesperados**, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gladice, 3999
- Desirs Des Blaises**, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Loutre, 3973
- Destin De L'Oasis**, h, 4 ans, (AQ), Elasos et Japonaise III, 3952
- Destin Sacre**, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Legende Sacree, **3952/4**
- Deux Sous D'Espoir**, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Daytona II, 3973
- Devone Play**, f, 4 ans, (AQ), Califet et Play Foule Morinie, 4063
- Dia Mans**, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Keep Well, 3977
- Diable D'Enfer**, h, 7 ans, Saint Des Saints et Eyaelle, 4044
- Diablo De La Ville**, h, 4 ans, Baroud D'Honneur et Allie, 3977
- Diabolo Forez**, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Quassiopee, **4051/1**
- Diam's Des Dunes**, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Kaline Rochelaise, 4057
- Diamant De Nath**, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Querida De Prairie, 4016
- Diamond Kiss**, f, 5 ans, Diamond Green et Love And Kiss, **4056/1**
- Diamond's Tom**, h, 4 ans, Diamond Green et Bordanova, 3987
- Diem Bourgeoise**, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Jasmine, 4021
- Dieu Vivant**, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Panique Pas, 3983
- Differente**, f, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Rhea Silva, **3960/3**
- Dimana**, f, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Quatre Bleue, **3952/5**
- Dimkara Jap**, h, 6 ans, Tiger Groom GB et Florakara, 3969
- Dinette De Ballon**, f, 5 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, **3984/7**
- Ding Ding Dong**, h, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Toque Rouge, **3952/2**
- Dino Des Ongrais**, h, 4 ans, Pistolero (IRE) et Lola Des Ongrais, **4022/4**
- Diofra Du Gouet**, f, 4 ans, Kapgarde et Lit (IRE), **3977/1**
- Diplomate Sivola**, h, 4 ans, Noroit GER et None De Sivola, **4048/2**
- Disco Des Ongrais**, h, 4 ans, Indian Daffodil (IRE) et Nava Des Ongrais, **3963/4, 4024/1**
- Diteou**, f, 4 ans, Buck's Boum et Al Gane, **4037/4**
- Diva De Mai**, f, 4 ans, (AQ), Roli Abi et Quittance, **4025/2**
- Diva De Sivola**, f, 4 ans, Noroit GER et Ker Llinka, **4016/4**

Diva De Teille, f, 8 ans, Great Journey JPN et Princesse D'Orton, **4049/2**

Diva Noir, f, 4 ans, Buck's Boum et Samba D'Allier, **4016/3**

Divine De Thaix, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Star'ela, 3952

Divine Fleur, f, 4 ans, Astarabad USA et Polyfleur, **4012/1**

Djagble, h, 6 ans, Astarabad USA et Three Well, **4009/7**

Djazz De Loued, h, 4 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 4048

Djean Rock, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Rosalba, **3952/3**

Djeddel, h, 4 ans, (AQ), Diamond Boy et Star D'Elle, 3955

Docelle, f, 4 ans, (AQ), Early March GB et Lamberline, **4063/4**

Docteur De Ballon, h, 5 ans, Doctor Dino et Nile Breeze, **3995/1**

Docteur X, h, 4 ans, (AQ), Tomorrows Cat USA et Kin D'Estruval, **4003/4**

Dogra Magra, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Iglesia GER, **4007/6**

Doker Mome, h, 4 ans, (AQ), Tonitruant USA et Lamome, **4003/3**

Doll Allen, f, 4 ans, (AQ), Balko et Nadou, **4057/5**

Dollar Abstrait, h, 4 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Joslaine, 4003

Dollar Baie, h, 4 ans, (AQ), Crillon et Juventus II, **3987/2**

Dom Valcour, h, 8 ans, Maille Pistol et Princesse Dom, **4064/4**

Domingo, h, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet, **3960/1**

Dominico, h, 4 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Provence, 3960

Domino Des Mottes, f, 4 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Qasino Des Mottes, **4021/5**

Domino Du Raynal A, h, 3 ans, (AC), Grey Risk et Dirladada, **4015/1**

Domiroli, h, 8 ans, Roli Abi et Doumia, 4013

Domkia, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Rakia, 4044

Don Padre, h, 8 ans, Lost World (IRE) et Formaliste, 4033

Don Quichott, h, 4 ans, Kap Rock et Fairyleap, 4022

Dona Crindor, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Commande Blue, 4039

Donately Wood, h, 7 ans, Donatello GER et Roberta Wood PNA, **4031/4**

Donne Le Change, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Tampabella, **4003/2**

Donnetout Du Nord, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Orathou Du Plaid, 4021

Dorelko Des Obeaux, h, 4 ans, (AQ), Balko et Kore Des Obeaux, 3952

Dors Dine, f, 4 ans, Buck's Boum et Spice, **4052/5**

Dorsa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Norsa D'Airy, 3960

Dotation, f, 4 ans, (AQ), Noroit GER et Rive Droite, 3952

Double O Seven, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Tziganes, **3968/5**

Double Voie, h, 5 ans, Coastal Path GB et Peggy Pierji, **3964/2, 4032/1**

Douce Du Maffray, f, 4 ans, Lord Du Sud et Sleeping Frisk, **3967/2**

Douniacha, f, 4 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Perenice, **4021/4**

Dourdoor, h, 5 ans, Redback GB et La Bezizais, **3953/3**

***Draconis GER**, h, 4 ans, Kamsin GER et Daphne GER, 3959, **4022/3**

Dream Du Porto, f, 5 ans, Protektor GER et La Belle Illusion, 4018

Drivernamix, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Genamix, **4046/4**

Droit De Reponse, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Gleep Will, **3960/5**

Drole De Fille, f, 4 ans, Turgeon USA et Twinzy, 3987

Ducello, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Idy, **3955/3**

Dulcar De Sivoia, h, 4 ans, Assessor IRE et Histoire Des lfs, **4037/1**

Dune Des Salines, f, 4 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Ikeya Des Salines, **4063/5**

Duo Charmans, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Thalissa Mans, **4057/3**

Durkash, h, 4 ans, (AQ), Blue Bresil et Meralda, **3952/1**

Duskill, h, 9 ans, Ski Chief USA et Dulcica, **4019/2**

Dyams D'Anjou, f, 3 ans, Ballingary IRE et Rosane, 3982

E

Easy Ball, f, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Usefully, **4042/3**

Easylande Aa, f, 3 ans, (AA), Annapolis et Keenlande, **4015/2**

Eau Furtive, f, 3 ans, Anzillero GER et Leautrelei, **4002/1**

Ebene Du Breuil, f, 3 ans, Al Namix et Paola Pierji, 4006

Eceparti, h, 3 ans, (AQ), Enrique (GB) et La Pommeriaie, **3991/3**

Echo De Balme, h, 3 ans, Solar One et Sojade, **4002/3**

Eclair Des Brieres, h, 3 ans, Sandwaki USA et Gagne Du Peze, 3966, 4002

Eclair Du Maffray, h, 3 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, 4002

Eclaire D'Etat, h, 3 ans, (AQ), Vision D'Etat et Montbresia, 4002

Econome, h, 3 ans, (AQ), Buck's Boum et Imola II, 3998

Eddy Blues, h, 3 ans, (AQ), Kotky Bleu et Oddy, **4006/3**

Edenium, h, 3 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Neuilly Le Real, **3996/5**

Edjira, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Our Ziga, 3996

Edjofull, f, 3 ans, (AQ), Full Of Gold et Johpur, 4042

Egerie Smart, f, 3 ans, Kapparde et Baya, **4042/1**

Eh Chef, h, 3 ans, (AQ), Chef De Clan et Olbia, **3993/2**

Einulty, f, 6 ans, Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER, **3957/3, 4044**

***Ejo Pritchard POL**, f, 4 ans, Belenus GER et Enchanted Ocean USA, 3986

El Camila, f, 3 ans, Coastal Path GB et Alize Des Parcs, **4005/2**

El Rio Grande, h, 3 ans, Rio De La Plata USA et Aasya USA, 4055

El'ban, h, 3 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Paloma De Saisy, 4000

Elba Du Sud, f, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Rosalba, **4045/5**

Electro Bell, f, 4 ans, Irish Wells et Blagirl, 3967

Elegant Star, f, 3 ans, (AQ), Kapparde et Victoria's Star, 4011

Elfy James, f, 3 ans, Kendargent et Policalle, 4011

Elite D'Estruval, f, 3 ans, (AQ), No Risk At All et Rose D'Estruval, 4053

Elixir Du Gouet, h, 3 ans, Vision D'Etat et My Asadore, **3993/1**

Elleland, f, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Keisland, **3954/3**

Elsa, f, 3 ans, Diamond Boy et Perle Irlandaise, 3982

Elyas D'Airy Aa, h, 3 ans, (AC), Anzillero GER et Leisha D'Airy, 4015

Elyt Of Gold, h, 3 ans, Full Of Gold et Reine Tresor, **4055/1**

Embla Colombe, f, 3 ans, Diamond Boy et Ruse De Guerre, 4042

Emma Collonges, f, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Katy Collonges, **3970/4**

En Avant Toute, f, 3 ans, Muhtathir GB et More Fun GER, **4045/4**

En Cadeau, f, 3 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, 3966

En Grande Pompe, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Posh Lady IRE, **3954/1**

Enfant Du Large, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Antagua, 3998

Enfant Roi, h, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Super Maman, **3985/5**

Ensamo, h, 4 ans, Enrique (GB) et Moon Saga, 3987

Enzoworld, h, 3 ans, Enrique (GB) et World Succes, 4000

Eoline Jolie, f, 3 ans, No Risk At All et Jolie Catty, **3982/1**

Eperlan, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Essoka, 3959

Epi Sacre, h, 3 ans, (AQ), Secret Singer et Sacree, 3985

Equemauxville, h, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Miss Academy, **4006/2**

Equita Des Obeaux, f, 3 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Hispaniola, **3954/5**

Ermontois, m, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Merka, **4020/1**

Erotic Forez Aa, f, 3 ans, (AC), Centennial IRE et Rockstar Forez, **4015/4**

Errobia De Paix, f, 4 ans, Axxos GER et Blueborg, 3967

Espoir De Bellouet, h, 8 ans, Califet et Sainte De Bellouet, **4014/2**

Espoir Des Preux, h, 5 ans, Laveron GB et Villemanzie, **3972/4**

Espoir Diode Aa, h, 3 ans, (AA), Konig Turf GER et Gardania, 4015

Espoir Du Seuil, h, 3 ans, (AQ), Network GER et Ritournelle Du Seu, **4055/4**

Espoir Royal, m, 3 ans, Martaline GB et Ma Royale, 3985

Estrella De Oro, f, 3 ans, Shakespearean IRE et Ordoudalle, 3996

Etat D'Espry, h, 3 ans, Muhtathir GB et Sably, **4028/3**

Etincelle D'Ainay, f, 3 ans, Muhtathir GB et Perle D'Ainay, 3954

Etincelle Prairie, f, 3 ans, (AC), Minley GER et Osaka De Prairie, 4015

Etoile De Ciergues, f, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Miss De Ciergues, 4042

Etoile Des Vernes, f, 3 ans, (AQ), Kotky Bleu et Popins, **4002/4**

Etoile Divine, f, 9 ans, Maresca Sorrento et Divine Sorinieres, **4058/1**

Etoo Sport, h, 3 ans, Great Journey JPN et Theloune, 3991

Etourneau, h, 3 ans, Youmzain IRE et In Love New, **4000/3**

**Etre Francais IRE*, h, 3 ans, (AQ), Anzillero GER et Toledana, 3985

Eureu Du Boulay, h, 3 ans, (AQ), Della Francesca USA et Idole Du Boulay, **4043/2**

Eurvad Pembo, f, 3 ans, Honolulu IRE et Miss Des Aigles, **3954/4**

Ever Falco, m, 3 ans, Falco USA et Evergrey, 3993

Every Bere, h, 3 ans, Hurricane Cat USA et Relicia Bere, **4055/2**

Evidence Madrik, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Strandes, **4005/1**

Evron, h, 3 ans, (AQ), Secret Singer et Rive Droite, 4045

Expressionniste, h, 3 ans, (AQ), Saddex (GB) et Salika, 4045

Expresso Collonges, h, 3 ans, (AQ), Anzillero GER et Quadrette Collonge, 3998

Extaz Aa, h, 3 ans, (AC), Slickly Royal et Kora De Blou, **4015/5**

Extra Mome, h, 3 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Reve Mome, 4043

Extreme Ludois, h, 3 ans, (AQ), Spirit One et Praline Ludoise, 4043

F

Falcolina Mama, f, 3 ans, Falco USA et Mama Daktari, 4020

Farlow Des Mottes, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Jolie Redaely, **4009/3**

Fava Has, h, 4 ans, Kappgarde et Fragante Royale, **4012/5**

Ferruccio, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Firmini, **4056/2**

Fidji Fly, h, 3 ans, Sandwaki USA et Alice De La Vis, 4020

First Daum, h, 3 ans, Anzillero GER et Sky Dance, **4027/1**

First De Barat, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Three Gold, **3989/4**

First Du Pecos, h, 7 ans, (AA), Nombre Premier (GB) et Family, 3994

First Pym, h, 13 ans, With The Flow USA et Miss Avireenne, 3979

Flot Des Flos, f, 4 ans, Balko et Royale Marie, **3963/2**

Forestiera, f, 7 ans, Forestier et Une Majeste, 4001

Forme Vega, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Formaliste, **4016/5**

Forsocks D'Ycy, h, 7 ans, Hurricane Cat USA et Sagane Des Mottes, 4058

Fouburg, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Folie Lointaine, 4056

Frenchiscat, f, 5 ans, Hurricane Cat USA et French Com, **4023/5**

Frick Has, f, 3 ans, Fuisse et Fragante Royale, 3982

Full Glass, h, 4 ans, Diamond Green et Full Tune, **3959/1**

G

Gaelick Kap, f, 4 ans, Kappgarde et Gaelika (IRE), 4012

Galaxie D'Anjou, f, 3 ans, Full Of Gold et Sweet Girl De Gal, **4020/5**

Gasalto, h, 3 ans, Medicean GB et Sainte Colombe IRE, 4043

Gaspar De Pretot, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Tekakwhita, **3955/2**

Gato, h, 4 ans, Balko et Djethys, **4060/2**

Gazelle Bird, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Daliance, 3955

Gelif, h, 4 ans, Lauro GER et Gelive, **4039/4**

Gentiane De L'Aube, f, 3 ans, Spirit One et Lina Memory, 3954

Gielo De Somoza, h, 8 ans, Antarctique IRE et Mondara IRE, **4033/3**

***Gigilmatto IRE**, h, 6 ans, Kodiak GB et Petit Grise IRE, 4031

Gingris Des Dunes, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Ginbleue, 4043

Glamorous Dream, f, 8 ans, Dream Well et Glamsalsa, 3989

Go For De Houelle, h, 4 ans, Saint Des Saints et Inconciente, **4010/3**

Go Rapids, h, 4 ans, Stormy River et Love And Kiss, **4039/2**

Goji, f, 3 ans, Saddex (GB) et Medanik, **3954/2**, **4053/3**

Gold And Fire, h, 3 ans, Full Of Gold et Genetiere, 4000

Goldami Ka, f, 3 ans, No Risk At All et Tahomas, 3982

Golddy Crown, h, 10 ans, True Brave USA et Cara Maria, **4056/3**

Goldmantis, h, 6 ans, Full Of Gold et Mante Jolie, **3979/4**

Good Lucky, h, 3 ans, Spirit One et Luckystar Du Frene, **3991/1**

Good Mood Today, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Galaxie Salsa, **4059/5**

Gorgeous Green, h, 4 ans, Diamond Green et Drop Dead Gorgeous (IRE), **3980/4**

Grand Depart, h, 4 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, **4007/7**

Grand Des Landes, h, 4 ans, Sleeping Car et Grandchampenoise, **3983/2**

Grand Vertige, h, 5 ans, Vertigineux et Guimpe, **4047/2**

Grandgarde, h, 4 ans, Al Namix et Grande Cavale, **3963/1**

Great Jack, h, 5 ans, Great Journey JPN et Final Issue, 4018

Great Paul, h, 4 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, **4060/1**

Grenehout, f, 5 ans, Diamond Green et Altane, 3994

Grumari, h, 3 ans, Nayef USA et Tudor Court IRE, 4002

***Guivetown PNA**, f, 4 ans, Literato et Hope Town, 4039

Guyonne, f, 4 ans, Nombre Premier (GB) et Gymnote, 3987, **4052/1**

H

Hannou Pol Avenue, h, 3 ans, Hannouma (IRE) et Corfu IRE, 4043

Hanzie Des Hazards, f, 3 ans, Anzillero GER et Hasquaine, 4011

Happening, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Harmonique, **3969/2**

Happy Nowhere, f, 5 ans, Samson Happy JPN et Dis Nous Tout, **4032/5**

Happy Vireenne, f, 5 ans, Turgeon USA et Legende Vireenne, 4001

Hasardeur, h, 6 ans, Lando GER et Toamasina, 4035

Hector Warrior, h, 7 ans, Sin Kiang et Mimi Valley, **3958/2**

***Heroforhell IRE**, f, 4 ans, Dylan Thomas IRE et Haleyev IRE, **4052/3**

Hilton Jelois, h, 5 ans, Hannouma (IRE) et Jenne Jelois, 4056

Hodija, f, 6 ans, (AC), Assessor IRE et Hestampe Japonaise, 4017

Honor Yalta, f, 5 ans, Konig Turf GER et Fany Florielene, **3967/4**

Hors La Noire, f, 5 ans, Redback GB et Ma Citadelle, **4046/1**

Horus De Pompadour, h, 4 ans, (AC), Le Balafre et Hestampe Japonaise, **4063/2**

Hosanna Des Obeaux, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Harpreuilla, **4020/4**

I

Imperceptible, h, 4 ans, Slickly Royal et Something Fine, **3980/2**

Inawen, h, 4 ans, Iffraaj GB et Kyleam (GB), 4007

Independenceday, h, 3 ans, Monitor Closely IRE et Prima Note, **3996/1**

Indian Rode, h, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Mis Rode, 4032

Indianeyev, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, **4064/1**

Innovate, f, 5 ans, Full Of Gold et Ryde, **4054/1**

Irakien, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Isamixe GER, **3958/5**

Irish Douk, h, 4 ans, Irish Wells et Doukanane, 4022

Irnova Has, f, 3 ans, Turgeon USA et Irostare, **3982/4**

Irresponsable, f, 3 ans, Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE, **3978/2**

J

J'Ai Oublie Nico, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Neicha, 3955

Jani Perse, h, 5 ans, Bernebeau et Janimone, 3988

Janidelle, f, 4 ans, Croco Rouge IRE et Janidale, 4022

Janika, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Majaka, **4007/5**

Jimmy De Lille, h, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Fol' Allegria USA, **4000/2**

Johana River, f, 4 ans, Timos GER et Quiquijana, 4022

Joubachope, f, 3 ans, Captain Chop et Very Sol, 4011

Journeyrose, f, 5 ans, Great Journey JPN et Rose Beryl, **3964/5**

Jubilatoire, f, 4 ans, Konig Turf GER et Jaune De Beaufai, 3986

***Jupiter GER**, h, 7 ans, Electric Beat GB et Jeanine GER, 3953

K

Kadaumos, h, 5 ans, Monos GER et Kadoulka, **3969/3**

Kadorr, h, 5 ans, Lauro GER et Sheshamba, 4036

Kalvi, h, 6 ans, Day Flight GB et Kadalka, 3965

Kanidor, h, 4 ans, Candidate GB et Carmenne, **4051/5**

Kaperia, f, 9 ans, Kappgarde et Bella Eria, **4033/2**

Kapsize, h, 3 ans, Kappgarde et Loin De Moi, **4028/5**

Kapville, h, 10 ans, Kappgarde et Ville Eagle, **4029/2**

Kapwin, h, 4 ans, Kappgarde et Equipiere, **4048/5**

Karl Emmanuel, h, 3 ans, Martaline GB et Kaer Gwell, **3998/4**

Kathy La Belle, f, 5 ans, Nickname et Tikisol, **4032/4**

Kavalдор, h, 7 ans, Rosen Kavalier JPN et Janidor, 4050

Kenaxxos, h, 5 ans, Axxos GER et Irunarri, 3973

Kerys, f, 8 ans, Tiger Groom GB et Milyseme, **4041/3**

Kestrel Maker, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Kestrel Mail, 3965

Kibaki, h, 6 ans, Forestier et Kilkee, **4047/1**

Kid Driver, h, 4 ans, Domedriver (IRE) et Kiowas, **3968/3**

Kilmartin, h, 4 ans, Diamond Green et She Say's (GB), **4060/5**

King Goubert, h, 4 ans, Martaline GB et Madoudal, **3983/1**

Kinito, h, 4 ans, Forestier et Bonny Hours, **4016/2**

Klasel De Kerbarh, f, 4 ans, Turgeon USA et Etoile De Kerbarh, 4024

Klassical Dream, h, 3 ans, Dream Well et Klassical Way, **3985/2**

Klaus Your Eyes, h, 5 ans, Konig Turf GER et Minute Blonde, **4023/2**

Konig De L'Aunay, h, 4 ans, Konig Turf GER et Grace De L'Aunay, **4048/4**

Kovablue, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Anashkova (IRE), 4012

Krackoff, h, 5 ans, Turgeon USA et Zabolika, 4057

L

L'Amour Du Risk, h, 3 ans, No Risk At All et Lamaya, **3998/1**

L'Eaureate, f, 5 ans, Buck's Boum et Eau De Chesne, **4030/3**

L'Estran, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Lesquera, **3987/1**

La Bella, f, 3 ans, Kapgarde et La Trattoria, **4002/2**

La Chavanne, f, 4 ans, Turgeon USA et La Ragoterie, **4037/2**

La Madeleine, f, 5 ans, Creachadoir IRE et Vocatine (IRE), **3990/5**

La Moulinere, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Ahombros, **3967/1**

La Percutante, f, 3 ans, Saddex (GB) et Califete Royale, **3982/2**

La Sagesse, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Cadette Bleue, **4048/3**

Laconquete, f, 4 ans, Muhtathir GB et Hurray, 3959

Lady Bellissima, f, 4 ans, Thewayyouare USA et Lady Bex IRE, **3955/4**

Lady Enki, f, 4 ans, Kapgarde et Lady Needles (IRE), 4012

Lady Hourcat, f, 4 ans, Rashbag GB et Monthana, 4016

Lamigo, h, 9 ans, American Post GB et Lamboghina GER, **3988/1**

Le Creole, h, 3 ans, Buck's Boum et Miss Glacee, **3970/3**

Le Patriote, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Sentosa, 3984

Le Romarin, h, 8 ans, Balleroy (USA) et La Serenite GB, 3989

Le Sannoisien, h, 3 ans, Hurricane Cat USA et Paniquarette, **4043/4**

Le Terrible Noir, h, 5 ans, Laveron GB et Malycia Marly, 3980, **4018/1**

Les Beaufs, h, 8 ans, Apsis GB et Yeomanry, **3989/1**

Let Me Tell You, h, 8 ans, Turgeon USA et Jeanquiri, **4049/5**

Liberty Du Charmil, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Late Fortune, 3958

Liffey, f, 4 ans, Turgeon USA et Heritage River, **3977/5**

Lilsea, h, 3 ans, Lilbourne Lad IRE et High Sea (IRE), 3978

Little Noria, f, 7 ans, Air Eminem IRE et Crazy Pous, **4034/2**

Little Roger, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Just For Fun, **4031/2**

Lizete, f, 5 ans, Balko et Katiouška, **4064/2**

Lobero, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Leggia, **3975/2**

Loca Furiosa (IRE), f, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Miss Bex (IRE), 3996

Lohengrin Du Lys, h, 8 ans, Saint Des Saints et Pacific Lady, 3969

London Whale, h, 6 ans, Monsun GER et Lady Zorreguietta, 4014

Longuivy De La Mer, h, 4 ans, Martaline GB et Millessima, 4007

Lord Des Sigales, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Ready Ballerine IRE, 3968

Lord Prestige, h, 10 ans, Kapgarde et Prestige Girl, **4008/5**

Lorrainas, f, 3 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, **3970/2**

Loupia, f, 8 ans, Balko et Passing Dancer, 3974

Lucky Drop, h, 6 ans, Kendargent et Lina Drop, **4041/5**

Lucky Net Love, h, 4 ans, Network GER et Line Lovely, **4037/3**

Lunaya, f, 5 ans, Voix Du Nord et Lamaya, 3984, **4056/5**

M

Ma Cagnotte, f, 5 ans, King's Best USA et Masaya SWI, 3984

Ma Chere Amie, f, 4 ans, Zanzibari USA et Reaction Rapide, 3986

Magguy Blue, f, 3 ans, Magadino et Blue Bell Quel, 3991

Magician, h, 3 ans, Manduro GER et Now Again GER, **3996/3**

Mai Jeanne, f, 3 ans, Vatori et A La Belle Etoile, 3993

Makata Blue, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Danse Quatz, **4042/5**

Mallorca, f, 7 ans, Falco USA et Red Vixen IRE, 4008

Mangiennes, f, 3 ans, Legolas JPN et Slew Dancer (GB), 4028

Manouka, f, 3 ans, Sinnard IRE et Masaola, 4011

Manutea, h, 4 ans, Carlotamix et Marutea, **3968/2**

Marcyas, h, 3 ans, Martaline GB et Palmeria, **4043/5**

Maremma Hills (GB), f, 5 ans, Sir Percy GB et Mahima, 3967

Mareskia Talisker, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, **4057/1**

***Marinas GER**, h, 10 ans, Sholokhov IRE et Majorata GER, **4019/1**

Martasprings, f, 3 ans, Martaline GB et Aurore Celtique, 4042

***Marvelloso GB**, h, 9 ans, Tobougg IRE et Qudrah IRE, **3957/5**

Matriark, f, 3 ans, Martaline GB et Trofee Dore, 4011

Maximo Meridio, h, 6 ans, Mr Sidney USA et Maria De La Luz (GB), **3994/1**

Mayberry, f, 5 ans, Zanzibari USA et Kalberry, 3984

Megeve, f, 4 ans, High Rock (IRE) et Snow Spirit (GB), 4022

Meharee Aa, f, 3 ans, (AA), Benevolo De Paban et Muscade, **4015/3**

Melodie D'Un Soir, f, 5 ans, Early March GB et Lady Dancer, **3990/2**

Memorial Silver, f, 3 ans, Kotky Bleu et Maryssia, 3982

Menthe Poivree, f, 5 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 3988

Menthol, h, 3 ans, Spirit One et Jolie Menthe, 3985

Menu Menthol, h, 5 ans, Nickname et Synera, **4004/5**

Miel Cafe, h, 9 ans, Denham Red et Istrie, **4050/3**

Miesque Speed, f, 4 ans, Miesque's Son USA et Speedy Blue, 3987

Mille Rubis, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Rubilite, **4011/4**

Milord Thomas, h, 8 ans, Kapgarde et Star D'Avril, **4008/3**

Miracle Du Desert, h, 3 ans, Fuisse et Desert Melody, 3985

Miss Du Jura, f, 6 ans, Assessor IRE et Miss Du Turf, 4030

Miss Flicka, f, 4 ans, Martaline GB et Miss Cybelle, **4012/3**

Miss Protektor, f, 6 ans, Protektor GER et Ruyu River, **3953/4**

Miss Salsa Blue, f, 4 ans, Blue Bresil et Brave D'Honneur, **3986/2**

Mister Papy, h, 5 ans, Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine, **3964/1**, 4054

Mister Tic, h, 5 ans, Network GER et Baie Royale, **4023/3**

***Modeliste IRE**, f, 3 ans, Shirocco GER et Clever Mode, 4042

Modestino, h, 4 ans, Turgeon USA et Queen Maresca, **4012/2**

Mondieu, h, 4 ans, Manduro GER et Policalle, 3987

Moody Mary, f, 3 ans, Saint Des Saints et Mood, 3982

Mount Kailas, h, 4 ans, Kapgarde et Villa Joyeuse, 3959

Music In Breizh, f, 4 ans, Milanais et Lost Music, 3977

Muthalia, f, 3 ans, Muhtathir GB et Ligga, 4053

My Way Emel, f, 4 ans, Deportivo GB et Iron Way, 4016

N

Naday Idef, f, 4 ans, Never On Sunday et To Green GER, **3967/5**, 4057

Nathamy, h, 4 ans, Confuchias IRE et Astaralyse, 4022

Native Story, f, 3 ans, Kapgarde et Chita Magnetic (IRE), **4042/2**

***Navarone SPA**, h, 6 ans, Palamoss IRE et Rose Victory, **4014/5**

Netcam, f, 5 ans, Network GER et Orlana, **3961/1**

Never Fall Again, h, 3 ans, Never On Sunday et Masseria, **3993/4**

News At Ten, h, 3 ans, Saint Des Saints et Nickelle, **4000/5**

***Night Gigolo AUT**, h, 4 ans, Storm Mist IRE et Night Music GER, **3968/1**

Nikabuss, f, 5 ans, Iron Mask USA et Panika, **4004/4**

Nikodam, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Rainbow Crest, 4007

Nil Dream, h, 3 ans, Dream Well et Nova Cristina, **3985/4**

Nildargent, h, 3 ans, Kendargent et Nicole, 4043

No Risk For You, f, 3 ans, No Risk At All et Cafe Blum, **4053/5**

Noble Des Ducs, h, 4 ans, Grand Couturier GB et Noble Zazie, 3968

Nom De Famille, h, 3 ans, Poliglote (GB) et New Saga, 3985

Norma Du Lemo, f, 7 ans, Roli Abi et Jolie Joyau, 3965, **4064/5**
Nouvelle Vision, f, 3 ans, Vision D'Etat et Nakiya, 3970
Nuit Secrete, f, 5 ans, Linnngari IRE et Aventure Secrete, **4038/3**
Number Moon, h, 3 ans, Nombre Premier (GB) et October Moon, 3996

O

Ola Malpic, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Old Beino, **3978/4**
Old Chap, h, 6 ans, Early March GB et Chappaquidick, **4056/4**
Olympic Torch, h, 4 ans, Country Reel USA et Risque De Verglas, **4007/4**
Omaha Spirit, h, 3 ans, Enrique (GB) et Locyborg Royale, 4020
One Sweet, h, 3 ans, Spirit One et Sweet Orientfawn IRE, **3996/4**
Onsaijamais, h, 6 ans, Kap Rock et Romantique Cotte, **4026/1**
Orange Peel, h, 3 ans, Al Namix et Veillee D'Armes, 4043
Ordinary Love, f, 4 ans, Vision D'Etat et Lylil Rose, **4052/4**
Oso Bello, h, 9 ans, Corri Piano et Sweet Valrose, 3988

P

Panigale, h, 4 ans, Creachadoir IRE et Zarazienne, **3973/1**
Panis Moon, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Xistu, **3984/6**
Parc De Belleville, h, 3 ans, Laverock IRE et Ghostly Dance, 3998
Paris Do Brasil, h, 7 ans, Early March GB et Zizou, **4009/6**
Park Light, h, 7 ans, Walk In The Park IRE et Yellow Light, **4033/1**
Parker Ridge, h, 7 ans, Green Tune USA et Peinture Bleue USA, 4044
Pasifae, f, 4 ans, Great Journey JPN et Dorylee, 4052
Pasquiphard, h, 9 ans, Pistolero (IRE) et Princesse Maria, **4044/4**
Passionnante, f, 4 ans, Dragon Dancer GB et Reine Du Bouffay, **3959/2**
Passionnante, f, 8 ans, Limnos JPN et Rosy Junior, **3965/4**
Patriote, h, 5 ans, Milk It Mick GB et Teresa Moriniere, 4004
Paulougas, h, 5 ans, Turgeon USA et Bois Cherie, **4009/1**
Pearl Daram, h, 7 ans, Daramsar et Pearl River, 4044
Perlefine, f, 3 ans, Voix Du Nord et Perle Sainte, **4011/5**
Perseverance, m, 3 ans, Montmartre et Delys, **3991/2**

Petard De Bonate A, h, 3 ans, (AC), Soave GER et Pamela De Bonate, 4015
Petilucky, h, 6 ans, Ultimately Lucky IRE et La Petite Angevine, **3965/2**
***Petit Guerrier IRE**, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Pivoline, 3985
Petit Sidney, h, 5 ans, Mr Sidney USA et Petite Speciale USA, **4040/1**
Petrus Du Berlais, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Psychee Du Berlais, **4032/3**
Phenicienne, f, 3 ans, Muhtathir GB et Prairie Moon GB, **3978/1**
Pichelot, h, 4 ans, Konig Turf GER et Haute Chartreuse, **3999/1**
Plumix, h, 7 ans, Al Namix et Brincaplume, **4046/5**
Polipa, h, 11 ans, Poliglote (GB) et Pasgentry, **4009/2**
Polival, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Val D'Aumane, **3991/5**
Polygona, f, 7 ans, Poliglote (GB) et Dona Rez, 4008
Pomone Du Berlais, f, 3 ans, Saint Des Saints et Psychee Du Berlais, 3954, 4053
Poonam, h, 6 ans, Trempolino USA et Pepples Beach GER, **3981/4**, **4058/2**
Positano Sud, h, 7 ans, Linda's Lad (GB) et Amalfitana, 4009
Post Scriptum, f, 5 ans, Antarctique IRE et Belucci, 4018
Powers Succes, h, 10 ans, Priolo USA et Neken Succes, **4047/3**
Prince Borsov, h, 6 ans, Martaline GB et My Vanessa, 3988
Prince De Bellouet, h, 5 ans, Balko et Sainte De Bellouet, **4004/3**
Prince De La Barre, h, 5 ans, Iron Mask USA et Haute Et Claire, **3964/3**, **4054/2**
Prince Donegal, h, 4 ans, Montmartre et Princess Argenta USA, **3977/4**
Prince Of Fields, h, 5 ans, Enrique (GB) et Great Care USA, 3988
Prince Philippe, h, 7 ans, Denham Red et Coquine D'Anjou, 4008
Princess Chasca, f, 3 ans, Rio De La Plata USA et Palapa GB, 4053
Princesse Delile, f, 8 ans, Vic Toto et Apolietta, **3994/4**
Pro Deo, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Frederica, **3963/5**
Protekrice, f, 4 ans, Turgeon USA et Protektion, **4039/3**
Pyramid Burg, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, **4002/5**
Pyromane, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Pyrana USA, 3983

Q

Quadagold, h, 13 ans, (AC), Goldneyev USA et Kadalka, **4033/5**
Quaker, h, 3 ans, Irish Wells et Quenta Des Bordes, **4027/3**
Quasar, h, 13 ans, (AC), Le Balafre et Ikeya Des Salines, **4058/3**
Queens Crystal, f, 3 ans, Turgeon USA et King's Crystal GB, **3982/3**
Quel Ouf, h, 3 ans, Chichi Creasy et Solenzara IRE, **3978/3**, **4059/3**
Quick Wave, f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Magicaldoun, **3986/4**
Quinze De La Rose (IRE), h, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Bal De La Rose (IRE), 3990

R

Raffles Sun, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Gray Steam, **4006/5**
Raising River, h, 4 ans, Stormy River et Raise A Mind (IRE), **3977/3**
Rangoon, h, 4 ans, Country Reel USA et Lady Angele, **3968/4**
Rasica, h, 7 ans, Enrique (GB) et Rasia, **4008/4**
***Ravens Hill IRE**, h, 4 ans, Raven's Pass USA et Sister Red IRE, 4037
Rawai, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Passion Play, 3989
Rea D'Honore, f, 3 ans, Dream Well et Elivette, 3991
Ready To Win, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Eneide De Bellouet, 3965
Recurrens, h, 7 ans, Orpen USA et Versande, 4058
Red Burg, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Red Folie USA, **4028/4**
Red Mix, h, 4 ans, Al Namix et Fideley, 3955
Regaxos, h, 4 ans, Axxos GER et Regulatrice, **4022/1**
Reine Timaca, f, 5 ans, Malinas GER et Sunkajide, **3973/3**
Relkadam, h, 3 ans, Muhtathir GB et Gloirez, 3985
Resent Full, h, 9 ans, Cachet Noir USA et Rivastine, **4013/3**
Reve Des Gabiers, h, 3 ans, Irish Wells et Belle Maison, **4020/2**
Rikita Du Manoir, f, 12 ans, (SF), Le Balafre et Doree Du Manoir, **3969/1**
***Riviere Champagne IRE**, h, 3 ans, Helmet AUS et River Mountain GB, **4055/5**
Roadvision, h, 3 ans, Vision D'Etat et Madison Road (IRE), 3985
Roc Bleu, h, 3 ans, Shakespearean IRE et Pierre Bleue, 4055

Roc Des Salines, h, 12 ans, (AC), Cadoudal et Fausta Des Salines, **3981/5**
Rock De Baune, h, 3 ans, Saddex (GB) et Sofia De Baune, **3985/1**
Rocky Cath, h, 7 ans, Roman Saddle (IRE) et Houka Pitch, **3981/3**
Rose Des Bois, f, 9 ans, Bonnet Rouge et Pervenche Des Bois, **4044/5**
Rosemarie Has, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Formosa Joana Has, **4011/1**
Roxinela, f, 4 ans, Muhtathir GB et Grivette, **3986/1**
Roxy Tornado, f, 3 ans, Hurricane Cat USA et Magic Away, **3970/5**
Royale Bird, f, 5 ans, Balko et Oiseliere, **4061/3**
Royale Maria Has, f, 3 ans, No Risk At All et Royale Ultimate, **4005/3**
Ruby chop, h, 3 ans, Captain Chop et Red Ballerina (IRE), **4059/2**
Running Gag, h, 3 ans, Panis USA et Mala Mala, **3966/2**
Russell, h, 9 ans, Vettori IRE et Coffee Bean, 4050
Ryvalo Des Brosses, h, 12 ans, (SF), Passing Sale et Idole Des Brosses, 4047

S

Sabina De Baune, f, 5 ans, Protektor GER et Java De Baune, **4040/4**
Sacre Tsar, h, 6 ans, Stormy River et Sartene, **3994/3**
Sacred Heart, h, 6 ans, My Risk et Sacred Music USA, 3989
Sagima Rosetgri, f, 5 ans, Sageburg (IRE) et Tiriyma IRE, 4023
Saint Ber Song, h, 11 ans, (AQ), Bernebeau et Isterienne, **3979/3**
Saint Path, h, 6 ans, Coastal Path GB et Santa Bamba, 3953
Sainte Bowl, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, 4007
Saints D'Aubrelle, h, 3 ans, Saint Des Saints et Qudrah IRE, 4028
Salsa D'Arabie, f, 3 ans, Kingsalsa USA et Mer D'Arabie, **4053/1**
Samsecret, h, 8 ans, Secret Singer et Sambirane, **3979/5**
Samuel French, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Miss Poutine, 4013
Samysan, h, 5 ans, Domedriver (IRE) et Campiglia, 3984
***Sang Dasher GER**, h, 5 ans, Dashing Blade GB et Sang Sun GER, **4036/4**

Santa Diana, f, 3 ans, Saint Des Saints et Dana Royale, **3982/5**

Sarika, h, 11 ans, (AQ), Grand Tresor et Arika, **3974/3**

Sasha Royal, h, 7 ans, Mister Sacha et Royale Bee, **4019/3**

Scaliba, f, 6 ans, Califet et Scarlock, 4034

Scout Toujours, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Scoutingaround USA, 4028

Secret Magic, f, 4 ans, Kapgarde et Loulia, 4010

Serbian Lass, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Montoria, 4052

Serial, h, 3 ans, Kapgarde et Segre, **3970/1**

Serko D'Ace, h, 11 ans, (AQ), Sassanian USA et Diva De Chalamont, **3992/4**

Set Dancer, h, 7 ans, Irish Wells et Steel Dancer, 4014

Sevros, h, 7 ans, Falco USA et Betwixt IRE, 4056

Shako De La Roche, h, 3 ans, Shakespearean IRE et Ainhoa Bacchanale, 4020

Shamrock Rover, h, 3 ans, No Risk At All et Lady Scarlet, 3985

Sharock, h, 3 ans, Kap Rock et Gheisha, **4045/1**

***Sheila's Lad IRE**, h, 3 ans, Lilbourne Lad IRE et Lady Dottie IRE, **4055/3**

Sherry Do, h, 11 ans, (AQ), Grand Tresor et Cissy II, **3974/5**, 4058

Shoban Du Mathan, h, 8 ans, Smadoun et Stone's Glow USA, **4014/4**

Sickyl Papa, h, 4 ans, Slickly Royal et Dragey Girl, 3977

Silver Chop, h, 8 ans, Soave GER et Free Track, 3979

Silver Du Brizais, h, 6 ans, Tremolino USA et Star Du Brizais, 3994

Sindarbueno, h, 4 ans, Sinndar IRE et La Grande Dame, **4024/4**

Sirwa Du Bocage, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Got Aba, **4042/4**

Sky Path, h, 5 ans, Coastal Path GB et Subtle Brain, **4030/5**

Slimy, f, 4 ans, Slickly et Only Me, 4016

Soft Dancer (IRE), h, 8 ans, Poliglote (GB) et Soft Gold USA, 4056

Soibel Des Salines, f, 11 ans, (AQ), Polish Summer GB et Fausta Des Salines, 3981

Sol Car, f, 6 ans, Solon GER et River Tune, 3989

Soldier's Queen, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen, **4051/3**

Song And Whisper (IRE), h, 7 ans, Peintre Celebre USA et Simay TUR, **3995/2**

Soral De Kerzel, h, 3 ans, Army King et Dixie Swing, 4005

Soverato, h, 5 ans, Protektor GER et Shaskalina, 3980, 4057

Spanish Du Breteau, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Cridac, 3984

Sparsiflore, h, 3 ans, Youmzain IRE et Santaflora, **4028/2**

Spinozzar, h, 3 ans, Spider Flight et Stenella, **4006/1**

Spirit Or Soul, h, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Far Across (GB), 3989

Spring Risk, f, 3 ans, No Risk At All et Spring Baby, 4011

St Kitts, h, 3 ans, Saint Des Saints et Sacarine, 4027

Star De La Coquais, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Nobystar, 3975, **4046/3**

Star De La Prise, h, 11 ans, (AQ), Smadoun et Girl Royale, **4058/5**

Star Iron, h, 5 ans, Iron Mask USA et Star Sega, 4023

Stardream, h, 7 ans, Dream Well et Starlin, **3974/1**

Steeple Flag, h, 4 ans, Martaline GB et Rainbow Flag, **3987/2**

Stellamaker, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Stella Matine, 4007

Storminator, h, 8 ans, Stormy River et Becqualette, **3995/4**

Street Fight, h, 3 ans, Al Namix et Acland Street, **4020/3**

Sucaille, f, 3 ans, Sumitas GER et La Joncaille, 4000

Sudiste, h, 4 ans, Califet et Suzuka, **3999/5**

Sugar Crush, h, 3 ans, Muhtathir GB et Jenaouraisjamaiscru, **3985/3**

Sulfite, f, 4 ans, Simplex et Vilaya, 4039

Summer Sweet, h, 3 ans, Spirit One et Mer Du Sud, 4055

Sun Raider, h, 3 ans, Tiger Groom GB et Ruyu River, 3978

Super Nonant, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Sagienne, **3965/5**, **4038/2**

Super Sage, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, 4000

Super Tivoli, h, 8 ans, Super Celebre et Crystivoli, 4013

Superburg, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, **4061/1**

Surely Try, h, 7 ans, Prince Kirk PNA et Carmen Tonic, **4019/4**

Sweet Home Aa, f, 3 ans, (AA), Benevolo De Paban et Home Maid, 4015

Syndromos, h, 5 ans, Muhtathir GB et Dexandra GR, **3961/4**, 4040

T

Terrefort, h, 4 ans, Martaline GB et Vie De Reine, **3983/3**

***Texada GB**, f, 4 ans, Cacique IRE et Spacecraft USA, 3987, 4052

The Golden Boy, m, 4 ans, Myboycharlie IRE et Adjira (IRE), 4007

The Reader, h, 8 ans, Lando GER et Shadline, **3988/5**

The Reckoning, h, 3 ans, Enrique (GB) et Upside Down Cake (GB), **3996/2**

The Stomp, h, 7 ans, Layman USA et Version Originale, **4008/1**

Thiago Des Dunes, h, 3 ans, Al Namix et Crystal Spark, 4045

Tiesto D'Authie, h, 6 ans, Cachet Noir USA et Tikibreeze, **4013/1**

Tim Cassandre, h, 4 ans, Timos GER et Lady Cassandre, **4051/2**

Titi De Montmartre, f, 4 ans, Montmartre et Royal Tiara UAE, 3986

Tivoli Sym, f, 5 ans, Hold That Tiger USA et Symbolic ARG, **3964/4**, **4064/3**

Tombe Du Lit, h, 10 ans, (AQ), Assessor IRE et Gibelotte, **3962/2**

Tomgarry, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Tamsna, **3999/4**

Touz Day, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr, 3985

Triangle D'Or, h, 10 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Natalia, **3974/2**

Tribalion, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Trice, 3996

Triton Royal, h, 5 ans, Le Triton (USA) et Ahombros, 4032

Troquinor, h, 10 ans, (AQ), Assessor IRE et Goquina, **4049/4**

Tulip Sun, f, 4 ans, Zambezi Sun GB et Tulipe De Beaufai, 3977

Turbo, h, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et Spring Of Passion, **4046/2**

Turbolina, f, 3 ans, Turgeon USA et Spring Gold, **4011/2**

Tuticolle, h, 10 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, **3976/5**

Tyrol Bleu, h, 10 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Jacinthe Bleue, **3992/3**

Tyzeff, h, 3 ans, Fuisse et Helguera, 4000

U

Udiane, f, 9 ans, (AQ), Califet et Gloriane II, **4034/3**

Udino, h, 9 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Loustine, **4026/5**

Ulbery, f, 9 ans, (AQ), Assessor IRE et Elbury, **3953/2**

Ulti Mome, h, 9 ans, (AQ), Passing Sale et Lamoune, **4038/4**

Ultimatum De Balme, h, 9 ans, Cachet Noir USA et Calyptol, 4035

Ultraballe, f, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Joslaine, 4001

Ulysse De L'Aunay, h, 9 ans, Roli Abi et Lady Rosekadrou, 4047

Ulysse De Loucas, h, 9 ans, (AQ), Antarctique IRE et Ocamina, **4049/3**

Un Avant Gout, h, 3 ans, Shakespearean IRE et La Masai, **4059/4**

Un D'Ussel, h, 9 ans, (AC), Balko et Lakme De Brejoux, 4017

Una Des Sources, f, 9 ans, (AQ), Network GER et Java Du Moy, **4038/5**

Une Dam, f, 9 ans, (AQ), Dear Doctor et Toille Dam, **4050/1**

Une Des Sacart, f, 9 ans, (AQ), Ungaro GER et Fasolasido, 4031

Unefleurduquartier, f, 9 ans, (AQ), Califet et Fleur De Sourdon, 3976, **4058/4**

Unexcepted, h, 3 ans, Anzillero GER et Eaton Lass IRE, **3998/3**

Unique Des Sources, h, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Lipari Du Moy, 3989

Uno Baie, h, 9 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Ilari Du Missellot, **4013/5**

Uptown Girl Mail, f, 9 ans, Malinas GER et Favilla Mail, 4014

Urgent De Forme, h, 9 ans, Assessor IRE et Bea De Forme, 4031

Urkashe, f, 9 ans, (AQ), Clety et Meralda, **4034/4**

Ursulone, f, 9 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Manza, **3962/3**

Utah De La Coquais, h, 9 ans, (AQ), Nidor et Noblevie, 3958

Uvenery, h, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Infancy, **4049/1**

Uxia Du Lin, f, 9 ans, Until Sundown USA et Xena Du Lin, **3957/4**

V

Vaheoz, h, 8 ans, (AQ), Doyen IRE et Kwertyze, **4061/2**

Vaillant L'As, h, 7 ans, Davidoff GER et Belle Des As, 3981

Valence D'Aumont, h, 3 ans, Sinndar IRE et Ice Ti ITY, 3998

Valet De Ciergues, h, 8 ans, (AQ), Voix Du Nord et Dame Aurelie, 4029

Valmy De Vaut, h, 8 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Lolita De Vaut, 4056

Valseur De Sarti, h, 8 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Hopala, **3953/5**, **4026/4**

Valtor, h, 8 ans, (AQ), Nidor et Jossca, **4013/4**

Van Gogh Du Granit, h, 8 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, **3953/1**

Vanesse, f, 5 ans, Vertigineux et Vesolia, 3967

Vanille Juvigne, f, 4 ans, Konig Turf GER et Fany Florielene, **4052/2**

Vanope, f, 8 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nefta, **4065/1**

Vataman, h, 6 ans, Cardoun et Volhynie, **4044/3**

Vauban Laugil, h, 8 ans, (AQ), Tirwanako et Capucine De Baudan, 3988

Vedy De La Thinte, f, 8 ans, (AQ), Anzillero GER et Sly De La Thinte, **3976/3**

Vella Du Vaududon, f, 3 ans, Intrepid Jack GB et Beauty Smile, 3970

Venale, f, 3 ans, Diamond Boy et Idee Recue, 3982

Vendelogne, f, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE, 4001

Vent D'Allier, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure, **3988/2**

Vent Des Dunes, h, 8 ans, (AQ), Crillon et laera Des Dunes, 3992

Venus City, f, 8 ans, Balko et Hanoi City, **3969/4**

Venus De La Thinte, f, 8 ans, (AQ), Anzillero GER et Belis De La Thinte, 4038

Venus De Thaix, f, 8 ans, (AQ), Network GER et Etoile De Thaix, **3962/4**

Verdel De Kerza, h, 8 ans, (AQ), Brier Creek USA et Girl De Sourdon, **4014/3**

Verdure Des Obeaux, f, 8 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Herbe D'Estruval, **4001/3**

Verysabre, h, 8 ans, Sabrehill USA et Fleur D'Akarad, **3962/5**

Vicino Conti, h, 8 ans, Fragrant Mix (IRE) et Orne Saosnoise, **4033/4**

Vicomte D'Anjou, h, 6 ans, Charming Groom et Xistu, **4013/2**

Vicomte Du Seuil, h, 8 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Marie Du Seuil, **3962/1**

Victory Of Yams, h, 8 ans, Panis USA et Vanesta, 3979

Villa Navarre, f, 3 ans, Saint Des Saints et Polimere, **4005/4**

Violeta Song, f, 8 ans, (AQ), Secret Singer et Violeta, 3992

Virus Du Quartier, h, 8 ans, (AQ), Protektor GER et Fleur De Sourdon, **3976/1**

Vision De Maitre, h, 4 ans, Vision D'Etat et Toile De Maitre, **3999/3**

Vittel Menthe, h, 4 ans, Bernebeau et Jolie Menthe, 3999, 4051

Vizir Du Berlais, h, 6 ans, Saint Des Saints et Vizille USA, 4056

Vlatan, h, 5 ans, Slickly et Version Originale, **3984/1**

Vlo D'Arsa, h, 8 ans, (AQ), Apsis GB et Intellectuelle, **3981/2**

Vol De Brion, h, 8 ans, (AQ), Day Flight GB et First Union, 3958

Volontaire, h, 8 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et La Du Maine, **3972/5**, 4030

Vous Madame, f, 8 ans, (AQ), Dano Mast GB et Nyoka, **3992/5**

W

Wally Willong, f, 6 ans, Nickname et Willy Willong, 4001

***Wangera GER**, f, 5 ans, Samum GER et Valerie GER, **4036/1**

Wood Law, f, 7 ans, Classic Law GB et Wind Of Grace, **4031/5**

X

Xpo Universel, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Xanadu Bliss, 4044

Y

Yadissime, h, 5 ans, Montmartre et Linamixa, **3990/1**

Yapluka, f, 4 ans, Le Fou (IRE) et Pascalka, 4022

Yellow Field, h, 4 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, 4007

Yo, h, 6 ans, Satri IRE et Yeomanry, **4044/2**

Z

Zanzibar, h, 3 ans, Zanzibari USA et First Legend, **4028/1**

Zayamina, f, 3 ans, Muhaymin USA et Elsa D'Orient IRE, **3993/5**